Montréal mercredi 13 avril 2005 Le plus grand quotidien français d'Amérique 121e année no 170 68 pages 5 cahiers Ciel variable, Max. 10 Min. 0 65¢ taxes en sus - Édition provinciale 75¢
Le prix peut être plus élevé en régions éloignées

cyberpresse.ca
LA PRESSE

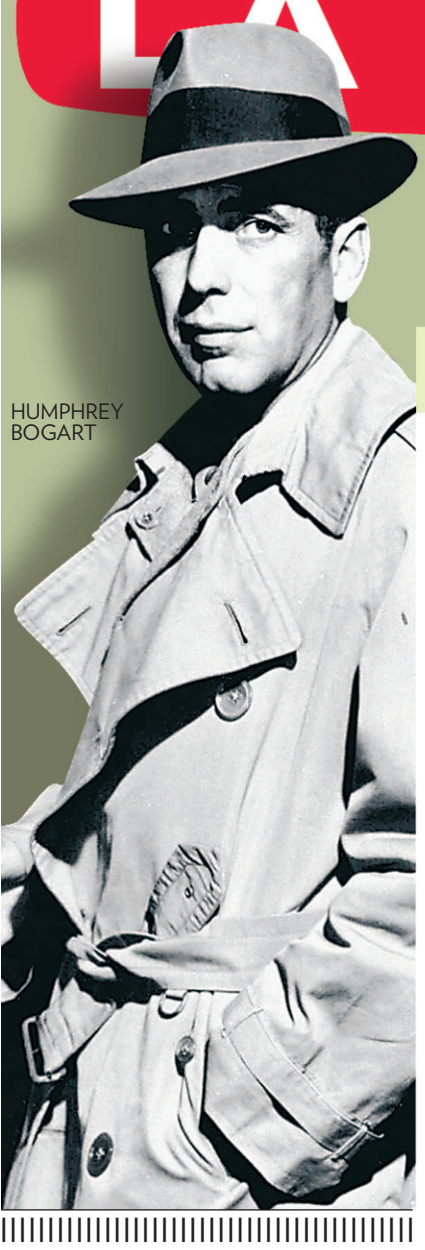
HUMPHREY BOGART

JACQUES PARIZEAU ET RENÉ LÉVESQUE

ACTUEL
PROFESSION DÉTECTIVE PRIVÉ PAGE 1

RÉFÉRENDUM DE 1980
UNE QUESTION RÉDIGÉE DANS LA TOURMENTE PAGE A10

SOCCER GRABUGE À MILAN, EN LIGUE DES CHAMPIONS SPORTS PAGES 3 À 5

DES ÉLECTIONS GÉNÉRALES EN JUIN?

Harper déposera une motion en vue de renverser le gouvernement Martin

PHOTO JIM YOUNG, REUTERS
Le chef conservateur Stephen Harper lors de la période des questions aux Communes, hier.

GILLES TOUPIN ET JOËL-DENIS BELLAVANCE

OTTAWA — Le chef du Parti conservateur, Stephen Harper, n'a laissé planer aucun doute hier sur ses intentions de déposer une motion de blâme pour renverser le gouvernement Martin d'ici un mois, afin de forcer la tenue d'élections générales en juin.

Manifestement en mode électoral, M. Harper croit toujours que les Canadiens doivent entendre les témoignages d'autres individus ayant trempé dans le scandale des commandites afin de bien saisir l'ampleur des allégations de corruption qui éclaboussent le Parti libéral, au pouvoir depuis 1993.

Mais il balaie d'un revers de main l'idée qu'il faille attendre le rapport du commissaire John Gomery en novembre avant de convoquer les électeurs aux urnes.

« Les Canadiens n'ont pas besoin de tirer des conclusions semblables à celles du juge Gomery (avant de se prononcer sur la gestion du gouvernement libéral) », a déclaré sans ambages hier le chef conservateur.

Des sondages publiés au cours des derniers jours démontrent que les libéraux sont en chute libre, ce dont profitent les conservateurs, mais une majorité de Canadiens tient à ce que la commission Gomery termine ses travaux avant la tenue des prochaines élections.

Le Bloc québécois était prêt à déposer une motion de défiance pour renverser le gouvernement Martin dès demain, mais il a dû faire preuve de realpolitik devant le refus du Parti conservateur et du NPD d'appuyer cette démarche.

Après avoir longuement consulté les chefs conservateur et néo-démocrate, Stephen Harper et Jack Layton, Gilles Duceppe a décidé de déposer une motion demandant « au gouvernement d'ouvrir immédiatement un compte en fiducie afin de permettre

›Voir ÉLECTIONS en page A6

COMMISSION GOMERY

Jacques Corriveau a facturé deux fois ses services

KARIM BENESSAIEH

L'organisateur libéral Jacques Corriveau a facturé deux fois en 1997 ses services de création pour la tenue du premier Salon national du grand air de Montréal, pour lesquels il a finalement empoché 152 000 $.

Cette révélation lancée hier à la commission Gomery a passablement troublé son employeur de l'époque, Luc Lemay, qui avait fait appel aux services de M. Corriveau au printemps 1996. M. Lemay est le propriétaire des firmes Polygone et Expour, qui ont reçu 42 millions de dollars en contrats de commandite entre 1998 et 2003.

« Je ne le savais absolument pas, je l'ai appris hier (lundi) soir, lors d'une rencontre avec les avocats de la commission. »

Pour des honoraires de 125 000 $, M. Lemay avait confié en 1996 à Jacques Corriveau la tâche de veiller à l'aspect créatif d'un tout nouveau salon de plein air prévu au printemps 1997, au Stade olympique. Son travail, a expliqué M. Lemay, consistait à « développer des concepts, faire des maquettes, élaborer des présentations et s'occuper de la signalisation ».

›Voir GOMERY en page A6

Mon clin d'oeil STÉPHANE LAPORTE
« Si Jeff Fillion pouvait nous insulter, on a besoin d'argent... »
— le propriétaire de Jetsgo

ENSEIGNEMENT DE L'ANGLAIS EN PREMIÈRE ANNÉE

Québec fait fi de l'avis du Conseil supérieur de l'éducation

MARIE ALLARD

L'enseignement de l'anglais dès la première année du primaire, prévu pour septembre 2006, est « prématuré » selon le Conseil supérieur de l'éducation (CSE). Dans un avis publié hier, l'organisme souligne l'absence de « justifications pédagogiques » de cette mesure et recommande de « confier sans tarder l'examen de cette question à un groupe de travail ». Le ministre de l'Éducation, Jean-Marc Fournier, compte néanmoins aller de l'avant, selon son attaché de presse, Stéphane Gosselin.

« Nous ne souscrivons pas à la proposition du ministre, qui nous paraît insuffisamment justifiée sur le plan pédagogique, a dit hier à *La Presse* Jean-Pierre Proulx, président du CSE. On tente de régler le problème de l'efficacité de l'enseignement de l'anglais en ajoutant cette matière en 1re et en 2e année, mais cette démonstration n'est pas faite. »

›Voir ANGLAIS en page A6

« Le voleur de sacoche » : un enfant cloîtré avec des parents anormaux

CHRISTIANE DESJARDINS

Tout le monde se le demande aujourd'hui : comment se fait-il qu'Emrys Brook Djerdjian ait pu grandir cloîtré dans la maison familiale, avec une mère malade mentale et un père asocial, sans fréquenter l'école primaire, et sans que les autorités interviennent ?

Tout le monde s'interroge, mais personne n'a la réponse. On suppose qu'Emrys est passé à travers les mailles du filet des organismes pour les jeunes, à commencer par la Direction de la protection de la jeunesse.

L'autre filet, celui des adultes, s'est cependant vite refermé sur lui après ses 18 ans. Lundi, dans le fourgon cellulaire qui le ramenait du palais de justice de Montréal au Centre de détention de Rivière-des-Prairies, il s'est fait cracher dessus par ses compagnons de voyage. On le traitait de « voleur de sacoche ». Djerdjian n'en a pas été surpris.

›Voir CLOÎTRÉ en page A6

PHOTO ALAIN ROBERGE, LA PRESSE
Emrys Brook Djerdjian

SOMMAIRE

Astrologie du jour	AFFAIRES 17
Bandes dessinées	ACTUEL 6
Bridge	AFFAIRES 17
Carrières	AFFAIRES 8 et 9
Décès	AFFAIRES 17 et 18
Feuilleton	ACTUEL 6
Forum	A 22 et 23
Horaire télévision	ARTS 4
Loteries	A 17
Mots croisés	ACTUEL 6 et SPORTS 8
Mot mystère	ACTUEL 6
Observateur	AFFAIRES 13
Petites annonces	AFFAIRES 13 et AFFAIRES 2
Vacances/voyage	ACTUEL 4 et 5

Météo
Ciel variable, maximum 10, minimum 0, plus de détails en page SPORTS 12

6 21924 98765 1

encore PRÉSENTE

L'HUMOUR LIBRE DE MARTIN PETIT
NOUVELLES SUPPLÉMENTAIRES
LES 29 ET 30 AVRIL 2005
AUSSI DU 16 AU 19 NOVEMBRE 2005
Théâtre St-Denis 790-1111
tel-spec.com
RIEZENCORE.COM
énergie LA PRESSE
FILL71

LES AMBULANCIERS PARAMÉDICAUX

DANS LE FEU

Le dossier des ambulanciers paramédicaux pourrait connaître son dénouement aujourd'hui avec le dépôt du rapport de l'Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé. Commandé par le ministre Philippe Couillard, ce rapport doit recommander d'aller de l'avant ou non avec les ambulanciers paramédicaux en soins avancés, comme c'est le cas partout ailleurs au Canada. Ici, 18 ambulanciers paramédicaux ont été formés, mais leur pratique est illégale. Pour le moment, ils assistent les médecins d'Urgences-santé qui sillonnent les rues de Montréal à bord des véhicules de patrouille. *La Presse* les a suivis pendant une journée, question de mieux comprendre leur travail.

PASCALE BRETON

Affichant un calme stoïque il y a quelques minutes à peine, le trio sourit à pleines dents, conscient qu'il vient de sauver la vie d'un homme de 85 ans victime d'une crise cardiaque.

En ce matin de printemps, le soleil darde ses rayons tandis que la voiture jaune patrouille les rues de Montréal. Le Dr Edmond Lamarre, médecin à temps partiel à Urgences-santé, ainsi que les ambulanciers paramédicaux Charles-Alexandre Campbell et Nathalie Robin, formés en soins avancés, scrutent les appels qui entrent dans l'ordinateur fixé au tableau de bord.

Vers 9h, tandis que la voiture roule dans le secteur du Stade olympique, une ambulance est demandée pour un homme en détresse, rue Émile-Journault. Charles-Alexandre Campbell actionne les sirènes et fonce à vive allure. Copilote, le médecin lui donne le trajet qui apparaît à l'écran pendant qu'à l'arrière, Nathalie Robin note les informations pertinentes sur l'état de santé du patient.

Lorsque la voiture s'arrête, une ambulance est déjà garée devant la tour à logements. Les portes de plusieurs appartements sont ouvertes et les voisins mettent le nez dans le couloir pour voir ce qui se passe.

Dans le petit trois et demi, un homme aux cheveux clairsemés est étendu sur le canapé rouge du salon. Son coeur bat à 250, un rythme beaucoup trop élevé, révèle l'électrocardiogramme.

Un ambulancier lui donne une aspirine à croquer pour calmer la douleur cardiaque. L'aspirine est l'un des cinq médicaments que les ambulanciers en soins primaires sont habilités à donner.

Assisté des deux ambulanciers paramédicaux, le Dr Lamarre prend ensuite les choses en main. Il injecte d'abord un médicament dans les veines du patient, pour calmer la douleur et provoquer une petite amnésie. Puis, le médecin procède à une cardioversion, c'est-à-dire une défibrillation qui devrait permettre au coeur de retrouver un rythme plus normal.

La poitrine de l'homme se soulève au moment où la machine lui envoie le choc électrique. Un nouvel examen révèle que le pire est évité, on entend presque un soupir de soulagement dans le salon où s'entassent le médecin, les ambulanciers et la femme du malade qui, lui, s'endort pendant son transfert vers l'Institut de cardiologie de Montréal.

Intervenir rapidement pour agir mieux

Les ambulanciers interviennent régulièrement auprès d'une personne qui fait un arrêt cardiovasculaire. Les études ont cependant démontré qu'en fin de compte, même les ambulanciers paramédicaux ne font pas une grande différence sur la vie du patient lorsque celui-ci est inconscient et ne respire plus.

Par contre, dans une situation comme celle du patient de la rue Émile-Journault, c'est une autre affaire. C'est même pour affronter ce genre de situation que 18 ambulanciers paramédicaux ont été formés au Québec. Comme leur pratique est illégale dans la province, ils doivent se contenter d'assister le médecin d'Urgences-santé, explique Charles-Alexandre Campbell tandis que la voiture roule en direction de l'hôpital.

Une intervention rapide peut sauver des vies. La même étude estime d'ailleurs à 260 le nombre de vies qui pourraient être sauvées au Québec annuellement grâce à l'intervention des ambulanciers en soins avancés, explique le Dr Lamarre.

En ce matin ensoleillé de printemps, c'est ce qui vient de se produire. Une fois les dossiers remplis à l'Institut de cardiologie de Montréal, le trio remonte à bord de la voiture facilement identifiable. Sur le côté, de larges autocollants vert fluo sur lesquels on peut lire «Ne tuez pas les paramédics au Québec», sensibilisent la population à leur cause.

Des soins avancés en préhospitalisation d'urgence existent depuis la fin des années 70 au Québec, grâce à la présence de médecins à Urgences-santé. Il y a une quinzaine d'années, l'organisation en comptait près de 300 qui patrouillaient les rues comme le Dr Lamarre.

Aujourd'hui, les médecins ne sont plus qu'une vingtaine, à temps partiel. Les patrouilles circulent seulement du lundi au vendredi, de 7h30 à minuit. Il n'y en a plus le week-end, ni les jours fériés.

Un premier groupe de 18 ambulanciers paramédicaux, incluant Nathalie Robin et Charles-Alexandre Campbell, a donc été formé en soins avancés pour prendre la relève, comme cela se fait ailleurs au Canada, notamment dans les grandes villes ontariennes. Sauf qu'ici, Québec refuse de reconnaître leur formation.

Profitant d'une accalmie, le Dr Lamarre dresse le tableau actuel, démontrant qu'il vaut mieux soigner un patient le plus rapidement possible. «Je ne comprends pas pourquoi le gouvernement ne veut pas reconnaître que les soins avancés préhospitaliers sont une bonne chose. Comment se fait-il que ce qui est urgent à l'hôpital ne l'est pas assez pour qu'on le fasse en soins préhospitaliers?» demande-t-il.

Agir rapidement auprès d'un patient prévient la détérioration de son état, mais accélère aussi son traitement une fois arrivé aux urgences, affirment les ambulanciers paramédicaux. Dans bien des cas, il permet aux ambulanciers de conduire le patient directement à l'hôpital spécialisé, plutôt que de l'amener à l'établissement le plus proche et le transférer par la suite.

La question reste en suspens. Un nouvel appel vient de s'afficher sur

LIMELIGHT
©2003 PIAGET
www.piaget.com
PIAGET
Genève
Célébrons 25 ans d'excellence
CHÂTEAU D'IVOIRE
2020, rue de la Montagne • Montréal • (514) 845-4651
Sans frais 1 888 883 8283
www.chateaudivoire.com
3304934

DE L'ACTION...

l'écran de l'ordinateur. Encore une fois, il s'agit d'un homme qui a des difficultés respiratoires. Sur place, l'équipe constate que son état est moins grave que celui du précédent, mais son teint cireux ne ment pas. Direction hôpital Santa Cabrini.

Dans le véhicule de patrouille, les ambulanciers paramédicaux sont en mesure de voir tous les appels dans l'île de Montréal. Selon la gravité de chaque cas, ils évaluent la pertinence d'aller prêter main-forte aux techniciens-ambulanciers en soins primaires qui, à bord de l'ambulance, ont été dépêchés sur les lieux. La matiné a passé comme un éclair, avec trois interventions au total. Après le repas du midi, une période de 45 minutes au total, les ondes sont plus calmes. La voiture roule quelques minutes au centre-ville, mais les nombreux piétons rue Sainte-Catherine semblent avoir davantage besoin de soleil que de soins. Le trio remonte lentement vers Jean-Talon.

Les rayons frappent à travers les vitres de la voiture; les ambulanciers font un arrêt au dépanneur pour acheter des rafraîchissements. Un livreur les intercepte comme ils passent la porte. «Lâchez pas, leur lance-t-il en faisant référence à leur bataille contre le gouvernement. Le travail que vous faites est très important, on ne veut pas vous perdre.»

Quelques minutes s'écoulent et un nouvel appel de détresse au centre-ville s'affiche sur l'écran de l'ordinateur. Les gyrophares allumés, la voiture file sur l'avenue Papineau, tentant de se frayer un chemin parmi le flot d'automobilistes qui tardent souvent à céder le passage.

Soudain, un appel de la centrale précise que les paramédicaux ne sont plus requis : le patient était mort depuis longtemps à l'arrivée des ambulanciers. Les gyrophares s'éteignent aussitôt.

Peu avant la fin du quart de travail, un nouvel appel entre, cette fois pour une octogénaire qui s'est effondrée dans un salon de coiffure, dans une résidence de personnes âgées. Le personnel a bloqué un ascenseur pour les secouristes, chose rare. Bien souvent, les ambulanciers perdent de précieuses minutes à attendre l'ascenseur. Encore livide, la femme à la chevelure grisonnante se remet lentement, mais les ambulanciers la transportent tout de même à l'hôpital Jean-Talon afin que les médecins évaluent son cas.

Le quart de travail se termine. Le Dr Lamarre doit se rendre maintenant aux urgences de la Cité de la Santé de Laval tandis que Nathalie Robin prend la direction de la maison. Charles-Alexandre Campbell, pour sa part, donne une formation ce soir à de futurs ambulanciers.

PHOTOS MARTIN TREMBLAY, *LA PRESSE*©

1. Constamment sur le terrain, les paramédicaux et les médecins d'Urgences-santé sont confrontés à toutes les situations. Ici, le sérum est accroché au mur du salon. **2.** Avec en main une trousse de 25 médicaments et un électrocardiogramme, Charles-Alexandre Campbell est prêt à sauter dans le feu de l'action. **3.** Après avoir administré un électrochoc à un patient qui faisait un infarctus, Nathalie Robin et le Dr Edmond Lamarre s'assurent que son état est stable pendant son transport vers l'hôpital.

URGENCES-SANTÉ ET QUÉBEC S'AFFRONTENT

PASCALE BRETON

Il est vrai que le Québec traîne à la queue du peloton canadien en matière de soins préhospitaliers d'urgence, mais la porte n'est pas fermée pour autant, déclare le Dr Daniel Lefrançois.

En tant que directeur médical des services préhospitaliers d'urgence au ministère de la Santé et des Services sociaux, le Dr Lefrançois se retrouve au coeur du débat entourant la formation en soins avancés donnés par Urgences-santé à 18 ambulanciers paramédicaux.

Craignant de ne jamais pouvoir pratiquer au Québec, ces ambulanciers spécialisés accusent le Dr Lefrançois d'être réfractaire aux changements et de faire des recommandations en ce sens au ministre de la Santé, Philippe Couillard.

Pourtant, rien n'est noir ou blanc, soutient-il en invitant plutôt les ambulanciers à prendre connaissance des recommandations du rapport de l'Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé (AETMIS), qui sont dévoilées aujourd'hui.

«Ce que nous disons depuis le début, c'est que nous n'avons pas de problème à augmenter le spectre d'action de nos techniciens-ambulanciers», explique-t-il.

Mais Québec hésite à emboîter le pas aux autres provinces en formant des ambulanciers paramédicaux. «Nous allons développer un programme de soins qui tienne compte des besoins», dit plutôt le médecin.

Deux facteurs incontournables figurent au coeur du dilemme : l'argent et la loi. «Implanter du jour au lendemain un programme de soins avancés général comme cela se fait ailleurs, en Ontario ou partout ailleurs au Canada, c'est excessivement cher.»

Même si les avis scientifiques démontraient la nécessité d'avoir des ambulanciers paramédicaux, il faudrait ensuite changer la législation, un processus de plusieurs mois.

«Nous sommes pris avec des impondérables, nous ne pouvons pas changer du jour au lendemain la loi médicale. En tant que directeur national, je peux faire certaines recommandations, mais il faut des modifications législatives qui nous permettent de pratiquer la médecine.»

MÊME SI LES AVIS SCIENTIFIQUES DÉMONTRAIENT LA NÉCESSITÉ D'AVOIR DES PARAMÉDICAUX, IL FAUDRAIT ENSUITE CHANGER LA LÉGISLATION, UN PROCESSUS DE PLUSIEURS MOIS.

Voilà des mois que Québec et Urgences-santé ne s'entendent pas sur la pertinence d'avoir des soins avancés en milieu préhospitalier d'urgence. Les ambulanciers souhaitent prodiguer des soins rapidement, dès le transport vers l'hôpital. Ils font valoir que dans le cas d'un infarctus, notamment, cela peut faire une différence entre la vie et la mort.

Au contraire, l'important est que le patient se retrouve le plus rapidement possible dans un centre hospitalier, avec une équipe de professionnels sur place, prête à intervenir, fait plutôt valoir le Dr Lefrançois, qui est aussi urgentologue à l'hôpital Pierre-Boucher, à Longueuil.

«Ce n'est pas l'arrivée à l'hôpital qui est importante, c'est l'arrivée aux soins. Même si on compte 10 minutes de plus pour le transport, rien n'est perdu si l'hôpital donne des soins», indique le directeur médical.

«Le traitement définitif ne se fait même pas aux urgences, nous faisons des traitements de stabilisation. On ne traite pas, on ne guérit pas aux urgences, on stabilise et pourtant, les patients restent chez nous deux ou trois heures.»

Quant à la pertinence pour Urgences-santé d'avoir des médecins sur la route — que les ambulanciers paramédicaux souhaitent remplacer — le directeur médical se montre sceptique. Trop d'intervention entraîne parfois plus de décès, avance-t-il.

«Il faut contrebalancer les soins que l'on offre avec l'impact qu'ils ont. Pendant la période où il y a eu beaucoup de médecins à Urgences-santé (dans les années 80), je n'ai pas vu de publication disant qu'à Montréal, l'indice de mortalité pour la traumatologie ou les arrêts cardiovasculaires était plus bas qu'ailleurs en province.»

ACTUALITÉS

Les *papabili* : Francis Arinze, préfet de la Congrégation pour le culte divin, 73 ans

Le candidat africain

À partir du 18 avril, les cardinaux de l'Église catholique seront réunis en conclave pour choisir un nouveau pape. Jusqu'à ce qu'un nouveau pape soit élu, *La Presse* publiera une série de portraits des candidats les plus en vue. Aujourd'hui, le Nigérian Francis Arinze, préfet de la Congrégation pour le culte divin. Né dans une famille animiste de la province du Biafra, Mgr Arinze a oeuvré dans son pays natal jusqu'en 1984. Il a une expérience de première main des défis de la jeune Église africaine, des problèmes sociaux du tiers-monde, et des relations délicates avec l'islam. Il travaille depuis 20 ans à Rome, y ayant poursuivi son travail sur l'islam et la liturgie. Cette longue expérience romaine et un conservatisme moral assez radical pourraient cependant lui nuire.

PHOTO REUTERS

Mgr Francis Arinze (à droite) en compagnie du cardinal tanzanien Polycarp Pengo.

MATHIEU PERREAULT
ENVOYÉ SPÉCIAL
ITALIE

ROME — L'homosexualité est une « abomination » et l'homosexuel « un pécheur qui a construit une prison puis s'y est enfermé. Maintenant, il s'en plaint. Moi, je lui dis qu'il est l'architecte de sa propre misère. »

Le cardinal nigérian Francis Arinze ne s'est pas compliqué la vie durant la catéchèse qu'il a donnée à la Journée mondiale de la jeunesse de Toronto, à l'été 2002. Dans sa dénonciation de l'homosexualité, Mgr Arinze n'a pas mis les gants qu'enfilent généralement ses collègues occidentaux quand ils abordent cette question morale délicate, qui dresse l'Église contre le monde moderne.

Trois ans auparavant, il avait montré une tout autre figure à une conférence sur le dialogue entre les religions — bouddhisme, islam, christianisme et hindouisme, entre autres — qu'il organisait au Vatican : Mgr Arinze avait insisté pour que le seul discours soit fait par une Chinoise catholique malaisienne, minoritaire sous trois aspects. Venu d'un continent où les hommes ont souvent plus de droits que les femmes, il a cherché à promouvoir l'égalité des sexes.

Ces deux anecdotes montrent que le préfet de la Congrégation pour le culte divin est difficile à classer. Sa candidature au conclave est souvent évoquée ces dernières semaines, notamment par l'ancien archevêque anglican sud-africain Desmond Tutu, qui appelait, au lendemain de la mort de Jean-Paul II, l'élection d'un pape africain, le premier depuis Gélase 1er au 5e siècle.

Né dans une famille animiste, Mgr Arinze a grandi au Biafra, province du Nigeria déchirée par la guerre civile entre 1967 et 1970. Baptisé à 9 ans, il a travaillé, en tant que prêtre, évêque puis archevêque, à la reconstruction de l'Église, il a établi des ponts avec l'islam et dénoncé la corruption. Le tiers des Nigérians sont chrétiens et près de la moitié musulmans.

Rectitude politique

À part en Afrique, nulle part la candidature de Mgr Arinze n'est évoquée plus souvent que dans les médias américains. « Je crois qu'une partie de la fascination des Américains pour un pape noir s'explique par les relations raciales aux États-Unis », explique Kim Lawton, journaliste à l'émission *Religion and Ethics*, de PBS, rencontrée dans une conférence au Collège pontifical nord-américain, près de la fontaine de Trevi.

Mais les vaticanistes relèvent habituellement qu'après 20 ans à la curie romaine, Mgr Arinze n'est plus tellement lié à l'Église africaine. Entre 1984 et 2002, il a dirigé le Conseil pontifical pour le dialogue interreligieux, où il a continué son travail avec l'islam. Pour faire preuve d'inclusion, il a changé le nom de cet organisme : avant 1988, il s'appelait « Secrétariat pour les non-chrétiens », nom qui avait une connotation négative.

Prière musulmane

Fuyant les médias, Mgr Arinze avait accordé une rare entrevue au quotidien catholique *La Croix*, au moment de la béatification du prêtre cistercien qui l'avait baptisé. « Un grand nombre des adeptes de la religion traditionnelle sont devenus chrétiens, mais ils désirent rester authentiquement nigérians. L'Église doit porter attention à cette religion et aux cultures qu'elle a influencées pour en dégager les éléments que le christianisme pourrait assumer ou adapter et ceux qu'il ne peut accepter et doit rejeter. On ne peut décider tout cela sans mener des études approfondies, avec beaucoup d'amour, de patience et de compétence scientifique. C'est l'inculturation. »

Quant à l'islam, le christianisme peut même s'en inspirer, dit-il. « Les chrétiens peuvent apprendre le courage de la prière sincère, a-t-il dit à *La Croix*. Ils prient cinq fois par jour, où qu'ils soient, alors que beaucoup de chrétiens ont honte de faire le signe de la croix dans un restaurant ou de sortir un rosaire dans un train. »

Cette « inculturation » a été remise en question en 2003, quand il a préparé un rapport interdisant la danse — et les choeurs féminins — durant la messe. La version finale du rapport ne comportait pas ces prescriptions, mais le mal était fait : Mgr Arinze était à nouveau dépeint comme un réactionnaire dans les médias.

Pire, durant la campagne électorale américaine, l'an dernier, il a affirmé qu'un évêque avait parfaitement le droit de refuser la communion aux politiciens en faveur de l'avortement ou du mariage homosexuel. Quelques semaines plus tard, le Vatican émettait une position plus nuancée, laissant la décision de communier à la conscience des politiciens.

Les vaticanistes soulignent qu'il est davantage diplomate que communicateur. Mais partout où il est passé, Mgr Arinze a montré qu'il n'a pas froid aux yeux.

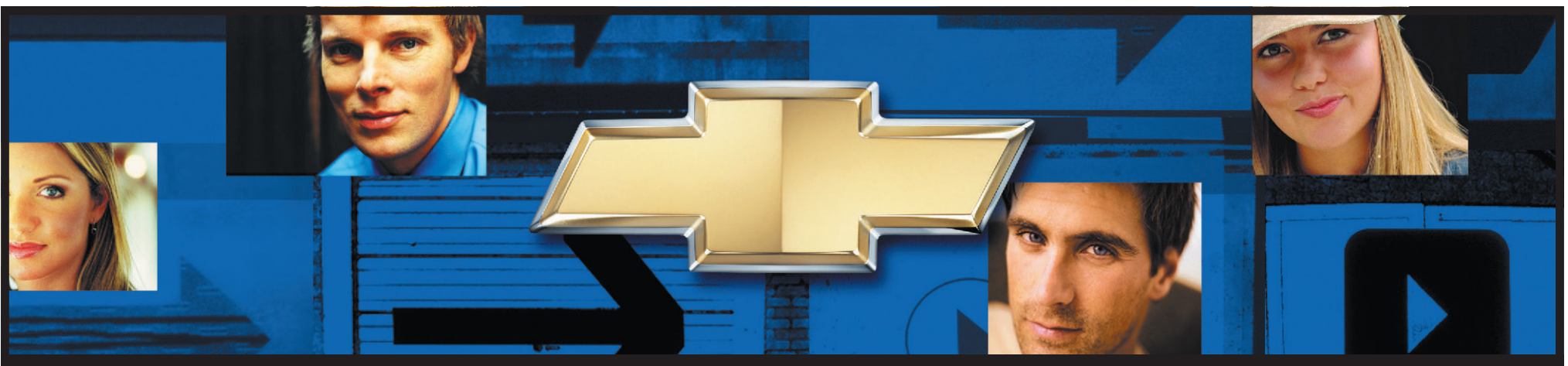

Fissures dans la *papamania*

AGENCE FRANCE-PRESSE

CITÉ DU VATICAN — Les cardinaux présents au Vatican pour préparer le conclave sont allés hier soir s'incliner devant la tombe de Jean-Paul II avant son ouverture au public aujourd'hui, et les premières fissures sont apparues dans la « papamania ». Plusieurs d'entre eux ont en effet mis en doute la spontanéité de la demande populaire d'une canonisation rapide de Karol Wojtyla et des intellectuels italiens ont commencé à protester contre la décision du maire de gauche de Rome, Walter Veltroni, de rebaptiser la gare de Rome « Jean-Paul-II ».

Les cardinaux se sont rendus en fin de journée dans la crypte sous la basilique Saint-Pierre pour un dernier hommage au pape défunt. Le cortège était ouvert par l'archevêque polonais Stanislav Dziwisz, secrétaire particulier de Jean-Paul II pendant près de 40 ans, et les soeurs polonaises ayant pris soin du pape défunt.

Les fidèles pourront se recueillir devant la tombe blanche en marbre de Carrare aujourd'hui. Vendredi dernier, lors des obsèques du pape, des milliers de pèlerins massés sur la place Saint-Pierre avaient réclamé la canonisation de Jean-Paul II. Parmi les cardinaux, l'idée que le cri de la foule — « santo subito ! » (« Qu'il soit fait saint tout de suite ! ») — n'ait pas été « du tout spontané » fait son chemin, affirmait hier Luigi Accattoli, vaticaniste du principal quotidien italien, le *Corriere della Sera*, en citant un « interlocuteur » ayant requis l'anonymat.

Signe d'une possible manipulation, les banderoles marquées « santo subito » auraient été vues au milieu de la file de pèlerins les jours précédant les funérailles. Puis, le jour des obsèques, elles étaient sur plusieurs places de Rome, « donc tout n'était pas spontané ». Pour l'interlocuteur du vaticaniste, « il est peu vraisemblable que le procès (en canonisation) prévu par la loi soit ignoré », ce qui n'empêche pas de réduire les délais. Ce fut le cas pour mère Teresa dont le procès en béatification s'est ouvert 18 mois seulement après sa mort au lieu des cinq ans prévus.

La seconde anicroche dans la *papamania* généralisée dans laquelle baigne l'Italie depuis le décès de Jean-Paul II, est le fait de centaines d'intellectuels et autres personnalités qui ont protesté contre l'initiative de rebaptiser Termini, la principale gare de Rome, en gare « Jean-Paul-II ».

« Cette décision est le sommet d'un délire d'idolâtrie croissant dans lequel est tombée toute la société italienne ces jours-ci, perdant tout sens du caractère laïque des institutions et du profond pluralisme culturel, politique et religieux de la société dans laquelle nous vivons », écrivent les contestataires sur leur site Internet (**www.italialaica.it**).

C'est la première fois en Italie que des notes dissonantes concernant le pape polonais font leur apparition sur des quotidiens à grand tirage, après une course effrénée aux hommages, un sommet de montagne portant son nom, des minutes de silence organisées partout ou des rencontres sportives annulées.

PHOTO ASSOCIATED PRESS

Dans la crypte des papes, la tombe du dernier pontife frappe par sa sobriété.

Un tombeau d'une grande sobriété pour Jean-Paul II

Dans la crypte des papes, il repose près des saints polonais

MATHIEU PERREAULT
ENVOYÉ SPÉCIAL

ROME — Dans la crypte des papes, sous la basilique Saint-Pierre, la tombe de Jean-Paul II fait face à celle de Pie XI, qui a régné de 1922 à 1939. Le contraste est saisissant : une simple dalle gris pâle avec des lettres dorées orne le tombeau du dernier pape. Pie XI repose sous une voûte de mosaïques polychromes sur fond doré, représentant des anges et la Sainte Famille, et dans un imposant sarcophage blanc aux reflets rosés et aux courbes abondantes.

Le Vatican rouvre aujourd'hui au public la crypte des papes, que les médias ont pu visiter hier après-midi. Deux choses sautent aux yeux : le tombeau de Jean-Paul II est le plus dépouillé de la crypte ; et il a choisi de s'installer à côté d'une chapelle dédiée aux saints polonais, qu'il a fait rénover peu après son élection, formant un angle polonais des « grottes », le nom officiel de la crypte.

« Depuis Paul VI (1963-1978), les tombeaux sont beaucoup plus humbles, explique Yves Pitette, correspondant permanent à Rome du journal catholique français *La Croix*. Paul VI et Jean-Paul II sont les deux seuls à être enterrés sous le plancher, sous une simple dalle. Paul VI n'a même pas inscrit de date sur sa dalle. » Jean-Paul Ier est dans un sarcophage, mais il a des lignes simples, avec des couleurs sobres — gris rayé blanc.

Par comparaison, les papes précédents — ils sont 162 dans la crypte, mais seuls une vingtaine sont exposés dans la salle principale — étaient tous dans des sarcophages. Celui de Benoît XV (1914-1922) est de marbre ocre, avec une statue allongée — un gisant — de fer brun foncé. Les plus anciens sarcophages, comme celui d'Urbain VI (1378-1389), n'ont pas de gisant sur le dessus, mais des bas-reliefs représentant des anges, des blasons, ou le pape recevant la clé de Saint-Pierre.

« Depuis Paul VI (1963-1978), les tombeaux des papes sont beaucoup plus humbles. »

Hier, la tombe de Jean-Paul II était décorée d'une simple plante verte, et d'un petit lampion. Autour de la dalle, des pierres plates irrégulières de teintes bleues et ocre, qui rappellent un parvis de campagne. Les murs sont nus, teints à la chaux, à l'exception d'une madone avec enfant en bas-relief de marbre couleur lune, qui semble prélevé sur un monument du Moyen Âge détruit par les aménagements successifs de la basilique. La chapelle de Paul VI est aussi ornée de bas-reliefs empruntés, pour symboliser la continuité de l'Église catholique au fil des millénaires.

La chapelle de Jean-Paul II est installée là où Jean XXIII (1958-1963) se trouvait jusqu'en 2003, quand il a été béatifié et installé à l'étage, dans la basilique. Comme son corps s'est bien conservé, il est maintenant exposé dans un cercueil de verre, conformément aux traditions italiennes de piété populaire (Jean XXIII est surnommé le *papa buono*, le « bon pape », dans la Péninsule). En choisissant d'être associé à Jean XXIII, qui a convoqué le concile Vatican II, Jean-Paul II signale l'importance qu'il a accordée au concile.

La madone qui domine la tombe de Jean-Paul II et le fait qu'il soit installé entre des femmes (Christine de Suède et Charlotte de Cypre, deux nobles dévotes de la Renaissance), souligne l'importance qu'il accordait aux femmes. Même s'il a été critiqué pour avoir refusé l'ordination des femmes, de nombreux observateurs s'accordent pour reconnaître que Jean-Paul II a été moins sexiste que ses prédécesseurs.

Sur le sol de la chapelle polonaise, Jean-Paul II a fait peindre son blason. Sur le mur, des bas-reliefs célèbrent les saints polonais. On retrouve aussi un portrait de la Vierge commandé à une artiste polonaise.

Après ses voyages, Jean-Paul II venait prier devant le sépulcre de saint Pierre, au bout de la crypte et s'arrêtait à la chapelle polonaise. Maintenant, il y restera pour l'éternité.

PRINTEMPS 2005

VOICI UNE INVITATION À VOUS SURPASSER SANS SURPAYER

L'INVITATION ACURA

ACURA.CA

L'ACURA TL

Moteur VTEC V6 de 270 chevaux • Garnitures intérieures en cuir • Toit ouvrant électrique • Roues de 17 pouces en alliage d'aluminium • Assistance de stabilité (VSA) • Système de freins antiblocage (ABS) • Chaine sonore DVD – Audio • Climatisation automatique et tellement plus...

428$* PAR MOIS EN LOCATION SUR 39 MOIS
0 $* DÉPÔT DE SÉCURITÉ

4,8%* TAUX DE LOCATION

'MEILLEUR ACHAT DANS LA CATÉGORIE DES VOITURES DE LUXE'
- LE MONDE DE L'AUTO, répertoire 2005.

L'ACURA MDX

Moteur V6 SACT de 265 chevaux • Toit ouvrant électrique • De l'espace pour 7 passagers • Garnitures intérieures en cuir • Ordinateur de routes • Climatisation automatique • Assistance de la stabilité du véhicule (VSA) • 4 roues motrices avec système de gestion variable du couple (VTM-4) et tellement plus...

498$* PAR MOIS EN LOCATION SUR 39 MOIS
0 $* DÉPÔT DE SÉCURITÉ

4,8%* TAUX DE LOCATION

ACURA PLUS
255, boul. de la Seigneurie
Blainville
(405) 435-4455
www.acuraplus.com

GALERIES ACURA
7100, boul. Métropolitain E.
Anjou
(514) 354-8811
www.galeriesacura.com

LUCIANI ACURA
4040, rue Jean-Talon O.
Montréal
(514) 340-1344
www.lucianiacura.com

ACURA BROSSARD
9100, boul. Taschereau O.
Brossard
(450) 659-1616
www.acurabrossard.com

ACURA DE LAVAL
2500, boul. Chomedey
Laval
(450) 682-4050
www.acuralaval.com

ACURA GABRIEL
4648, boul. Saint-Jean
Dollard-Des-Ormeaux
(514) 696-7777
www.acuragabriel.com

3305593A

*Offres de location-bail d'une durée limitée, par l'entremise de Honda Canada Finance Inc. S.A.C. seulement. Tarifs mensuels de location-bail d'une durée de 39 mois établis pour l'Acura TL (modèle UA6625J) 2005 neuve. Un acompte de 7 498 $ vous donne un versement mensuel de 428 $ et un total des paiements de 24 190 $. Taux de location annuel de 4,8 %. Un premier versement est requis et un acompte pourrait être exigé. Allocation de 24 000 km par année (frais de 0,15 $ par kilomètre supplémentaire). Transport et préparation de 1 200 $, frais d'inscription au registre des droits personnels et réels mobiliers, taxes, immatriculation, assurance et frais d'administration en sus. À la fin du bail, vous pouvez retourner le véhicule au concessionnaire ou l'acheter pour une valeur résiduelle prédéterminée. Le prix de location des concessionnaires peut être inférieur. Garantie Acura limitée de 5 ans/100 000 km. Les deux premiers services d'entretien sont compris. Le modèle offert peut différer de la photographie. Voyez votre concessionnaire pour plus de détails. Du 1er avril au 2 mai 2005.
*Offres de location-bail d'une durée limitée, par l'entremise de Honda Canada Finance Inc. S.A.C. seulement. Tarifs mensuels de location-bail d'une durée de 39 mois établis pour l'Acura MDX (modèle YD1865JN) 2005 neuve. Un acompte de 8 998 $ vous donne un versement mensuel de 498 $ et un total des paiements de 28 420 $. Taux de location annuel de 4,8 %. Un premier versement est requis et un acompte pourrait être exigé. Allocation de 24 000 km par année (frais de 0,15 $ par kilomètre supplémentaire). Transport et préparation de 1 200 $, frais d'inscription au registre des droits personnels et réels mobiliers, taxes, immatriculation, assurance et frais d'administration en sus. À la fin du bail, vous pouvez retourner le véhicule au concessionnaire ou l'acheter pour une valeur résiduelle prédéterminée. Le prix de location des concessionnaires peut être inférieur. Garantie Acura limitée de 5 ans/100 000 km. Les deux premiers services d'entretien sont compris. Le modèle offert peut différer de la photographie. Voyez votre concessionnaire pour plus de détails. Du 1er avril au 2 mai 2005.

SUITES DE LA UNE

POUR NOUS JOINDRE *La Presse*, 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9 **VOUS AVEZ UNE NOUVELLE À NOUS TRANSMETTRE?** Écrivez-nous à **nouvelles@lapresse.ca**

RÉDACTION (514) 285-7070 **commentaires@lapresse.ca** | **ABONNEMENT** (514) 285-6911 ou 1 800 361-7453 **cyberpresse.ca/abonnement** | **PETITES ANNONCES** (514) 987-8363 ou 1 866 987-8363 **petitesannonces@lapresse.ca** | **DÉCÈS** (514) 285-6816 **deces@lapresse.ca** | **CARRIÈRES** (514) 285-7320 **carrieres@lapresse.ca** | **PUBLICITÉ** (514) 285-6931

Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de *La Presse* et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous les droits de reproduction des informations particulières à *La Presse* sont également réservés. ISSN 0317-9249. Le quotidien *La Presse* est publié et édité par *La Presse*, ltée dont le siège social est sis au 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9 et il est imprimé à Transcontinental Métropolitain, situé au 12 300, boulevard Métropolitain Est, Pointe-aux-Trembles, division de Imprimeries Transcontinental G.T. inc. Guy Crevier. Président et éditeur.

Des élections générales en juin?

ÉLECTIONS
suite de la page A1

au Parti libéral du Canada d'y verser tout l'argent provenant des firmes et individus liés au scandale des commandites et identifiés lors des témoignages à la commission Gomery ».

« Si Stephen Harper et Jack Layton m'avaient dit hier qu'ils étaient prêts à appuyer notre motion de blâme, vous auriez une motion de blâme entre les mains aujourd'hui », a déclaré Gilles Duceppe.

Devant les journalistes, le chef bloquiste a expliqué que si son parti avait déposé une motion de blâme et qu'elle avait été battue, cela aurait été interprété comme un vote de confiance à l'endroit des libéraux.

« Ce gouvernement n'a ni la légitimité morale ni l'autorité morale pour gouverner et il ne mérite pas notre confiance. Cela dit, ni le Parti conservateur ni le NPD n'aurait appuyé une motion de défiance et ce faisant, *a contrario*, une motion de défiance battue, ça revient à accorder un vote de confiance au gouvernement, ce qui aurait été un recul », a déclaré M. Duceppe.

« Nous préférons continuer à mettre de la pression, a-t-il ajouté, et faire en sorte que ce gouvernement qui prétend avoir l'autorité morale le prouve en mettant sur pied une fiducie, en y mettant les sommes d'argent qui ont été identifiées jusqu'ici à la commission Gomery et qui sont de plus de 2 millions de dollars. »

D'ores et déjà, les conservateurs et les néo-démocrates comptent appuyer cette résolution qui sera débattue demain et mise aux voix mardi prochain, de sorte qu'elle devrait être adoptée haut la main. Résultat : les trois partis de l'opposition accentueront la pression sur les libéraux minoritaires de Paul Martin sans provoquer la chute du gouvernement. Mais cette victoire de l'opposition risque d'avoir une lourde portée symbolique.

Au moins un membre influent du gouvernement Martin, le ministre de l'Industrie David Emerson, a déclaré que les libéraux entendaient faire fi de cette motion, réitérant ainsi la position du ministre des Travaux publics, Scott Brison, selon qui il faut attendre le rapport final de la commission Gomery avant de rembourser quelque somme que ce soit aux contribuables.

Selon le calendrier parlementaire, le Parti conservateur est le prochain à pouvoir déposer une motion de blâme, le 20 avril. Mais M. Harper souhaite que ses députés consultent leurs commettants durant la semaine de relâche du 24 avril avant de prendre la décision finale sur la pertinence d'un scrutin printanier.

Ainsi, il faudra attendre au début du mois de mai avant que le Parlement soit saisi d'une motion de défiance. En vertu de la loi électorale, une campagne doit durer au minimum 35 jours. Le scrutin étant toujours tenu un lundi, les dates les plus probables d'élections sont le 13 et le 20 juin.

De fait, le chef du NPD, Jack Layton, n'écarte pas l'idée de prendre le Parti conservateur de vitesse en déposant lui-même une motion de blâme le 5 mai, autre journée réservée aux desiderata de l'opposition au sein du calendrier parlementaire.

Au moment même où tous les partis se préparent à des élections printanières, le scandale des commandites a continué à dominer la période des questions hier, donnant lieu à des échanges acrimonieux entre l'opposition et le gouvernement.

Craignant un découragement général de ses troupes, le premier ministre Paul Martin a envoyé une lettre ouverte aux militants libéraux leur enjoignant de tenir le coup. « D'ici à ce que la commission Gomery ait fini son travail, nous devons continuer de faire le nôtre. Surtout, nous devons être fiers de qui nous sommes, de ce que nous avons fait de bien et de ce que nous continuerons de faire. C'est la raison pour laquelle je suis, comme vous, fier d'être libéral », a écrit Paul Martin.

Jacques Corriveau a facturé deux fois ses services

GOMERY
suite de la page A1

M. Lemay affirme tout ignorer à cette époque des liens de Jacques Corriveau avec le Parti libéral du Canada. À la recherche d'une firme de marketing pour la promotion de son salon de plein air, Luc Lemay rencontre d'abord Groupaction et son président, Jean Brault, en septembre 1996. « J'ai expliqué le projet, M. Brault n'a pas semblé du tout intéressé et il n'y a pas donné suite », se rappelle M. Lemay.

Par l'entremise de Jacques Corriveau, le président de Polygone fait alors la connaissance de Claude Boulay, propriétaire de Groupe Everest qui accepte de se charger de la promotion du salon. Le 27 novembre 1996, une entente est signée entre les deux entreprises, en vertu de laquelle Everest perçoit 20 % en commission sur toute commandite qu'elle réussira à trouver. « Everest devait chercher des commanditaires, chercher des publicités et gérer les relations publiques », a expliqué M. Lemay.

C'est toutefois Jacques Corriveau qui annoncera à Luc Lemay, en janvier 1997, qu'il lui a trouvé une commandite, « à peu près 400 000 $, a raconté le témoin. Ça venait d'Ottawa, il n'a pas spécifié de quel ministère. J'ai compris ça comme une subvention. Effectivement, on était très heureux. »

La commandite devra transiter par Groupe Everest, qui perçoit sa commission habituelle. Jacques Corriveau, lui, envoie par le biais de son entreprise Pluri-Design une facture de 27 292 $ à Everest. Il y mentionne divers services liés à la production d'un « document de présentation pour le Salon national du grand air ». On peut notamment y lire que ce montant couvre des réunions de coordination avec Pluri-Design et Expour, l'élaboration d'un concept de base, l'infographie et une visite au Stade olympique.

Luc Lemay a été catégorique : il s'agissait de services pour lesquels Jacques Corriveau avait déjà été rémunéré. « Effectivement... Que voulez-vous que je vous dise ? »

Il poursuivra son témoignage ce matin, alors que le juge Gomery devrait rendre sa décision concernant la diffusion de certains documents financiers que M. Lemay souhaitait garder confidentiels.

Le *cash* et le PQ confirmés

En matinée, le contrôleur aux finances de Groupaction de 1991 à 1998, Bernard Michaud, est venu corroborer deux aspects centraux du témoignage de Jean Brault. Il a longuement raconté comment son patron lui avait demandé en avril 1997 de lui trouver 15 000 $ comptant. « Jean Brault avait besoin de 15 000 $ rapidement, il n'avait pas le temps d'aller à la banque. J'ai dit : *Jean, 15 000 $ de même, ça ne se trouve pas facilement.* Je me suis fait un chèque à mon nom et je suis allé l'encaisser à la CP de Longueuil. »

M. Michaud ne savait pas à l'époque à qui était destiné l'argent, qu'il a remis à Jean Brault.

La semaine dernière, M. Brault avait affirmé que les dirigeants du Parti libéral du Canada lui avaient demandé une contribution de 100 000 $, qu'il avait réussi à ramener à 50 000 $ *cash*. Ces 15 000 $ constituaient le premier versement. M. Michaud a en outre confirmé avoir lui-même fait une contribution de 3000 $ au Parti québécois, qui lui a été remboursée par Groupaction. Le contrôleur a émis sept chèques de ce montant, destinés à lui et aux six autres employés sollicités de la même manière. « Il y en a qui m'ont demandé ce que j'en pensais, je disais : *C'est libre à toi.* »

« De mémoire », le contrôleur affirme que cette opération de contribution au PQ n'a été effectuée qu'une seule fois, en 1997.

Québec fait fi de l'avis du Conseil supérieur de l'éducation

ANGLAIS
suite de la page A1

Depuis que le nouveau régime pédagogique a été rendu public, le 9 février, le Parti québécois et la Commission scolaire de Montréal se sont opposés à l'initiation à l'anglais dès l'âge de 7 ans, préférant un enseignement intensif réservé aux plus vieux. Même la Société pour la promotion de l'enseignement de l'anglais langue secondaire au Québec (SPEAQ), formée de professeurs d'anglais, conteste « l'apprentissage de l'anglais au compte-gouttes », inévitable puisque les petits n'auront qu'une heure de cours par semaine.

« On a pris connaissance de l'avis », a indiqué M. Gosselin, qui ne juge pas la création d'un groupe de travail nécessaire. Déjà, deux comités veillent à l'implantation de l'anglais en première année et cinq régions (Abitibi, Chicoutimi, Québec, Rosemère et Sherbrooke) testent la formule. « Les signaux qu'on en reçoit sont très bons, même excellents, a-t-il fait valoir. Nous ne prévoyons pas faire de modifications majeures au projet de régime pédagogique et l'anglais serait une modification majeure. »

Non aux cours de religion

Le CSE s'est penché sur l'ensemble des modifications prévues au régime pédagogique, auxquelles il « donne son aval, avec certaines réserves ». Si l'ajout d'une heure et demie de classe par semaine au primaire, la révision de la grille-matière au premier cycle du secondaire et l'élargissement des règles de sanction des études reçoivent la bénédiction de l'organisme, d'autres mesures posent problème.

Le nouveau régime pédagogique prévoit toujours des cours d'enseignement religieux catholique et protestant, ce que le CSE déplore. Il recommande « d'adopter dans les meilleurs délais un programme d'enseignement non confessionnel de la religion ». Québec a jusqu'à la fin juin pour décider s'il renouvelle les clauses dérogatoires aux chartes des droits et libertés, qui permettent la survie des cours de religion.

L'enseignement d'une seule discipline artistique — par exemple la danse ou les arts plastiques — pendant tout le primaire ou le secondaire dérange également M. Proulx, qui souhaite que les changements soient possibles. « Six ans à faire de la musique, c'est long si on se rend compte qu'on n'a pas de talent », a-t-il indiqué. Le peu de temps réservé aux cours optionnels — de zéro à 250 heures par an, selon les niveaux — est aussi déploré par le CSE.

Vient ensuite l'absence d'allusions à la réforme au deuxième cycle du secondaire, qui regroupe les 3e, 4e et 5e secondaire. « On impose l'évaluation par notes, il n'y a pas de mention du travail d'équipe des professeurs et les cours sont donnés par année plutôt que par cycle, a souligné M. Proulx. Il y a là un danger : que les gens pensent que la réforme s'arrête à la fin de la 2e secondaire. » L'ajout d'une nouvelle « voie appliquée », par opposition à la « voie régulière », est aussi décrié par le CSE, qui préfère un parcours unique pour tous.

Ces recommandations visent « à bonifier le projet », souligne le CSE. Reste à savoir comment le ministre Fournier recevra ce premier avis de l'organisme gouvernemental chargé de le conseiller. « Nous espérons toujours être entendus, mais il ne s'agit que de conseils », dit M. Proulx avec philosophie.

« Le voleur de sacoche » : un enfant cloîtré avec des parents anormaux

CLOÎTRÉ
suite de la page A1

Au début de sa détention, il a été battu par des détenus, paraît-il.

Emrys Brook Djerdjian est ce jeune homme de 18 ans qui a volé le sac à main d'une femme de 91 ans, Gemma Mailhot, à la station de métro Berri, le 27 février dernier. Tous deux se croisaient alors dans un escalier du métro. Le geste brusque et inattendu du jeune homme a déséquilibré la vieille dame, qui a déboulé les escaliers.

Hémorragies à la tête, fracture de plusieurs os, dont le bassin. La nonagénaire, qui était toute fière de son autonomie, a vu sa vie basculer. Emrys aussi. Des témoins l'ont rattrapé, l'ont retenu par son manteau. Le jeune homme le leur a laissé et il a couru. Il s'est réfugié à Saint-Alphonse-Rodriguez, au nord de Joliette, seul endroit au monde qu'il connaît. La police l'a arrêté quelques jours plus tard.

C'est passé aux nouvelles. Ceux qui connaissaient Emrys Brook Djerdjian écoutaient, incrédules, soufflés, abasourdis. « Ce n'est pas notre Emrys, ça. »

Francis Santantonio, 29 ans, est allé trouver le père d'Emrys, de l'autre côté de la petite route de campagne à Saint-Alphonse. « Je veux raconter l'histoire d'Emrys. Tu me donnes la permission ? » Le père a acquiescé, même si ce n'est pas à son avantage.

Francis Santantonio et sa conjointe Manon Massicotte ont bien connu Emrys. Selon eux, l'enfant est arrivé vers l'âge de 6 ans avec son père, d'origine arménienne, et sa mère, anglophone, à Saint-Alphonse. Ils se sont installés dans un petit chalet. Été comme hiver, de jour comme de nuit, les rideaux étaient tirés. Ils ne sortaient jamais, et personne n'allait dans cette maison. On ne voyait jamais l'enfant dehors, même dans les grosses canicules, disent-ils.

Un jour, cependant, la fille de Francis Santantonio et Manon Massicotte s'est aventurée près du terrain des voisins, et a parlé à Emrys. Petit à petit, le garçon a commencé à se rendre chez le couple.

« Au début, il restait sur le balcon. Il venait pour quelques minutes. Quand son père l'appelait, il filait comme une balle », raconte Manon. De fil en aiguille, le couple a tissé des liens avec l'enfant, a appris qu'il ne fréquentait pas l'école. En fait, il aurait fait quelques mois de sa première année primaire, apparemment. Ses parents lui avaient montré à lire et écrire, et il complétait lui-même cette éducation en lisant avidement ce qu'il trouvait dans les publisacs. Chez lui, il n'y avait ni télé, ni radio, ni journaux.

En invitant l'enfant à manger, le couple a été étonné de sa façon de faire. Il se tenait mal à table, et mangeait goulûment sans manières. « On lui a montré à se tenir et à tenir ses ustensiles », dit Francis Santantonio.

Constatant la grande intelligence et la soif d'apprendre de l'enfant, M. Santantonio l'a convaincu de retourner à l'école. La mère en a été outrée, mais Emrys a tenu son bout. Il avait l'âge du secondaire. Vu ses retards scolaires, il a été confiné dans une classe spéciale, dans laquelle il détonnait. Son intelligence, sa loyauté, son immense intérêt ont frappé tous ses professeurs. Un jour, une de ses enseignantes a appelé son père pour obtenir une quelconque signature. Elle s'est fait répondre qu'Emrys était en charge de lui-même.

Sa mère s'est suicidée en se tirant une balle dans la tête dans le temps de Pâques, en 2003. C'est son mari qui l'a trouvée. Quand le corps a été enlevé, il fallait tout nettoyer. Le père n'avait pas d'argent pour payer une entreprise de nettoyage, qui d'ailleurs ne pouvait pas venir avant une semaine vu le temps de Pâques. C'est Francis Santantonio qui a pris son courage à deux mains et qui a lavé le sang dans la pièce. Emrys était dans sa chambre, et le père, catastrophé, se promenait de long en large dans la maison, se rappelle M. Santantonio. Les liens se sont encore resserrés avec Emrys.

Un jour, M. Santantonio a loué le film *Star Wars* et a invité Emrys à le regarder. « Il l'a regardé trois fois de suite », se souvient l'homme avec amusement. Le couple raconte que jamais Emrys ne demandait quelque chose. C'est comme si cela ne lui venait pas à l'esprit de demander. En février dernier, il s'est fait mettre à la porte par son père. Il n'a demandé d'aide à personne. Il est parti à Montréal avec 100 $ en poche, pour retrouver des amis de son école. L'argent a fondu comme neige au soleil. Deux semaines plus tard survenait l'affaire du métro.

Lundi, le jeune homme avait le goût de pleurer dans le box. Surtout quand la fille de la vieille dame a décrit, avec beaucoup de dignité, les conséquences de l'incident pour sa mère. Emrys se trouve méchant d'avoir fait ça. Et même si la victime pardonne à l'accusé, lui ne se pardonne pas. Il a été touché par tous ces gens qui ont formé un comité de soutien pour lui, et qui s'offrent pour l'encadrer.

Il ne veut pas être traité comme un enfant martyr. Il ne l'est pas à proprement dit. Mais il était temps qu'on ouvre un peu les rideaux sur son passé. Rappelons qu'il saura aujourd'hui s'il pourra recouvrer la liberté en attendant le prononcé de sa sentence. Il a plaidé coupable à une accusation de vol qualifié.

SECTEUR PUBLIC

De meilleurs salaires avant l'équité

PRESSE CANADIENNE

QUÉBEC – Résolus à obtenir de meilleurs salaires dès ce printemps, les enseignants, les fonctionnaires et les professionnels du gouvernement sont disposés à laisser de côté le dossier de l'équité salariale, et à négocier seuls une entente avec Québec.

« Nous sommes prêts, nous trois, à négocier les salaires », a dit la présidente du Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ), Carole Roberge, accompagnée des leaders de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) et du Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ), lors d'un point de presse, hier, à Québec.

Plus impatientes que la FTQ et la CSN, les trois organisations syndicales, qui représentent 172 000 travailleurs, tiennent à conclure la négociation sur le renouvellement des conventions collectives ce printemps.

Aussi, même en l'absence de deux grandes centrales, le trio croit pouvoir négocier au nom de l'ensemble des employés du secteur public.

Les Chrétien déménagent dans une maison de 1,95 million

PHOTO PRESSE CANADIENNE

Jean Chrétien et sa femme Aline ont quitté leur appartement en copropriété afin de s'installer dans une demeure d'une valeur de 1,95 million dans le quartier de Rockcliffe Park, à Ottawa. Le registre provincial des biens révèle que la maison, située au 290, Sandridge Road, appartient conjointement à Mme Chrétien et à sa fille, France Chrétien-Desmarais. Les dossiers publics font quant à eux état d'une hypothèque de 600 000$ prise sur la propriété à la Banque de Montréal, au nom d'Aline Chrétien. Depuis son départ du poste de premier ministre, M. Chrétien et sa femme vivaient dans un appartement donnant sur Rideau Hall, résidence officielle de la gouverneure générale Adrienne Clarkson.

AFFAIRE KAZEMI

L'Iran rejette la demande d'enquête du Canada

AP, PC, AFP

TÉHÉRAN — L'Iran a rejeté hier la demande canadienne d'enquête d'experts légistes internationaux sur le décès de la photojournaliste montréalaise d'origine iranienne, Zahra Kazemi.

Un porte-parole de la justice iranienne a fait savoir que la demande canadienne n'était « pas conforme aux lois iraniennes et aux règles internationales ». La justice de ce pays a la compétence voulue pour mener une éventuelle investigation, puisque Zahra Kazemi était citoyenne iranienne, a ajouté Jamal Karimirad. « En vertu des lois iraniennes, le fait qu'elle détenait aussi la citoyenneté canadienne ne niait pas sa citoyenneté iranienne. »

De son côté, le ministre canadien des Affaires étrangères Pierre Pettigrew a accusé hier l'Iran de mentir et de dissimuler les faits, ajoutant que « les lois sont là pour protéger les citoyens ; elles ne donnent pas le droit de torturer ou de tuer ou même de mentir à propos de ces actes ».

Mme Kazemi est morte pendant sa détention en Iran, en juillet 2003, après avoir été arrêtée alors qu'elle prenait des photographies près d'une prison de Téhéran où se déroulait une manifestation.

Les autorités iraniennes ont affirmé que la photojournaliste est décédée d'un accident vasculaire cérébral après avoir fait une chute, mais une commission mandatée par le président iranien a conclu que Mme Kazemi est morte d'une fracture du crâne et d'une hémorragie au cerveau, causées par l'impact d'un objet dur. Des réformistes iraniens ont affirmé qu'elle avait été battue et torturée à mort.

La semaine dernière, le gouvernement du Canada s'est retiré d'une conférence sur les relations commerciales avec l'Iran, alors que se font croissantes les demandes afin que justice soit faite dans le cadre de l'affaire Kazemi.

Un médecin affirmant avoir examiné la femme de 54 ans, à son arrivée à l'hôpital, à Téhéran, en 2003, a tout récemment indiqué avoir constaté les marques laissées par de terribles blessures et de la torture. Ce médecin, Shahram Azam, vient d'obtenir le statut de réfugié au Canada. Ce sont les révélations du médecin qui ont incité le ministre canadien des Affaires étrangères, Pierre Pettigrew, à réclamer une enquête internationale. Hier, M. Karimirad a nié que le Dr Azam ait examiné Mme Kazemi, qualifiant les propos du médecin d'inutiles et de faux et laissant entendre que le médecin les avait tenus afin d'obtenir l'asile politique au Canada.

M. Karimirad a déclaré que l'affaire Kazemi n'avait pas été classée, et que les avocats de la famille — dirigés par le Prix Nobel de la paix Shirin Ebadi — avaient été invités à entendre des explications sur le sujet en mai.

MATELAS ET OREILLERS SUÉDOIS

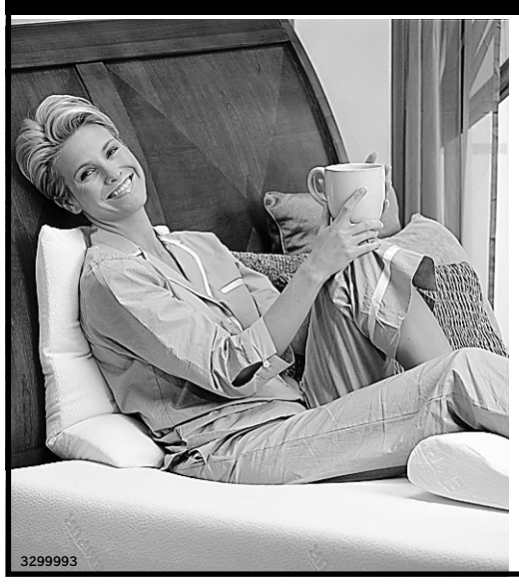

■ CONFECTIONNÉ À PARTIR D'UN MATÉRIAU UNIQUE, TEMPUR EST UN PRODUIT SUÉDOIS APPROUVÉ PAR LA NASA.
■ L'UN DES 18 PRODUITS ADMIS AU TEMPLE DE LA RENOMMÉE DE LA TECHNOLOGIE SPATIALE AMÉRICAINE
■ PROCURE UN SOMMEIL PLUS PROFOND, PLUS RÉCUPÉRATEUR EN SOULAGEANT LES POINTS DE PRESSION.
■ IDÉAL POUR PERSONNES STRESSÉES OU AYANT DES PROBLÈMES PHYSIQUES (MAUX, ARTICULAIRES, DOULEURS MUSCULAIRES, ETC.)

SPACE — APPLYING AMERICAN SPACE TECHNOLOGY
TEMPUR MATELAS ET OREILLERS SUÉDOIS

Comme si vous flottiez dans l'espace!

MULTI MATELAS
BOUTIQUE MULTI-MATELAS
527 NOTRE-DAME
REPENTIGNY
TÉL. : (450) 582-0637
SANS FRAIS : 1-877-582-0637

Boutique Tout pour le dos
8780, BOUL. SAINT-LAURENT
MONTRÉAL QC
TÉL.: (514) 383-1582
SANS FRAIS : 1 800 268-1582
WWW.TOUTPOURLEDOS.COM

Expérience Sommeil
8025, BOUL. TASCHEREAU
BROSSARD QC
TÉL. : (450) 445-1216
SANS FRAIS : 1 877 NAHTAJO

3305948
3299993

Alexandre Despatie, plongeur olympique et médaillé d'argent aux Jeux d'Athènes, fait sensation lorsqu'il est invité à dîner. Il porte ici un audacieux veston à motif sur un tricot et un pantalon d'été, tous signés Valentino et tirés de notre collection printanière. En guise de remerciement pour la participation de Monsieur Despatie à cette publicité, un don a été fait en son nom aux Manoirs Ronald McDonald. Parfois, même l'homme le plus sûr de lui a besoin de l'opinion d'un expert. N'hésitez pas à vous adresser à l'un de nos conseillers vestimentaires ou DEMANDEZ À HARRY en ligne au harryrosen.com.

HARRY ROSEN
AFFIRMEZ-VOUS.

LES COURS MONT-ROYAL 514.284.3315 • CENTRE ROCKLAND 514.735.6227 • www.harryrosen.com

ACTUALITÉS

Collaborateurs de Martin cités à comparaître devant le comité des comptes publics

GILLES TOUPIN

OTTAWA — Une autre tuile s'est abattue hier sur le premier ministre Paul Martin. Quatre de ses anciens et actuels collaborateurs ont été contraints de se présenter le 18 avril prochain devant le comité des comptes publics des Communes.

Le comité tente de savoir dans quelle mesure, alors que Paul Martin dirigeait les Finances, l'attribution de contrats de recherche par son ministère à l'agence Earnscliffe, firme proche de son équipe, s'est faite selon les règles du Conseil du Trésor.

Dans son fameux rapport sur les commandites de novembre 2003, la vérificatrice générale, Sheila Fraser, avait d'ailleurs consacré un chapitre entier aux lacunes gouvernementales dans l'attribution de contrats dans le domaine de la recherche sur l'opinion publique. Ce chapitre du rapport de Mme Fraser ne tombe pas cependant sous le mandat de la commission Gomery ; c'est pourquoi le comité des comptes publics, contrôlé par l'opposition, souhaite mettre le nez dans cette affaire.

Terrie O'Leary, ancienne chef de cabinet de Paul Martin aux Finances, David Herle, coprésident national de la campagne libérale et l'un des dirigeants de l'agence de communication Earnscliffe, Warren Kinsella, ancien chef de cabinet de David Dingwall, et Peter Daniel, ancien sous-ministre, doivent donc témoigner le 18 avril en compagnie de la vérificatrice générale, Sheila Fraser, et d'un ancien fonctionnaire de Travaux publics, Allan Cutler, qui, eux, ont accepté avec plaisir l'invitation du comité.

C'est le député bloquiste de Repentigny, Benoît Sauvageau, qui a été à l'origine de la motion demandant de faire enquête et de faire rapport sur la question des mandats de recherche et de conseil confiés à Earnscliffe Strategy Group par le ministère des Finances de 1994 à 2002. La minorité libérale du comité avait voté contre cette motion et contre la liste de témoins proposée par la majorité de l'opposition.

Les quatre témoins sur six convoqués contre leur gré ont d'abord refusé pour diverses raisons de comparaître devant le comité. L'avocat de Terrie O'Leary, ancienne chef de cabinet de M. Martin, a même indiqué dans une lettre à la greffière du comité, que *La Presse* a obtenue, que « Mme O'Leary ne participera pas à une table ronde, surtout avec des adversaires connus ». Mme O'Leary faisait allusion à Warren Kinsella, ardent partisan de Jean Chrétien qui était membre du quartier général électoral libéral lors de la campagne 2000.

C'est donc avant-hier, confronté à ces refus, que M. Sauvageau a fait voter une motion ordonnant l'envoi d'une citation à comparaître aux quatre témoins récalcitrants.

« Moi, a commenté M. Sauvageau, ça fait 12 ans que je siège à divers comités et c'est la première fois que l'on doit envoyer quatre citations à comparaître pour entendre des témoins. Généralement, les gens sont très occupés, oui. Mais de devoir utiliser cette mesure exceptionnelle qui est celle de l'obligation à comparaître, c'est la première fois que je vois ça. Je trouve cela, à tout le moins, un message particulier à envoyer autant au comité des comptes publics qu'à la population, surtout après que le premier ministre eut dit qu'il voulait faire toute la lumière sur l'ensemble de cette histoire-là. »

C'est lors du témoignage de Chuck Guité devant le comité des comptes publics, le 24 avril 2004, que l'affaire Earnscliffe avait pris des proportions importantes. M. Guité avait alors déclaré que Paul Martin avait fait de l'ingérence politique lorsqu'il était ministre des Finances. Il avait affirmé que sa chef de cabinet, Terrie O'Leary, avait fait des demandes auprès de lui dans le cadre du programme de publicité du gouvernement, lui demandant au nom du ministre d'ajouter certaines agences à celles déjà sélectionnées par le gouvernement. M. Guité avait assuré qu'il avait rencontré Mme O'Leary « deux ou trois fois » au bureau de cette dernière après qu'elle l'eut contacté par téléphone. Mme O'Leary, selon lui, aurait demandé qu'Earnscliffe fasse partie de la liste des compagnies admissibles aux contrats gouvernementaux. « En ce qui me concerne, avait dit M. Guité, il s'agit d'ingérence politique. »

Mme O'Leary avait réagi vivement à l'époque, affirmant que les propos de M. Guité étaient faux à tous les points de vue.

POUR VOUS DONNER LE TEMPS DE SOUFFLER

LA NOUVELLE OPTION HYPOTHÉCAIRE DE LA BANQUE NATIONALE

NOUVEAU

La nouvelle option Relâche vous offre la possibilité de reporter vos versements hypothécaires jusqu'à concurrence de six mois*, période pendant laquelle les intérêts courront.

Idéal lorsque vous prenez un congé de maternité, devez réorienter votre carrière ou devez vous arrêter pour prendre soin d'un être cher.

On peut vous aider

1 888 TELNAT-1 www.bnc.ca/relache

BANQUE NATIONALE

LA PREMIÈRE BANQUE AU QUÉBEC

3299778A

3299788

*Sujet à l'approbation de crédit de la Banque Nationale du Canada. L'option est disponible pour les propriétaires occupants (4 logements et moins). Elle vise les hypothèques de premier rang consenties à la Banque Nationale du Canada, soit conventionnelles ou assurées par la Société canadienne d'hypothèques et de logement et par Genworth. Le paiement des versements ne peut être reporté qu'une seule fois durant le terme de cinq ans, pour une période maximale de six mois pour les hypothèques conventionnelles et pour une période maximale de quatre mois pour les hypothèques assurées. Le client ne doit pas être en défaut. La portion d'intérêt des versements reportés sera capitalisée et s'ajoutera au solde en capital dû à la fin du terme. Seul le paiement du capital et des intérêts peut être reporté. Pendant la période de report, les intérêts continuent de courir. Pour se prévaloir de l'option, le client doit avoir consenti l'hypothèque à la Banque Nationale depuis six mois ou plus, selon les critères déterminés par la Banque Nationale du Canada. Certaines conditions s'appliquent.

SOLDE DE TISSUS
JUSQU'À
50 % DE RABAIS

- Tissus Élégance, un magasin de tissus européens célèbre dans le monde entier, sera à Montréal pour une journée seulement, soit le samedi 16 avril prochain.
- Plus de 1 000 coupons des plus beaux tissus de laine, de soie, de coton et de lin européens.

En vedette : les couturiers
Armani, Ungaro et Valentino

UNE JOURNÉE SEULEMENT
LE SAMEDI 16 AVRIL DE 9 H À 16 H

Holiday Inn Pointe-Claire
6700, route Transcanadienne (40)
à l'angle du boulevard Saint-Jean
(en face du Centre Fairview)
Modalités de paiement :
comptant, Visa, MasterCard

3302841

Tissus Élégance

VANCOUVER • TORONTO • LOS ANGELES

3302844

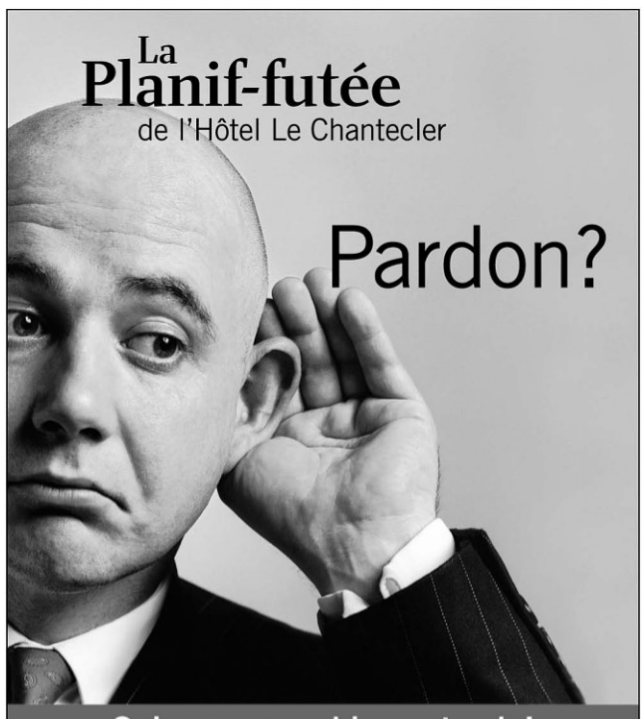

Oui, vous avez bien entendu!

Réservez un minimum de 10 chambres et obtenez
le forfait réunion complet* à 1/2 prix.
De plus, obtenez un petit déjeuner continental par chambre.

* Le forfait réunion est offert à 1/2 prix par chambre payée au tarif corporatif groupe. Voir détails dans le feuillet promotionnel.

L'événement doit être tenu avant le 31 décembre 2005, sur réservation, selon disponibilité. Aucune autre offre ne peut être jumelée à cette offre.

LE CHANTECLER
HÔTEL LE CHANTECLER
1·888·916·1616
www.lechantecler.com

3304190A

3304196

VINCENT MARISSAL

C'est pas parce qu'on rit que c'est drôle

Connaissant le sens de l'humour et de la dérision des Québécois, quelqu'un, quelque part, allait nécessairement finir par utiliser la commission Gomery comme prétexte à la rigolade. On n'aurait pas pensé, par contre, que ça viendrait de l'industrie de la publicité, milieu profondément traumatisé par le scandale des commandites.

Et pourtant, c'est précisément ce que Cossette Communications (l'une des grosses boîtes au Québec) vient de faire en pondant une campagne publicitaire parodiant le juge John Gomery en plein exercice de ses fonctions.

Les deux publicités de 30 secondes commandées par la boutique La Vie sportive qui tournent dans quatre stations de Québec depuis lundi caricaturent le juge Gomery et des témoins amnésiques qui ne se souviennent plus de leur nom et qui ne peuvent expliquer comment il se fait qu'ils ont payé si peu cher pour un manteau ou pour une paire de chaussures de sport.

Encore la radio de Québec... On va finir par croire que les ondes de la Vieille Capitale ne sont pas ondulantes, mais tordues. « Si nous ne l'avions pas fait, quelqu'un d'autre l'aurait fait à notre place », a expliqué hier Jean-Pierre Jacques, de la boutique en question.

Il paraît que l'audace est un gage de succès dans le milieu de la publicité, mais le moment est drôlement choisi. Surtout pour une agence du Québec. Cossette Communications n'a pas été mêlée au scandale des commandites à ce jour, mais l'entreprise a décroché l'an dernier un lucratif contrat du gouvernement fédéral (210 millions en trois ans).

Si l'idée est d'attirer l'attention, ça devrait fonctionner. Difficile de ne pas sourire en écoutant l'imitation de l'interrogatoire du juge, mais dans les circonstances, ce trait d'humour a quelque chose de grinçant. (Jugez-en par vous-mêmes, sur le site de la revue *Infopresse*, spécialisée dans le monde de la pub : **www.infopresse.com/article.aspx?id=14063**).

Enfin, comme le proclamait le défunt magazine *Croc*, c'est pas parce qu'on rit que c'est drôle. Les gens de la commission Gomery, eux, ne l'ont pas trouvé très drôle.

Cela dit, l'humour est encore le meilleur remède à la déprime, un mal qui nous guette en cette période de révélations scabreuses sur fond de crise politique. Et la suite des choses, répétons-le, ne s'annonce pas plus jojo, loin de là.

Depuis hier, nous sommes entrés officiellement en période de réchauffement préélectorale. Le chef conservateur, Stephen Harper, après un mutisme inquiétant de plusieurs jours, a lancé un premier ballon d'essai en laissant entendre qu'il souhaite des élections ce printemps, probablement en juin. Si le ballon prend un peu d'altitude et que les sondages à venir confirment que la colère des électeurs se transforme en tendance en faveur des conservateurs, ça y est, on déclenche en mai, dès que les témoignages sont terminés à la commission Gomery. Vaut mieux vous y faire : on aura des élections ce printemps.

Jean Brault a sérieusement ébranlé les colonnes du temple, mais il reste quelques témoignages fort attendus, dont un en particulier qui promet de faire très mal au Parti libéral. D'ici un mois, on en saura assez pour se faire une très bonne idée de qui est responsable dans la magouille. Voilà du moins le pari que font les conservateurs.

Vrai, les Canadiens ne veulent pas d'élections pour le moment, mais l'idée, officiellement lancée hier par le chef de l'opposition, va faire son petit bonhomme de chemin.

D'un point de vue stratégique, Stephen Harper serait bien fou d'attendre l'automne et ses troupes ne lui pardonneraient pas d'échapper une telle occasion si les libéraux devaient, par un improbable renversement, prendre du mieux. En décidant lui-même de la date du dépôt d'une motion de défiance contre le gouvernement Martin, M. Harper garde le contrôle du calendrier. En attendant le rapport final de la commission Gomery, attendu en décembre, il perd cet atout et devrait vraisemblablement attendre le printemps 2006 puisque l'on ne fait pas de campagne électorale pendant le temps des Fêtes et on évite généralement janvier et février pour des raisons de météo. La dernière chose que veut faire Stephen Harper, c'est de laisser la saison morte des Fêtes (qui s'étire à Ottawa jusqu'en février) éroder tranquillement l'indignation populaire. Surtout, il ne veut pas donner au gouvernement libéral l'occasion de déposer un autre budget — assurément bonbon — avant les prochaines élections.

Vrai, les Canadiens ne veulent pas d'élections pour le moment, mais l'idée, officiellement lancée hier par le chef de l'opposition, va faire son petit bonhomme de chemin.

Poussé dans les câbles, Paul Martin affirme avoir l'autorité morale pour gouverner et il en est réduit à supplier Stephen Harper de ne pas débrancher son gouvernement. L'autorité morale repose d'abord sur la confiance de la population, et cette confiance, clairement, le gouvernement Martin l'a perdue.

En plus, Paul Martin n'a plus les mains libres pour gouverner. C'est toujours plus difficile pour un gouvernement minoritaire, certes, mais dans cette atmosphère de crise, le gouvernement est trop préoccupé à survivre pour penser à autre chose. Résultat : l'appareil de l'État tourne au ralenti, quand il n'est pas paralysé. Le gouvernement Martin n'arrive même pas à remplacer tous les dirigeants de sociétés d'État congédiés dans la foulée du rapport de Sheila Fraser. (La Banque de développement du Canada, notamment, n'a toujours pas de président un an après le congédiement de Michel Vennat). Dans la tempête, plus personne n'ose prendre de décision et tous les dossiers le moindrement délicats sont mis en veilleuse, c'est un réflexe normal.

Encore neuf mois, peut-être 12 dans ce climat de confusion ? Ça servirait qui, au juste ?

Au lendemain des élections de juin, Paul Martin avait affirmé qu'il entendait gouverner et mettre de l'avant son programme politique parce que son gouvernement, quoique minoritaire, était stable, affirmait-il. Ce n'est plus vrai aujourd'hui.

COURRIEL

Pour joindre notre chroniqueur : vincent.marissal@lapresse.ca

MARIAGE GAI

L'amendement du PC battu

SYLVAIN LAROCQUE
PRESSE CANADIENNE

OTTAWA – Une forte majorité des députés fédéraux ont désavoué la stratégie des conservateurs sur le mariage, hier, et ont voté en faveur de l'inclusion des couples de même sexe au sein de l'institution millénaire.

L'amendement conservateur visait à empêcher la deuxième lecture du projet de loi C-38 parce que ce dernier « ne définit pas le mariage comme l'union d'un homme et d'une femme, à l'exclusion de toute autre personne ». Il a été défait par un vote de 164 contre 132.

« Ç'a été une question difficile, mais je crois que le Canada a passé un test très important », a déclaré le premier ministre Paul Martin à sa sortie des Communes. « Nous sommes un pays de minorités. Nous ne pouvons pas choisir les droits que nous voulons défendre. J'ai appuyé la Charte des droits et j'ai appuyé les libertés fondamentales. »

Mais pas moins de 34 députés libéraux se sont rangés derrière la motion des conservateurs, parmi lesquels se trouvaient les Montréalais Massimo Pacetti et Francis Scarpaleggia. Trois bloquistes ont fait de même : Serge Cardin (Sherbrooke), Gérard Asselin (Manicouagan) et Roger Gaudet (Montcalm). La néo-démocrate Bev Desjarlais s'est quant à elle abstenue, mais elle a promis de s'opposer au projet de loi à la troisième lecture.

« Ce n'est pas une surprise pour moi, a assuré le ministre de la Justice, Irwin Cotler. Au contraire. Je suis très heureux du résultat, de l'appui du Bloc, du NPD, de la plupart des membres du caucus libéral et même de quelques conservateurs. »

Quatre députés conservateurs, tous favorables au mariage gai, se sont effectivement prononcés contre l'amendement mis de l'avant par leur parti.

Le texte C-38, intitulé Loi sur le mariage civil, sera maintenant renvoyé à un comité législatif qui sera chargé d'en confirmer la validité technique.

Il s'agit d'une procédure exceptionnelle : habituellement, les projets de loi sont étudiés en comités parlementaires. Mais afin d'accélérer le débat sur cette question controversée, le Parti libéral, le Bloc québécois et le Nouveau Parti démocratique se sont entendus pour restreindre l'examen du texte.

Il s'agit d'une victoire certaine pour les gais et lesbiennes, mais elle pourrait être assombrie d'ici l'été. En effet, si la rumeur d'élections précipitées se concrétisait rapidement, et que les conservateurs étaient portés au pouvoir, le projet de loi C-38 serait retiré avant de pouvoir recevoir la sanction royale. En fait, le parti de Stephen Harper compte présenter un texte législatif qui mettrait un terme aux mariages gais partout au pays. À l'heure actuelle, ils sont célébrés dans sept provinces et un territoire, à la suite de jugements.

POLITIQUE

Le jour où l'idée d'un deuxième référendum l'emporta

En vertu de la loi d'accès à l'information, *La Presse* vient d'obtenir les mémoires des délibérations du Conseil des ministres de René Lévesque pour les six mois précédant le référendum de 1980. Ces textes, la recension un peu aseptisée des débats des ministres, deviennent publics après un délai de 25 ans.

DENIS LESSARD

QUÉBEC – Le 19 décembre 1979. Une journée cruciale dans l'histoire du Québec. C'est ce jour-là que fut rédigée, dans la tourmente, la question qui allait être posée au référendum de 1980. Car le gouvernement Lévesque était très partagé sur la marche à suivre, et ce n'est pas sans heurt que le Conseil des ministres a finalement opté pour une question-fleuve au terme d'une réunion marathon de 11 heures.

On voit, dans les documents d'archives, que Jacques Parizeau, l'homme fort du gouvernement Lévesque — il cumulait alors les Finances et le Conseil du Trésor —, était opposé à l'idée qu'après un OUI au référendum, le gouvernement s'engage à en tenir un autre pour valider le résultat des négociations avec Ottawa.

Pour lui, il valait mieux que le gouvernement conserve toute sa marge de manoeuvre pour déclencher des élections générales après une victoire du OUI.

Parizeau contre

Autre acteur de premier plan, Camille Laurin plaidera aussi, en vain, pour souligner qu'il vaudrait mieux parler d'une autre « consultation » plutôt que de s'engager formellement à un second référendum suivant les négociations avec le fédéral.

Après six heures de discussions intenses en après-midi, ce fameux 19 décembre, les ministres reprendront leurs débats en soirée, de 21 h à 1 h 30 du matin.

M. Parizeau, à cette ultime séance, désapprouve sans détour la voie qu'empruntera finalement le gouvernement Lévesque — la question référendaire de 1980 promettra explicitement aux Québécois « qu'aucun changement de statut politique résultant de ces négociations ne sera réalisé sans l'accord de la population lors d'un autre référendum ».

Trop longue

La question avait déjà fait l'objet d'un premier tour de table informel la semaine précédente. Le 19, M. Lévesque annonce à ses ministres qu'après bien des hésitations, il a fait son choix : la question comportera un préambule et mentionnera la nécessité de tenir un second référendum après les négociations avec Ottawa.

La semaine précédente, il en avait posé les balises : la question devra s'articuler autour de l'égalité des peuples, de l'idée de souveraineté-association et d'une nouvelle entente avec le reste du Canada. Le gouvernement avait publié son livre blanc sur la nouvelle entente Québec-Canada l'automne précédent.

Dès cette première discussion, Claude Charron prévient d'emblée qu'il serait « plutôt dangereux pour le gouvernement d'évoquer la possibilité de tenir un deuxième référendum dans le texte même de la question ». Il sera vite mis en minorité, après que M. Lévesque eut rappelé que cette deuxième consultation était explicitement prévue au programme du PQ.

Pour Bernard Landry, alors ministre d'État au Développement économique, il vaut mieux ne pas parler de la seconde consultation explicitement. L'évoquer dans la question « aurait l'air astucieux et déplairait à la population », souligne-t-il. Il se ralliera finalement à l'idée d'un second référendum.

Claude Morin et Ottawa

Les délibérations du Conseil des ministres, revues 25 ans plus tard, font sourire quand on connaît la suite des événements.

À la séance du 5 mars 1980, Claude Morin, alors responsable des affaires intergouvernementales, souligne qu'il avait été « décidé de traiter des relations fédérales-provinciales avec la plus grande prudence », et qu'il aura la responsabilité de choisir les dossiers que Québec aura avantage à mettre de l'avant en période référendaire.

« Aucune démarche ne devra être amorcée ou poursuivie avec Ottawa en période référendaire sans que son ministère n'ait donné au préalable son accord », avait noté le greffier, 12 ans avant que les rapports qu'entretenait le ministre Morin avec la GRC ne soient rendus publics.

8
villes italiennes sans intérêt!

Rome, Sienne, Florence, Pise, Mogliano Veneto, Assise,Venise, Lido di Ostia

Payez-vous l'Italie en 6 versements égaux!*

à partir de
351,50$

ou à partir de
2 359$
en un seul paiement

Circuit accompagné Borromini

Séjour de 9 jours et 7 nuits

Circuit de 5 jours dans les grandes villes d'Art baroque
6 visites touristiques guidées (droits d'entrée inclus)

Hébergement dans des hôtels 4 étoiles
7 petits déjeuners, 1 dîner, 6 soupers

Du 5 mai au 20 octobre 2005
Vol direct vers Rome avec Air Transat et tous les transferts.
Départs garantis les jeudis.

club voyages MC
[Partez sous une bonne étoile] MC

Afin d'en savoir plus
sur toutes nos destinations sans intérêt,
contactez votre conseiller Club Voyages
dans l'une de nos 104 agences partout au Québec

3308974A

1 877 7-ETOILE
www.clubvoyages.com

AURATOURS VACANCES

Prix excluant 3,50$/1000$ de services touristiques pour la contribution des clients au fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages.

*Le dépôt de 250$ par personne, payable à la réservation, est en sus du paiement mensuel annoncé. Départs de Montréal, prix par personne en occupation double en chambre standard, sauf si avis contraire. Les vols sont assurés par Air Transat et les places sont limitées. Les prix annoncés sont ceux en vigueur au moment de la publication et sont valables pour les nouvelles réservations effectuées jusqu'au 15 avril 2005. Les rabais réservez-tôt brochures sont inclus dans les prix annoncés lorsqu'applicables et valides, veuillez noter que ceux-ci prennent fin le 15 avril 2005. Pour tous les détails et conditions générales, veuillez vous référer aux brochures d'Auratours Vacances. Club Voyages et Auratours Vacances sont membres de Transat A.T. inc. et titulaires d'un permis du Québec.

LE PRINTEMPS, C'EST TOUJOURS SHARKS
CE WEEK-END, VOYEZ LES NOUVELLES COLLECTIONS ET PROFITEZ DE RABAIS INCROYABLES !
Kitesurf
Beachwear
Wet suit
Planche à voile
Wakeboard
Ski nautique
313, boul. Cartier, Laval • 450-663-5543 • 2 km à l'est de la sortie 7, aut. 15
3308455

La Classe M au tout nouveau design.

La nouvelle SLK.

La nouvelle Classe CLS. Le premier coupé à 4 portières au monde.

Pure exaltation sur toute la ligne. Mercedes-Benz. N'attendez plus.

Mercedes-Benz

3306260A

Montréal
Mercedes-Benz Montréal
Automobiles Silver Star Inc.
7800, Boul. Décarie, Montréal
(514) 735-3581

West Island
Mercedes-Benz West Island
4525, Boul. St-Jean
Dollard-des-Ormeaux
(514) 620-5900

Laval
Mercedes-Benz Laval
3131, Autoroute Laval (440) Ouest
Laval
(450) 681-2500

Rive-Sud
Mercedes-Benz Rive-Sud
4844, Boul. Taschereau
Greenfield Park
(450) 672-2720

3307697

© Mercedes-Benz Canada Inc. Toronto, Ontario, 2005.

DIMINUTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Dion réduit ses attentes

CHARLES CÔTÉ

À la veille de l'annonce de son plan global de mise en oeuvre du protocole de Kyoto, le ministre fédéral de l'Environnement, Stéphane Dion, a réduit hier ses attentes par rapport aux programmes lancés depuis 1997 pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

« Le plan de demain (aujourd'hui) sera plus prudent au sujet de ces programmes, a-t-il indiqué à *La Presse*. On a revu notre comptabilité. Dans le plan 2002, on prévoyait de 55 à 60 millions de tonnes (Mt) de réductions des émissions annuelles pour 2010. Dans le plan de demain, on abaisse cela à 40 Mt. »

C'est donc dire que les programmes existants sont environ 35 % moins efficaces que ce qui était prévu.

Cela donne un nouvel argument aux voix qui s'élèvent pour critiquer les dépenses fédérales pour la lutte aux gaz à effet de serre. Ottawa a annoncé 5,7 milliards de dépenses depuis 1997, mais cela n'a pas empêché la pollution d'augmenter.

Avec l'annonce aujourd'hui du plan global de mise en oeuvre du protocole de Kyoto, dont le coût pourrait varier entre 10 et 12 milliards, certains remettent en doute l'utilité de ces dépenses. « Sur 5,7 milliards, environ trois n'ont pas été dépensés, affirme le critique du Parti conservateur en matière d'Environnement, Bob Mills. Je ne vois pas pourquoi on devrait en dépenser plus. » M. Mills craint des dérapages semblables au scandale des commandites si Ottawa ouvre grand les robinets. « Ils parlent de créer un Fonds propre dirigé par un conseil d'administration de 12 libéraux. Ai-je besoin d'en ajouter ? Quels projets seront financés, selon vous ? »

Mais selon M. Dion, ce programme sera géré « comme une banque ». « Si votre projet apporte une réduction de mégatonnes suffisante, il sera financé », dit-il. En outre, selon lui, il est normal que la plus grande partie des dépenses n'aient pas encore produit leurs effets.

Bernard Bigras, porte-parole en matière d'environnement au Bloc québécois, s'interroge lui aussi sur le bien-fondé d'annoncer de nouvelles sommes au titre de Kyoto. « Il est difficile de dire ce que 3,7 milliards annoncés entre 1997 et 2003 nous ont apporté, dit-il. Les émissions ont augmenté. Maintenant, on annonce un nouveau plan alors que les ministères n'ont pas terminé la révision des programmes existants. Il faut s'assurer que l'argent qui est déjà en place permette une réduction à la source des émissions de GES. »

Tout comme M. Bigras, Jean Nolet, économiste chez Éco Ressources, estime que l'industrie du pétrole, du gaz et du charbon, alliée aux réformistes puis aux alliancistes contre l'entrée du Canada au protocole de Kyoto, sort gagnante de la politique fédérale de lutte contre les changements climatiques. « Les grands gagnants sont les grandes pétrolières de l'Ouest et les grands émetteurs industriels, affirme M. Nolet. Leurs contraintes, déjà peu élevées, seront encore réduites et on plafonne leur coût à 15 $ la tonne d'émission de gaz à effet de serre. Résultat : si le Canada veut vraiment atteindre ses objectifs, c'est le contribuable qui devra payer. »

M. Nolet se réjouit tout de même que le Canada se dote enfin d'un plan, mais il craint que le gouvernement libéral ne tombe. « Va-t-on avoir un gouvernement pour appliquer ce plan ? » demande-t-il.

Selon M. Bigras, un gouvernement conservateur minoritaire n'aurait pas de marge pour mettre le protocole de Kyoto au panier. « Sur des points comme Kyoto, l'opposition s'entendrait certainement », affirme-t-il.

M. Mills dit que le Parti conservateur n'a pas l'intention de retirer le Canada du protocole de Kyoto. « On ne veut pas sortir de Kyoto, dit-il. Ça prendrait quatre ans. Mais nous mettrions le paquet sur la capture et le stockage de gaz carbonique et sur les technologies de charbon propre. » Deux avenues proposées par les grandes industries de l'Ouest, à l'orée d'un boom sans précédent de l'exploitation des sables bitumineux.

DES COÛTS MAIS PEU DE RÉSULTATS

DÉPENSES FÉDÉRALES

Entre 1997 et 2002 :
1,7 milliard

Budget 2003 :
2 milliards sur 5 ans

Budget 2005 :
2 milliards sur 10 ans et plus

TOTAL :
5,7 milliards

ÉMISSIONS ANNUELLES DE GAZ À EFFET DE SERRE AU CANADA (en millions de tonnes)

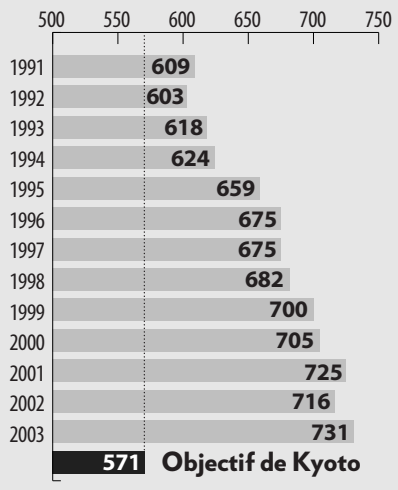

Canon

CAMÉSCOPES NUMÉRIQUES

POUR LES VIDÉASTES EN HERBE, LEURS FIERS PARENTS ET LES AUTRES.

HAUTE DÉFINITION 16:9 GRAND ÉCRAN

Enregistrez des moments émouvants dignes du grand écran.

Les caméscopes numériques Canon enregistrent des images vidéo 16:9 à haute définition adaptées aux téléviseurs grand écran d'aujourd'hui. En utilisant la pleine largeur du capteur d'image, nos caméscopes remplissent l'écran entier d'images d'une qualité superbe. Et l'écran ACL intégré vous montre l'image exactement telle qu'elle apparaîtra sur votre téléviseur.

ZR200 (illustré) 599,99 $* — 20x ZOOM OPTIQUE — 400x ZOOM NUMÉRIQUE — HAUTE DÉFINITION 16:9 GRAND ÉCRAN

Captez les plaisirs en famille sur images vidéo plein écran ou fixes.
- Saisie simultanée d'images vidéo et de photos fixes
- ACL 2,4 po à fonction de rétroéclairage améliorant la visibilité
- Processeur DiG!C DV pour des couleurs d'aspect naturel

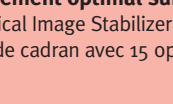

Logiciel en prime
Recevez un logiciel de montage vidéo Pinnacle à l'achat d'un nouveau caméscope numérique Canon.†

QUALITÉ INCROYABLE, EN TOUTE SIMPLICITÉ

Objectif grand-angle 0,6x compris avec le ZR 400

1,33 MÉGA PIXEL — 14x ZOOM OPTIQUE — 280x ZOOM NUMÉRIQUE — HAUTE DÉFINITION 16:9 GRAND ÉCRAN

ZR400 699,99 $*

Finesse des détails. Perspective élargie.
- CCD 1,33 mégapixel - convenant aux photos 4 po x 6 po
- Bouton Print / Share (Impression / partage) simplifiant l'impression directe

Objectif grand-angle 0,6x compris avec le ZR 300

22x ZOOM OPTIQUE — 440x ZOOM NUMÉRIQUE — HAUTE DÉFINITION 16:9 GRAND ÉCRAN

ZR300 649,99 $*

Éclairez la nuit.
- Lampe de soutien en mode nocturne super
- Modes d'exposition automatique pour différentes conditions de prise de vue

20x ZOOM OPTIQUE — 400x ZOOM NUMÉRIQUE — HAUTE DÉFINITION 16:9 GRAND ÉCRAN

ZR100 549,99 $*

Une excellente valeur pour la famille qui grandit.
- Mince, élégant et convivial
- Processeur DiG!C DV pour des couleurs d'aspect naturel

CONCEPTION ÉLÉGANTE POUR IMAGES VIDÉO ET FIXES

Objectif grand-angle 0,7x compris avec l'Elura 90

1,33 MÉGA PIXEL — 20x ZOOM OPTIQUE — 400x ZOOM NUMÉRIQUE — HAUTE DÉFINITION 16:9 GRAND ÉCRAN

ELURA 90 899,99 $*

Images vidéo plus larges et plus brillantes, prises de plus près.
- Minitorche vidéo pour prise de vue nocturne
- Flash incorporé pour saisie d'images fixes dans des conditions de faible luminosité

Objectif grand-angle 0,7x compris avec l'Elura 85

1,33 MÉGA PIXEL — 18x ZOOM OPTIQUE — 360x ZOOM NUMÉRIQUE — HAUTE DÉFINITION 16:9 GRAND ÉCRAN

ELURA 85 799,99 $*

Format compact et modes nocturnes enrichis.
- Flash incorporé pour saisie d'images fixes dans des conditions de faible luminosité
- Mode nocturne super pour saisie d'images vidéo améliorée la nuit

1,33 MÉGA PIXEL — 18x ZOOM OPTIQUE — 360x ZOOM NUMÉRIQUE — HAUTE DÉFINITION 16:9 GRAND ÉCRAN

ELURA 80 749,99 $*

Images vidéo et photos à portée de main.
- Saisie simultanée d'images vidéo et de photos fixes
- Conception élégante simplifiée à extérieur bleu métallique

TOUT EN MOUVEMENT, SANS TREMBLEMENT

2,2 MÉGA PIXELS — 10x ZOOM OPTIQUE — 200x ZOOM NUMÉRIQUE — HAUTE DÉFINITION 16:9 GRAND ÉCRAN

optura 500 1 399,99 $*

Photos vibrantes et images vidéo éclatantes.
- CCD 2,2 mégapixels pour images vidéo et photos fixes à haute définition
- Moniteur ACL couleur 2,5 po et DEL blanche haute intensité

2,2 MÉGA PIXELS — 14x ZOOM OPTIQUE — 280x ZOOM NUMÉRIQUE — HAUTE DÉFINITION 16:9 GRAND ÉCRAN — OPTICAL IMAGE STABILIZER

optura 60 1 199,99 $*

Rendement optimal sur téléviseur grand écran.
- Optical Image Stabilizer et minitorche vidéo
- Mode cadran avec 15 options de prise de vue

2,2 MÉGA PIXELS — 10x ZOOM OPTIQUE — 200x ZOOM NUMÉRIQUE — HAUTE DÉFINITION 16:9 GRAND ÉCRAN — OPTICAL IMAGE STABILIZER

optura 50 1 099,99 $*

Toute une vie en images haute définition.
- Optical Image Stabilizer pour des vidéos à toute épreuve
- Saisie d'images fixes supérieures grâce à 9 cellules de mise au point automatique

Pourquoi choisir Canon ?

DiG!C DV

La puissance DiG!C DV
DiG!C DV fait appel à deux techniques distinctes de traitement. Ainsi, vous pouvez compter sur des couleurs fidèles pour les images vidéo et les photos numériques.

Impression directe Canon
Un caméscope numérique Canon vous permet, en quelques secondes, d'effectuer une prise de vue et d'imprimer.††

PHOTOGRAPHIE NUMÉRIQUE

Vous cherchez des conseils utiles ?
www.canon.ca/photographienumerique

Canon SAVOIR FAIRE MD

3304411A

Canon, Canon SAVOIR FAIRE, DiG!C DV, Optura, Elura et ZR sont des marques déposées de Canon Inc. Les images à l'écran et les copies papier sont simulées. Tous les articles illustrés sont vendus séparément, sauf avis contraire. Toutes ces caractéristiques sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. * Les détaillants peuvent vendre à un prix inférieur. † Dans le cadre de l'offre de remise postale, achetez tout nouveau caméscope numérique Canon et recevez un logiciel de montage vidéo PINNACLE STUDIO Version 9 SE. Offre en vigueur du 1er avril 2005 au 30 juin 2005 (voir le bon de remise postale en magasin pour connaître les conditions et modalités complètes). †† S'applique aux caméscopes numériques à capacité d'impression directe connectés à des imprimantes compatibles à impression directe. © Canon Canada Inc., 2005.

ACTUALITÉS

La parole de Marine

La France n'a jamais connu un procès criminel d'une telle ampleur : depuis un mois et demi, 66 personnes sont accusées d'actes de pédophilie aux dépens de 45 enfants. Notre journaliste y assiste.

YVES BOISVERT
ENVOYÉ SPÉCIAL
FRANCE

ANGERS — La salle d'audience de la Cour d'assises d'Angers est tendue. Dans quelques instants, on entendra le témoignage sur vidéo de la principale victime de ce réseau de pédophilie qui occasionne le plus vaste procès de l'histoire pénale française. Elle aurait été agressée sexuellement par 35 des 66 accusés.

« Je ne sais pas si je veux entendre ça », me glisse une collègue.

Le président de la Cour donne le signal et le visage de la fillette de 6 ans, cheveux blonds coupés au carré, apparaît sur les écrans. Elle sourit. Elle se balance sur sa chaise. On est en mars 2002. Elle vient d'être placée dans un foyer et ses parents sont emprisonnés. Elle a déjà fait trois dépositions non enregistrées. Cette fois, on capte son témoignage. Le policier et la juge d'instruction commencent leur interrogatoire. Ils lui demandent s'il lui est arrivé de jouer à « papa et maman ». S'il y avait un monsieur qui venait la voir chez elle. Elle dit que non. Elle dit qu'elle jouait au cheval, qu'elle montait sur le dos de son père, que c'était haut. Elle rit.

L'interrogatoire ne donne pas les résultats escomptés. L'enfant, qui s'est confiée ici et là spontanément, ne dénonce rien. On lui demande si d'autres enfants sont venus chez elle. Elle dit non.

« Qui c'est qui t'a dit de mentir ? » demande aussitôt le policier. Personne m'a dit de mentir, répond l'enfant. « On sait tout », dit le policier. À la demande de ses interrogateurs, elle dit alors qu'elle a joué « au docteur ». Le policier demande qui jouait avec elle. « Le docteur », dit-elle. On avait tort de craindre un récit détaillé, comme la police avait tort d'espérer une dénonciation précise. L'interrogatoire ne donne rien. Le policier lui montre des photos des suspects. Il lui intime l'ordre de ne « pas mentir » cette fois, car, insiste-t-il, « on sait tout déjà ». Elle reconnaît à peine quelques visages des dizaines qui sont censés l'avoir agressée. Elle change de sujet. « Je suis des cours de piscine dans le grand bassin », dit-elle.

Les avocats de la défense ont eu beau protester hier, disant que le jury devrait tout voir, y compris les silences, les questions, la procédure d'interrogatoire : le président Éric Maréchal n'a pas l'intention d'étirer inutilement les débats de ce procès.

Voilà pour la première pièce de ce qu'on appelle ici « la parole des enfants », qui débutait hier au procès d'Angers, nouvelle phase du procès des 66 hommes et femmes jugés depuis un mois et demi pour des actes commis entre 1999 et 2002 aux dépens de 45 enfants âgés de 6 mois à 12 ans.

Aucun enfant, en principe, ne viendra témoigner. En revanche, la Cour visionnera les enregistrements de certains interrogatoires donnés par 25 enfants assez vieux. Le problème, dit la défense, c'est que le président de la Cour a sélectionné, sans consultation, les interrogatoires dignes d'intérêt pour le jury de neuf citoyens et trois magistrats. La défense se dit bien prête à ne pas convoquer les victimes et se contenter de dépositions où ils étaient absents ; mais encore faut-il les montrer tous, pour se faire un portrait complet. Les avocats des enfants leur donnent raison.

Les avocats de la défense ont eu beau protester hier, disant que le jury devrait tout voir, y compris les silences, les questions, la procédure d'interrogatoire : le président Éric Maréchal n'a pas l'intention d'étirer inutilement les débats de ce procès prévu pour quatre mois et déjà inscrit dans les records judiciaires.

Certes, plusieurs accusés ont avoué. Mais contre quelques-uns, dont aucun enfant ne parle, il ne pèse à peu près que la dénonciation d'un voisin. Vengeance ? Dans certains cas, l'enfant l'exclut pour ensuite changer d'idée. Le jury verra-t-il cela ?

La défense plaide que la Cour est plus préoccupée de respecter son calendrier que de tirer les leçons du gâchis d'Outreau, dans le nord de la France, l'an dernier, où on a constaté que plusieurs personnes avaient été accusées injustement de pédophilie dans une autre affaire de réseau où les faits avaient été amplifiés de manière invraisemblable.

////////////////////////

Les parents de Marine, Franck et Patricia V. n'ont pas vu leurs quatre enfants depuis trois ans, c'est-à-dire depuis ce jour de février 2002 où on les a arrêtés pour divers actes de pédophilie. Les deux sont détenus depuis et leurs enfants sont placés dans des foyers d'accueils.

Hier, pour la première fois, ils ont revu leur plus vieille. La mère n'a pas réagi. Le père a eu des ricanements.

////////////////////////

La Cour a ensuite visionné un deuxième interrogatoire de Marine, celui-là effectué un an plus tard, en janvier 2003. Elle a alors 7 ans. L'enfant dessine pendant que la juge d'instruction pose ses questions dans son bureau. Elle lui montre des photos. Elle lui demande de « raconter à quoi (elle jouait) ». L'enfant ne donne pas de détails.

Marine ne fait qu'acquiescer ou nier. Finalement, la juge lui dit que son grand-père a avoué des agressions. « Il y a eu d'autres messieurs qui ont fait ça ? » Elle dit oui. Elle identifie cinq autres adultes.

La Cour visionne maintenant un dernier enregistrement, pris un an plus tard, le 23 janvier 2004. L'enfant a 8 ans. Elle est assise sur une accompagnatrice. Elle suce son pouce. La juge commence en disant qu'elle sait tout ce qui est arrivé, que beaucoup de gens lui ont parlé mais qu'elle veut qu'elle le lui dise.

Elle ne dit presque rien. Elle fait des « oui » et des « non » de la tête. La juge suggère toutes les réponses. L'enfant se contente de dire oui ou non. Sur les photos qu'on lui tend, elle identifie 10 accusés, cette fois.

Martine Brousse, directrice d'un organisme appelé la Voix de l'enfant, était estomaquée au sortir de ces interrogatoires. Amateurisme du questionnement de l'enfant, répétition des interrogatoires sur quatre ans, qui s'ajoutent à ceux d'autres professionnels : sans les autres preuves au dossier, la défense aura beau jeu de mettre en doute ce type de témoignage où tout est suggéré, dit-elle.

3623, Autoroute 440 Ouest, Laval
(450) 681-1149 / 1 866 681-1149
(Voisin du Marché 440)

* Conditions en magasin

1 au Québec pour les prix et le choix

www.clubplancherlaval.com

Devenir son propre
avocat
idpdroitpratique.tripod.com
• (514) 351-1080
IDP Institut du droit pratique
Me Pierre Marquis, dir.
3293511
3293515

TIMBRES EXPO MONTRÉAL
UNION DES PHILATÉLISTES DE MONTRÉAL

Centre St-Mathieu
7110, 8e avenue
St-Michel, Montréal, Québec
(Métro St-Michel)

Ven. 15 avril: 11 h à 18 h
Sam. 16 avril: 10 h à 18 h
Dim. 17 avril de 10 h à 16 h

•Admission *GRATUITE* •Stationnement *GRATUIT*
• Timbres de Disney *GRATUIT* pour les jeunes

• Encan public par La Timbrathèque
• Pour plus d'informations téléphonez au (450) 687-0632 ou voyez nos sites Internet :
www.topicalsetc.com ou www.philatelie.qc.ca
3305778

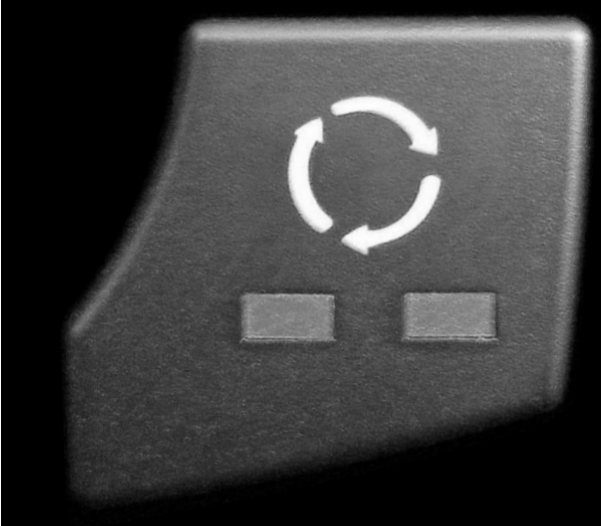

Un prix qui déplace de l'air !
BMW Z4 à partir de seulement 499 $* / mois pendant 36 mois
2,5 % Taux de location

NE RATEZ PAS CETTE OFFRE EXCEPTIONNELLE !

BMW Z4
www.bmwmontreal.ca
Le plaisir de conduire.MC

Montréal
BMW Canbec
4090, rue Jean-Talon Ouest
(514) 731-7871
www.bmwcanbec.com

Banlieue Ouest
Automobiles Jalbert
16 710, autoroute Transcanadienne
Kirkland
(514) 695-6662
(514) 343-3413
www.jalbert-auto.qc.ca

Laval
BMW Laval
2450, boul. Chomedey
(450) 682-1212
(514) 990-2269
www.bmwlaval.com

Rive-Sud
Park Avenue BMW
8400, boul. Taschereau Ouest
Brossard (450) 445-4555
Montréal (514) 875-4415
www.parkavenuebmw.com

Les taux de location sont ceux offerts par Services Financiers BMW sur approbation de crédit uniquement quant au modèle BMW Z4 2.4 2005 en inventaire. Le PDSF pour le modèle Z4 2.4 2005 BMW de base est de 51 800$. * Pour une location de 36 mois comportant une mensualité de : (i) 499 $, un montant de 8 834 $ est exigé à la signature du contrat de location, (ii) 585 $, un montant de 6 066 $ est exigé à la signature du contrat de location, (ii) 669 $, un montant de 3 252 $ est exigé à la signature du contrat de location (ces montants incluent le dépôt requis, les frais de transport et de préparation, un dépôt de sécurité, l'enregistrement d'une hypothèque mobilière ainsi que la première mensualité). Le taux de location applicable est de 2,5 %. Les frais d'administration du concessionnaire sont facturés selon le concessionnaire et s'ajoutent aux sommes dues à la signature du contrat. Le coût de l'enregistrement du véhicule, les frais d'immatriculation, les options, l'assurance, les taxes applicables sur le dépôt et sur les mensualités sont en sus. La valeur résiduelle du véhicule à l'échéance du terme est de 29 526 $. La mensualité varie selon le montant emprunté et le dépôt/la valeur de la reprise. Le kilométrage annuel alloué est de 16 000 km ; 0,20 $ du kilomètre excédentaire. Des frais peuvent être exigés pour usure excessive. Offre sujette à disponibilité. Le véhicule doit être livré au plus tard le 30 juin 2005.

3303747A
3303765

ACTUALITÉS

Les problèmes de drogue mènent au suicide

NICOLAS BÉRUBÉ

Plus de la moitié des adultes qui s'enlèvent la vie au Québec souffrent de graves problèmes de dépendance et d'abus de drogues qui durent depuis plusieurs années.

Selon les travaux de Michel Tousignant, professeur du département de psychologie de l'UQAM, 62 % des personnes qui mettent fin à leurs jours ont un problème de dépendance à l'alcool ou aux drogues. « Et on ne parle pas ici d'un usage occasionnel de drogues, mais bien d'une dépendance sévère qui dure depuis 10 ans ou plus », indique M. Tousignant, en entrevue avec *La Presse* en marge du congrès Rond-Point 2005, qui réunit les plus grands spécialistes en toxicomanie au Québec.

La dépendance aux drogues dures, la cocaïne notamment, mène souvent à un état de déprime qui semble sans issue. « Il est prouvé qu'une dépendance aux drogues et à l'alcool a des effets dépressifs à long terme. Lorsqu'un événement malheureux survient, comme un échec amoureux ou un problème de dettes, les gens ont plus de difficultés à surmonter l'épreuve », explique M. Tousignant, qui est également chercheur au Centre de recherche et d'intervention sur le suicide et l'euthanasie (CRISE).

L'usage fréquent des drogues entraîne aussi un lot de problèmes socio-économiques, qui peuvent ajouter au fardeau d'un individu. « Les grands consommateurs vivent des problèmes qui leur semblent insolubles. La dépendance aux drogues cause l'endettement, qui peut causer de la criminalité, le vol par exemple. Les gens peuvent se sentir menacer par la petite mafia de la drogue, à qui ils doivent de l'argent. Cette pression additionnelle est difficile à gérer. »

Environ 1350 personnes s'enlèvent la vie au Québec chaque année. Contrairement à une idée reçue, le Québec ne détient pas le plus haut taux de suicide au monde : la Finlande et l'Autriche affichent des taux plus élevés. Des pays de l'Europe de l'Est, dont la Lituanie, la Russie, la Biélorusssie et l'Ukraine, ont aussi des taux de suicide supérieurs à celui du Québec.

EN BREF

Les implants en silicone interdits aux États-Unis, mais pas au Canada

Les fabricants d'implants mammaires en gel de silicone n'ont toujours pas prouvé leur innocuité, et leur interdiction, décrétée il y a 13 ans, ne devrait pas être levée, conclut un comité d'experts en santé américains, par un vote de 5-4. On ignore encore la fréquence des bris d'implants mammaires en silicone à l'intérieur du corps de la femme. Sans cette information fondamentale, les patientes sont incapables d'effectuer un choix judicieux sur l'opportunité ou non de subir une chirurgie aussi onéreuse, affirme le comité dans son rapport remis à l'Administration américaine des aliments et drogues (FDA). Depuis 1992 aux États-Unis, les implants mammaires en gel de silicone ne sont permis que sur des patientes qui participent à des programmes de recherche bien définis. Entre-temps au Canada, le ministère fédéral de la Santé envisage de permettre de nouveau la procédure. À la fin de mars, le ministère a réuni à huis clos pendant deux jours son propre comité d'experts pour discuter de la question.
AP et PC

PLUIE D'ARGENT
les principes spirituels de la richesse

UN SÉMINAIRE DE MARC FISHER

INVITÉS SPÉCIAUX :
Marie-France Dayan, spécialiste du feng shui,
et Michel Piette, jeune millionnaire de l'immobilier.

Des conseils, des secrets des Anciens Sages,
des astuces financières modernes,
les mystères utiles du feng shui et la chance
de gagner un condo sans mise de fond !!!

le 24 avril, de 9h à 15h, hôtel Holiday Inn,
420 Sherbrooke ouest
Prix : 38 $ avant le 20 avril (50 $ après)

Inscriptions : **(514)326-8485**
fisher_globe@hotmail.com

3309024A

PRÉOCCUPÉ(E) PAR VOTRE APPARENCE?
VOUS N'ÊTES PLUS SEUL(E).

DÉBUT CE SOIR 20 H
REDIFFUSION DIMANCHE 14 H

TOUT LE MONDE TOUT NU !
ANIMATION : CHANTAL LAMARRE

RADIO-CANADA

VOUS ALLEZ VOIR.

WWW.RADIO-CANADA.CA/TELEVISION

RÉALISATION : MARIE-JOSÉE LÉVESQUE

3304581A

ACTUALITÉS

MALPROPRETÉ À MONTRÉAL

Des fonctionnaires font leur *mea-culpa*

SÉBASTIEN RODRIGUE

Avec l'arrivée du printemps, les problèmes de propreté ont refait surface à Montréal et l'administration municipale souligne à grands traits dans un rapport interne sa part de responsabilité en raison de lacunes dans l'organisation du travail et dans la réglementation en vigueur.

Le rapport, obtenu par *La Presse*, a été préparé par un groupe de travail formé de sept arrondissements et de représentants de la Société de transport de Montréal, de Postes Canada, de la police et de l'Office municipal d'habitation de Montréal.

Le rapport, daté du 29 mars dernier, mentionne que le manque de propreté s'explique par le manque de civilité des Montréalais, mais aussi par des ratés dans l'organisation du travail ainsi que dans la réglementation et l'inspection. Parmi les reproches faits aux citoyens, le comité mentionne notamment les dépôts illicites de déchets encombrants sur la voie publique, « l'affichage sauvage » et la propreté des terrains en façade des résidences.

Les fonctionnaires ne manquent toutefois pas de faire leur *mea-culpa* en soulignant les délais pour la collecte des gros morceaux, les paniers de rue débordants, les bacs de recyclage se vidant au grand vent et la malpropreté aux abords des stations de métro.

Les responsables du nettoyage dans les arrondissements notent également le manque de disponibilité d'appareils « pour réaliser le niveau de service » et la charge de travail « démesurée » créée par les événements publics. « Ville-Marie et le Plateau Mont-Royal nécessitent une structure d'opération mieux adaptée au contexte », écrivent-ils.

Le maire de l'arrondissement de Ville-Marie, Martin Lemay, estime de son côté que les citoyens doivent faire davantage leur part. « Il y a un relâchement des citoyens, c'est comme si les gens se disent que la Ville va passer », note-t-il. M. Lemay ajoute que les budgets ne sont pas suffisants et que l'équipement au centre-ville n'est pas toujours fiable en raison de son âge avancé. Il critique d'ailleurs l'administration Tremblay-Zampino pour avoir produit un rapport contenant des « évidences » après plus de trois années à la tête de la Ville.

Les membres du groupe de travail soulignent aussi dans leur rapport que la réglementation sur la propreté n'est pas uniforme, qu'elle n'est pas assez sévère et que les délais dans les poursuites sont trop longs, soit jusqu'à deux ans.

De plus en plus d'arrondissements se dotent néanmoins de réglementations plus sévères. L'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce a ainsi adopté une réglementation obligeant les résidants à maintenir propres les environs de leur propriété jusqu'à la rue.

Une modification à la réglementation et aux méthodes d'inspection est ainsi proposée à moyen terme. Le responsable du groupe de travail, Yves Girard, a refusé de nous accorder une entrevue hier.

Le maire de Montréal lancera quant à lui aujourd'hui une campagne de sensibilisation auprès des citoyens.

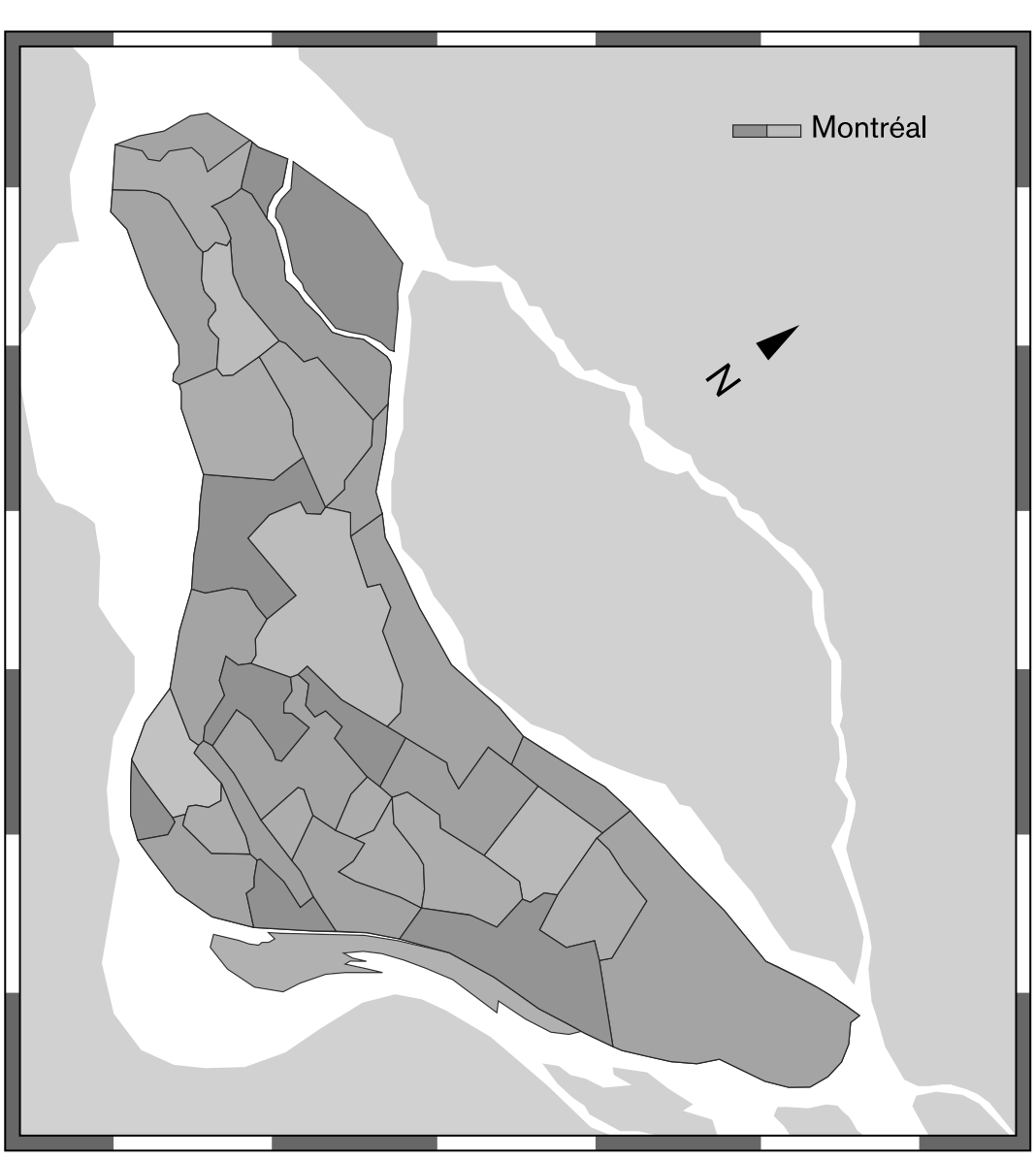

Le plus grand spécialiste des chaussures
et orthèses du pied, enfin à Montréal.

POULIOT
LABORATOIRE D'ORTHÈSES DU PIED

4596, boulevard St-Laurent • (514) 848-0100

3304593A
3304778

EN BREF

Vers une grève au *Journal de Montréal* ?

Les 275 membres du Syndicat de l'information du Journal de Montréal (CSN) ont entamé des moyens de pression contre leur employeur hier. La mention « j'appuie mon comité de négo » a été glissée dans un court article du tabloïd montréalais traitant d'un spectacle du groupe Maroon 5, au centre Bell, et la phrase « les membres du STIJM sont en moyens de pression » est apparue dans un article sur le prochain repêchage dans la LNH. L'utilisation de tels moyens de pression a été décidée par les membres au cours d'une assemblée générale tenue la semaine dernière. Un vote visant à donner au syndicat un mandat de grève générale illimitée doit par ailleurs être tenu mardi prochain. La convention collective de ces salariés est échue depuis le 31 décembre, et les négociations n'ont guère avancé depuis cette date, affirme le syndicat. La régularisation du statut de plusieurs employés est au coeur du litige. « Depuis les années 90, le tirage et le nombre de pages que compte le *Journal* ont augmenté, mais aucun employé permanent n'a été embauché ; les nouveaux salariés ont pour la plupart un statut de pigiste et doivent composer avec des conditions précaires », affirme Martin Leclerc, président du syndicat. La direction du *Journal de Montréal* n'a pas rappelé *La Presse* pour commenter.

Tristan Péloquin

LIQUIDATION de pianos
Plus de 100 modèles
À partir de 1 250$ Garantie incluse
Robert Bouthillier Musique
3338, rue Bélair(514) 722-8741
www.pianobouthillier.qc.ca
3308409

100$ DE RABAIS
avec achat de 1 000$ et plus
Reproduction de meubles d'époque
(sur mesure)
Armoire audio-vidéo
Mobiliers de salle à manger et de chambre.
Lampes et accessoires
Ouvert 7 jours
L'atelier des Compagnons
1269, rue Van Horne, Outremont
(514) 277-5772
Micheline Basilières Inc.
436, rue Victoria, St-Lambert
(450) 465-8647
3308403
3308567

SURPRENANTE
ES 330
BIEN ÉQUIPÉE
À PARTIR DE
39 900$*
VOTRE CHOIX
FINANCEMENT
À 3.9%*
VERSATILE
RX 330
* Sur approbation de crédit avec Lexus financial services.
LEXUS À LA CONQUÊTE DE LA PERFECTION
LEXUS Gabriel
3303 Côte-de-Liesse
Saint-Laurent
(entre Rockland et Décarie)
WWW.GABRIEL.LEXUS.CA
(514) 747-7777
LEXUS Prestige
5770 Taschereau, Brossard
Téléphone Montréal: (514) 923-7777
(450) 923-7777
3308369A
3308397

Rond-point Dorval : le projet proposé coûtera près de 200 millions

BRUNO BISSON

Neuf ans après avoir été annoncée dans le cadre du Sommet socioéconomique du Québec, en 1996, la reconstruction du rond-point Dorval a enfin franchi une étape décisive, hier, avec le lancement des consultations du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) sur l'ambitieux projet routier et ferroviaire de presque 200 millions.

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a rendu publiques, hier, les études d'impact de ce projet qui prévoit la démolition des deux échangeurs qui composent ce « noeud » compact de circulation automobile, congestionné du matin au soir depuis des années, et qui constituent la seule porte d'entrée à l'aéroport international de Dorval.

Le rond-point Dorval et l'échangeur Côte-de-Liesse, dont les nombreux entrecroisements s'épandent de part et d'autre de la voie ferrée bordant l'autoroute 20, dans l'arrondissement de Dorval, seront ainsi remplacés d'ici 2010 par des carrefours conventionnels à feux de circulation, au ras du sol, au coût de 133 millions.

Et pour permettre la réalisation d'une éventuelle navette ferroviaire entre l'aéroport de Dorval et le centre-ville de Montréal, le projet présenté par le ministère des Transports du Québec (MTQ) prévoit également l'aménagement d'une emprise ferroviaire, construite en tranchée, dont le coût a été estimé à 60 millions de plus par les consultants du Ministère.

Ces coûts n'incluent que la construction de l'emprise et excluent les coûts additionnels pour le projet de navette, qui est toujours en suspens, en attendant un réaménagement majeur du rond-point.

Les coûts du projet seront divisés en trois, les gouvernements fédéral et provincial assumant chacun un tiers de son financement. Aéroports de Montréal (ADM) et la Ville de Montréal devront fournir le tiers manquant pour la construction du projet, dont les premiers travaux visibles pourraient commencer dans un an. Les plus importants chantiers de construction s'étaleront de 2007 à 2009.

Avec les délais désespérants qui s'accumulent autour du grand projet de modernisation de la rue Notre-Dame, dans l'est de Montréal, le projet de Dorval tombe à point pour l'administration du maire de Montréal, Gérald Tremblay, en cette année d'élections municipales. Depuis de nombreuses années, ce projet de réaménagement routier figure parmi les priorités de l'administration, en matière de transport, pour des raisons assez évidentes. Il n'existe pas beaucoup de métropoles, de par le monde, offrant des aménagements routiers aussi déficients, et aucun lien rapide de transport collectif entre son principal aéroport et son centre-ville.

L'aéroport Pierre-Elliott-Trudeau est alimenté par l'échangeur Côte-de-Liesse, construit du côté nord de la voie ferrée du CP qui borde l'autoroute 20. Cet échangeur est un lacis d'une dizaine de bretelles routières ou s'entrecroisent et se mêlent chaque jour les dizaines de milliers de véhicules provenant de l'aéroport, de l'autoroute 520 et de deux secteurs urbanisés de Dorval.

Il est « connecté », par deux voies de circulation étroites passant sous la voie ferrée, au rond-point Dorval, un autre échangeur tout aussi dysfonctionnel, construit au sud de la voie ferrée. Le rond-point Dorval redistribue le trafic automobile de part et d'autre de l'autoroute 20, en direction du centre-ville de la métropole, ou vers l'ouest de l'île.

La circulation dans ce rond-point est rendue encore plus difficile par le passage quotidien de centaines d'autobus desservant une gare importante de la Société de transport de Montréal, d'une part, et une gare de VIA Rail, d'autre part. Cet échangeur est aussi doté de bretelles desservant des secteurs résidentiels de l'ancienne ville de Dorval, reliant ainsi les quartiers habités à l'autoroute 20.

De plus, aucune infrastructure ne permet de relier l'aéroport au reste de la métropole par un service efficace de transport en commun. La gare de Via et le terminus de la STM sont relativement loin de l'aérogare. Quant aux autobus qui desservent l'aéroport, ils restent pris dans la circulation.

Le projet présenté par le MTQ propose de simplifier considérablement les déplacements. Des infrastructures favorisant le transport en commun seront aménagées, et le projet intégrera l'emprise d'une future navette ferroviaire.

Les documents de consultation pour ce projet sont disponibles depuis hier à la Bibliothèque de Dorval, au bureau d'arrondissement de Dorval—L'Île-Dorval, ainsi que dans le site Internet du BAPE (**www.bape.gouv.qc.ca**).

ACTUALITÉS

La liberté de religion et les tribunaux

MARIE-CLAUDE MALBOEUF

Bien avant leur kirpan, les sikhs ont déjà obtenu le droit de garder leur turban. Les juifs, catholiques et musulmans ont aussi remporté plusieurs batailles.

Le turban

> 1994 : les officiers sikhs de la Gendarmerie royale du Canada peuvent continuer à porter le turban avec leur uniforme, tranche la Cour d'appel fédérale.

> 2000 : la Colombie-Britannique est forcée d'amender son code de la route pour dispenser les sikhs de porter un casque en moto ; cela les obligerait à enlever leur turban.

Le sabbat et le dimanche

> 1985 : une employée de Simpsons-Sears s'étant convertie au judaïsme n'aurait pas dû être congédiée même si elle refusait de travailler le vendredi soir et le samedi matin pour respecter le sabbat (Cour suprême).

> 1993 : une employée catholique du défunt magasin Eaton peut refuser de travailler le dimanche (Tribunal des droits de la personne).

> 1994 : trois professeurs juifs de la Commission scolaire de Chambly obtiennent le droit de prendre congé le jour du Yom Kippour à condition de puiser dans leur banque de trois jours d'absence pour raison de « force majeure » (Cour suprême).

L'érouv

> 2001 : malgré l'opposition de la Ville, les juifs orthodoxes d'Outremont conservent le droit de ceinturer leur quartier d'un érouv. Aussi ténu qu'un fil de pêche, l'érouv leur permet de contourner l'interdiction de transporter quoi que ce soit hors de leur domicile le jour du sabbat, puisqu'il représente une extension de leur maison (Cour supérieure).

Les souccahs

> 2004 : les juifs orthodoxes du Sanctuaire du Mont-Royal obtiennent le droit de violer le règlement de copropriété de leur chic complexe immobilier en érigeant des huttes de branches, ou souccahs, sur le balcon de leur appartement. Ils doivent y prendre leur repas du soir pour commémorer la traversée du désert par les Hébreux (Cour suprême).

Le hidjab

> 1995 : le voile islamique est autorisé dans les écoles publiques par la Commission des droits de la personne du Québec.

Les tribunaux islamiques

> 2004 : en Ontario, l'ancienne ministre et procureure générale Marion Boyd donne le feu vert aux tribunaux islamiques. Ils pourront appliquer la charia pour trancher certains différends familiaux, notamment, parce que les juifs ont déjà leurs tribunaux d'arbitrage.

Les « salles du royaume »

> 2004 : la Ville de Saint-Jérôme doit réviser la demande de permis des Témoins de Jéhovah, qui tentent depuis 15 ans de construire un lieu de culte. La Ville ne peut refuser de changer le zonage sans se justifier (Cour suprême).

Créez...

et libérez votre esprit

COURS D'ART

INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT

Cours débutant fin avril.
Débutant, intermédiaire, avancé

peinture
dessin
aquarelle
joaillerie
vitrail
céramique
poterie
sculpture
et plus encore

Aussi, programme pour jeunesse et ados après l'école et le samedi

3305860

3309061

CENTRE DES ARTS VISUELS

www.centredesartsvisuels.ca
brochure gratuite

350 av. Victoria 488-9558 Métro Vendôme

4 BONNES RAISONS D'ACHETER UN SPA BIEN ISOLÉ.

L'été est court.

L'automne arrive vite.

L'hiver est rigoureux.

Le printemps se fait attendre.

UN SPA DE QUALITÉ, UN LUXE ACCESSIBLE. À partir de 4999 $

Vous êtes à la recherche d'un spa et vous détestez les vendeurs de piscines ? Chez AQUASPORT, les spas c'est notre spécialité. Nos conseillers savent de quoi ils parlent. Visitez en toute quiétude la plus grande salle de montre à Montréal. Nous offrons exclusivement des spas de qualité et nous faisons l'installation sans intermédiaire. Après l'achat nous vous offrons une formation d'entretien à domicile, un service unique d'AQUASPORT.

DES SPAS DE QUALITÉ. DES CONSEILLERS QUALIFIÉS.

DEPUIS 1982 AQUASPORT

MONTRÉAL 8866, Boul. Pie IX, (514) 374-5262 HYDROPOOL 1 800 567-6660 www.aquasport.ca

3308358A

mazda 2-20 vroum-vroum

LE PLUS GRAND CONCESSIONNAIRE MAZDA DE MONTRÉAL VOUS OFFRE...

INCROYABLE !

Achetez pour la même mensualité qu'une location !

mazda 3 GX 2005

FINANCEMENT À PARTIR DE 0 %

16295 $*

RACHAT DE BAIL AVANT TERME

Peu importe où vous avez loué votre véhicule « DE TOUTES MARQUES » nous pouvons RACHETER VOTRE BAIL avant terme dès aujourd'hui

CONSULTEZ NOS EXPERTS-CONSEILS

NOUS PAYONS LE GROS MAXIMUM POUR VOTRE ÉCHANGE

TOUTES MARQUES ACCEPTÉES

PREMIER VERSEMENT DANS 90 JOURS SUR TOUTES LES MAZDA 2005 EN ACHAT

mazda 3 GS sport 2005

FINANCEMENT À PARTIR DE 0 %

20285 $*

3301693A

2 ADRESSES, LE PLUS GRAND CONCESSIONNAIRE

Dollard-des-Ormeaux
3800, boul. des Sources
Mtl 335-6331
(514) 685-5555

Ile-Perrot
1, Don Quichotte
Mtl 875-1925
(514) 453-3333

PROGRAMME MAZDA POUR LES DIPLÔMÉS

www.mazda220.com

*Transport et préparation, taxes en sus. Photos à titre indicatif, détails sur places.

3301694

Centre de Liquidation Sears

Carré Décarie, Côte Saint-Luc
au premier étage (dans l'ancien local de Winners)

une semaine seulement!

COUPON 10 $
Valide jusqu'au mardi 19 avril 2005 au Centre de liquidation Sears au Carré Décarie seulement, à l'achat de 60-99 $* de marchandise à prix de liquidation.
* Avant les taxes. Coupon doit être remis au moment de l'achat. Un coupon par achat.

COUPON 20 $
Valide jusqu'au mardi 19 avril 2005 au Centre de liquidation Sears au Carré Décarie seulement, à l'achat de 100-199,99 $* de marchandise à prix de liquidation.
* Avant les taxes. Coupon doit être remis au moment de l'achat. Un coupon par achat.

COUPON 50 $
Valide jusqu'au mardi 19 avril 2005 au Centre de liquidation Sears au Carré Décarie seulement, à l'achat de 200 $* minimum de marchandise à prix de liquidation.
* Avant les taxes. Coupon doit être remis au moment de l'achat. Un coupon par achat.

Nouveaux arrivages!
Fauteuils pour cinéma à domicile en cuir et en microfibre

samedi et dimanche seulement!
Offres spéciales en vigueur les samedi 16 et dimanche 17 avril 2005

épargnez 30% de plus
sur les prix de liquidation des réfrigérateurs côte à côte
Incluant les modèles en acier inoxydable

Boulevard Décarie / Rue Vézina / Avenue Coolbrook / Avenue Clanranald

CARRÉ DÉCARIE
6900, BOUL. DÉCARIE, CÔTE SAINT-LUC, QC.
(514)731-6118

PLUS DE 30 000 PI² DE MEUBLES DE HAUTE QUALITÉ, MATELAS, GROS APPAREILS MÉNAGERS ET APPAREILS ÉLECTRONIQUES À PRIX DE LIQUIDATION

UTILISEZ TOUTE CARTE DE CRÉDIT AUTORISÉE OU OBTENEZ DES POINTS DU CLUB SEARS EN UTILISANT VOTRE CARTE SEARS

SUPPLÉMENT POUR LA LIVRAISON

HEURES D'OUVERTURE: LUNDI-MERCREDI DE 10 H À 18 H • JEUDI ET VENDREDI DE 10 H À 21 H • SAMEDI ET DIMANCHE DE 10 H À 17 H

Prix en vigueur du mercredi 13 avril au mardi 19 avril 2005,
sauf avis contraire, dans la limite des stocks. Achats sur place seulement.

Sears

QUALITÉ, BONS PRIX, SERVICE, FIABILITÉ

NE0420UT05 © 2005. Sears Canada Inc.

3306547A

LE KIRPAN EN COUR SUPRÊME

« Nous le portons même sous la douche »

MARIE-CLAUDE MALBOEUF

Le petit poignard de métal est tombé des vêtements de Gurbaj Singh en pleine cour d'école. Hier, l'affaire a rebondi jusqu'en Cour suprême, où l'avocat du jeune sikh de LaSalle a expliqué que son poignard s'appelle kirpan, et que sa religion l'oblige à le porter coûte que coûte.

« Nous le gardons jour et nuit, même en dormant, même dans la douche, quitte à l'attacher sur notre tête, précise le père de l'adolescent, Balvir Singh Multani. Si nous nous en séparons, nous ne pouvons pas le reprendre sans rencontrer un prêtre et prier Dieu de nous pardonner. »

Il y a quatre ans, l'école Sainte-Catherine-Labouré n'a toutefois rien voulu entendre. C'est que le règlement interdit d'apporter des objets dangereux, et que, symbole religieux ou non, le kirpan demeure une arme blanche. Une vision partagée par la Cour d'appel du Québec, pour qui autoriser le poignard sikh pourrait amener d'autres élèves à s'armer, par crainte d'avoir à se défendre un jour.

« Je ne puis me convaincre que les impératifs de sécurité doivent être moindres à l'école que dans les cours de justice ou les avions », a alors écrit la juge Louise Lemelin.

L'avocat de Gurbaj Singh, Julius Grey, croit toutefois le contraire. Car l'Ontario, l'Alberta, la Colombie-Britannique, la Californie et l'Angleterre autorisent toutes le port du kirpan en classe, énumère le spécialiste des droits et libertés. « Or, toutes ces juridictions ont plus de sikhs que nous et on n'y a jamais rapporté aucune agression. »

À titre de compromis, la Commission scolaire aurait fermé les yeux sur les kirpans symboliques, portés en pendentif ou faits d'un matériau inoffensif. Mais il ne s'agit pas d'un accommodement assez grand, estime Me Grey, qui prône le solution retenue en Cour supérieure — soit d'autoriser le port d'un kirpan cousu dans un fourreau, que les enseignants peuvent inspecter et confisquer au moindre manquement.

Le Québec compte quelque 13 000 sikhs, dont 15 % sont pratiquants. Pourquoi s'accrocher au kirpan alors que l'immense majorité des gens de leur communauté le dédaignent ? « Ce choix relève de la liberté de conscience, précise Me Grey. La Cour n'a pas à se poser cette question, tout comme elle n'a pas à se demander si les juifs orthodoxes ont raison de respecter le sabbat ou si le pape a raison d'être contre le travail le dimanche. »

LOTO QUÉBEC Résultats
TVA, le réseau des tirages
Banco — Tirage du 2005-04-12 — Banco Spécial
02 03 05 09 11 13 14 18 22 27
28 32 39 40 42 43 44 49 54 62
La Quotidienne — Tirage du 2005-04-12 : 3 691 4 2854
Extra — Tirage du 2005-04-12 — NUMÉRO 869619
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets.
En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de L-Q, cette dernière a priorité.
SOYEZ TOUJOURS GENTILS AVEC CEUX QUI JOUENT AU LOTTO 649

MEUBLES ANDRÉ PERRAULT
Le Chic de l'ouest au prix de l'est
Trois étages d'idées à parcourir...
Shermag
3960, rue Bélanger Est, Mtl.
Fermé le dimanche
Tél.: 514-725-5245
Meubles du Québec
3292784 3304252

Cabanons Fontaine
1976-2005
Profitez d'une promotion unique pour les modèles préfabriqués au choix.
Payez le solde 3 mois*/** après la livraison, sans frais, sans intérêt.
OU Une option au choix** dans la sélection du fabricant
1) Un ventilateur de toit translucide ou
2) Louves de pignon ou
3) Volets de PVC ou de pin à 50 % du prix courant ou
4) Jeu de tablettes de toit à 50% du prix courant (Pentacle, Polo ou Pavillon)
En plus UN RABAIS SUPPLÉMENTAIRE DE 75,00 $ ou une porte demie vitrée P-02 si la livraison prend plus de 75 jours.***
Valide jusqu'au 30 avril 2005
Montréal et banlieue .....(450) 536-3563
Autres régions 1 888 838-3563
3497, ch. de l'Industrie, St-Mathieu de Beloeil www.cabanons.com
* Sauf sur dépôt initial et sur approbation de crédit. ** Aucune promotion applicable sur modèle démonstrateur, personnalisé, multi porte et garage. Non échangeable, non monnayable. Ne peut être jumelée à aucune autre promotion. Cette promotion peut prendre fin en tout temps, sans préavis. *** De la date de commande.
Licence R.B.Q. : 8240-6026-4
3301755

McGill
Le centre McGill d'études sur le vieillissement
vous invite à une
CONFÉRENCE PUBLIQUE
le dimanche 17 avril 2005
intitulée
« Peut-on prévenir la maladie d'Alzheimer ? »
Conférencier : Le Dr Serge Gauthier, neurologue et Directeur de l'Unité de recherche sur la maladie d'Alzheimer au Centre McGill d'études sur le vieillissement.
Endroit : Hôtel Delta Montréal, 450, rue Sherbrooke Ouest (475, av. du Président-Kennedy) Par métro : station McGill Collège
Heure : de 14 h à 16 h
Entrée : Libre (aucune réservation) (café et thé seront servis)
Pour de plus amples renseignements, téléphonez au (514) 766-2010.
Commandité par : Pfizer DELTA MONTRÉAL
3308124 3308136

FINANCEMENT OFFERT EXCLUSIVEMENT PAR Services financiers Chrysler

Dodge Caravan

LA MÉGA VENTE SE POURSUIT

Dodge Caravan 2005
- Moteur V6 de 3,3 L, 180 ch
- Habitacle pour 7 passagers
- Climatiseur
- Lève-glaces, rétroviseurs et verrouillage à commande électrique
- Régulateur de vitesse
- Radio AM/FM avec lecteur CD
- Sacs gonflables avant de pointe à déploiement progressif
- Antidémarreur Sentry Key^MD
- Ville : 12,2 L / 100 km (22 milles au gallon), autoroute : 8,2 L / 100 km (34 milles au gallon)
- Porte-bagages au toit

Achetez à 19898 $*

Louez la Grand Caravan à 359 $† par mois. Location de 48 mois. 0 $ dépôt de sécurité. Comptant initial de 0 $.

Lecteur DVD inclus !

Dodge Grand Caravan 2005
Les mêmes caractéristiques que la Dodge Caravan avec en plus :
- Système de divertissement vidéo avec DVD
- Climatisation tri-zone avec chauffage arrière
- Système de freinage antiblocage aux 4 roues
- Roues d'aluminium de 16 pouces
- Banquette arrière 60-40 rabattable
- Télédéverrouillage
- Siège du conducteur à commande électrique
- Et 4 sièges baquets !

* Le prix comprend les allocations consenties aux concessionnaires et est établi pour la Dodge Caravan 2005 avec l'ensemble 28C + ALW + AT1 + CYG (0 $ comptant initial). Le dépôt de sécurité est de 0 $ pour une période de temps limitée seulement et peut changer sans préavis. Premier versement exigé à la livraison. Location pour usage personnel seulement. Aucun rachat requis. Le locataire est responsable de l'excédent de kilométrage après 81 600 km au taux de 15 ¢ le kilomètre. Sous réserve de l'approbation de Services financiers Chrysler Canada. Services financiers Chrysler Canada est un membre du groupe de Services DaimlerChrysler Canada. * † Transport, taxe sur le climatisateur, immatriculation, assurance, droits sur les pneus neufs, frais d'inscription au Registre, frais d'administration des concessionnaires et taxes en sus. Offres exclusives et d'une durée limitée qui ne peuvent être combinées à aucune autre offre, à l'exception du programme d'aide aux handicapés physiques, et qui s'appliquent à la livraison au détail des modèles Dodge Caravan 2005 et Grand Caravan 2005 neufs en stock sélectionnés. Les offres peuvent changer sans préavis. Le concessionnaire peut devoir échanger un véhicule. Le concessionnaire peut vendre ou louer à prix moindre. Véhicules à titre indicatif seulement. Voyez votre concessionnaire participant pour les détails et les conditions. MD Jeep est une marque déposée de DaimlerChrysler Corporation, utilisée sous licence par DaimlerChrysler Canada inc., une filiale à propriété entière de DaimlerChrysler Corporation.
Association publicitaire des concessionnaires Chrysler • Jeep_MD • Dodge du Québec
3308703

CHRYSLER Jeep DODGE CINQ ÉTOILES

Visitez votre concessionnaire Chrysler • Jeep_MD • Dodge ou dodge.ca.
3307447A

MONTOIT.ca
LE CYBERMAGAZINE DE L'HABITATION
HABITATION JARDINAGE RÉNOVATION DÉCORATION
Une réalisation cyberpresse.ca
3309072A

ÉVÉNEMENT

Honda

LA ROUTE VOUS ATTEND

À l'achat

0 versement avant 90 jours

CR-V LX 2005

Prix de location

288 $*

par mois/48 mois

0 $

dépôt de sécurité

Incluant

96 000 km • Option 0 $ comptant disponible

Transport et préparation inclus en location seulement

CR-V EX
illustré

Odyssey EX-L
illustrée

Véhicule utilitaire de l'année – AJAC

Odyssey LX 2005

Prix de location

338 $*

par mois/48 mois

0 $

dépôt de sécurité

Incluant

96 000 km • Option 0 $ comptant disponible

Transport et préparation inclus en location seulement

Pilot LX 2005

Prix de location

448 $*

par mois/48 mois

0 $

dépôt de sécurité

Incluant

96 000 km • Option 0 $ comptant disponible

Transport et préparation inclus en location seulement

Pilot LX
illustré

Honda
LA ROUTE VOUS ATTEND

OUI, ON A FAIT LE PLEIN
Tous les véhicules Honda sont livrés avec un réservoir plein.

L'Association des concessionnaires Honda du Québec

HONDA

Pour obtenir l'adresse d'un concessionnaire près de chez vous, visitez le www.honda.ca ou composez le 1 888 9-HONDA-9.

*Les offres de location-bail sont faites par Honda Canada Finance Inc., sur acceptation du crédit. Ces offres portent sur les véhicules neufs 2005 mentionnés ci-après. Période de location 48 mois. Première mensualité exigible. Pour chaque véhicule, sont identifiés : a) le paiement mensuel, b) le montant initial requis ou échange équivalent, c) le montant total au terme de la location. Odyssey LX (modèle RL3825E) : a) 338 $, b) 6 972 $, c) 23 196 $; Pilot LX (modèle YF1815E) : a) 448 $, b) 5 460 $, c) 26 964 $; CR-V LX (modèle RD7755E) : a) 288 $, b) 4 737 $, c) 18 561 $. Programme 0 $ comptant également offert. Franchise de kilométrage de 96 000 km; frais de 0,12 $ le kilomètre excédentaire. Transport et préparation inclus en location seulement. Frais de publication, taxes, immatriculation, assurance et frais d'administration en sus. Option d'achat au terme de la location moyennant un supplément. Le prix de location des concessionnaires peut être inférieur. Offre d'une durée limitée. Voyez votre concessionnaire pour plus de détails. Photos à titre indicatif.

3304632

3299962A

ACTUALITÉS

PROCÈS DE FRANÇOIS MÉNARD

L'ex-médecin soupçonné dans une autre affaire de meurtre

MARCEL LAROCHE

Nonobstant le verdict qui sera éventuellement prononcé par le jury au procès pour meurtre de François Ménard, cet ex-médecin généraliste de Sorel-Tracy aurar le mois prochain une enquête préliminaire dans une autre affaire d'assassinat.

Le sort de Ménard repose maintenant entre les mains de ses 12 pairs qui ont amorcé, à 14h30 hier, leurs délibérations quant à l'accusation de meurtre prémédité qui pèse sur lui.

Dans ses directives, le juge James Brunton, de la Cour supérieure, a aussi invité le jury à se pencher sur trois autres verdicts possibles, soit coupable de meurtre non prémédité, coupable d'homicide involontaire ou l'acquittement pour cause de légitime défense.

Ménard, qui a déjà entretenu des relations d'affaires avec les bandes de motards, est accusé d'avoir assassiné Than Chi An, un usurier du Casino de Montréal qu'il avait invité à sa résidence de Sorel pour « passer une journée entre amis » et pour discuter du remboursement d'une dette de jeu de quelques milliers de dollars, le 20 mai 1996.

Selon la théorie du procureur du ministère public, Me Pierre Goulet, cette rencontre entre l'ami prêteur et son créancier a tourné au drame après que Ménard, qui avait auparavant planifié de l'éliminer pour effacer sa dette, l'eut frappé mortellement à la tête avec un poêlon en fonte. L'accusé a par la suite obtenu l'aide de deux complices, Martin Gauthier et Louis-Serge Arpin, pour enterrer le corps à Bromptonville, en Estrie.

Par ailleurs, les avocats de la défense, Mes Jean-Luc Paris et Marcel Guérin, ont plaidé la légitime défense en disant que Ménard a agi après que la victime eut proféré des menaces de mort, à lui et son fils, pour ensuite pointer un revolver dans sa direction.

Déjà condamné à une peine de prison avec sursis pour une affaire de complot, de séquestration et d'extorsion survenue en novembre 1998, François Ménard a perdu son droit de pratique de la médecine depuis le 20 mai 2000.

Rendez-vous raté

Ménard avait justement rendez-vous devant le Collège des médecins du Québec dans le but de plaider sa cause quand les enquêteurs de la SQ sont venus l'arrêter à sa résidence de Sorel-Tracy, en mai 2004.

C'est à cette occasion que Ménard aurait fourni des renseignements qui auraient conduit les policiers à Saint-Jude, en Montérégie, où ils auraient retrouvé les ossements de Richard Poirier, trafiquant de drogue assassiné à l'automne de 1999.

Tout comme ses deux complices, Richard Barnabé et Paul-Noël Arsenault, l'ex-médecin a été inculpé du meurtre prémédité de Poirier. Son enquête préliminaire est prévue pour le 16 mai prochain, au palais de justice de Sorel.

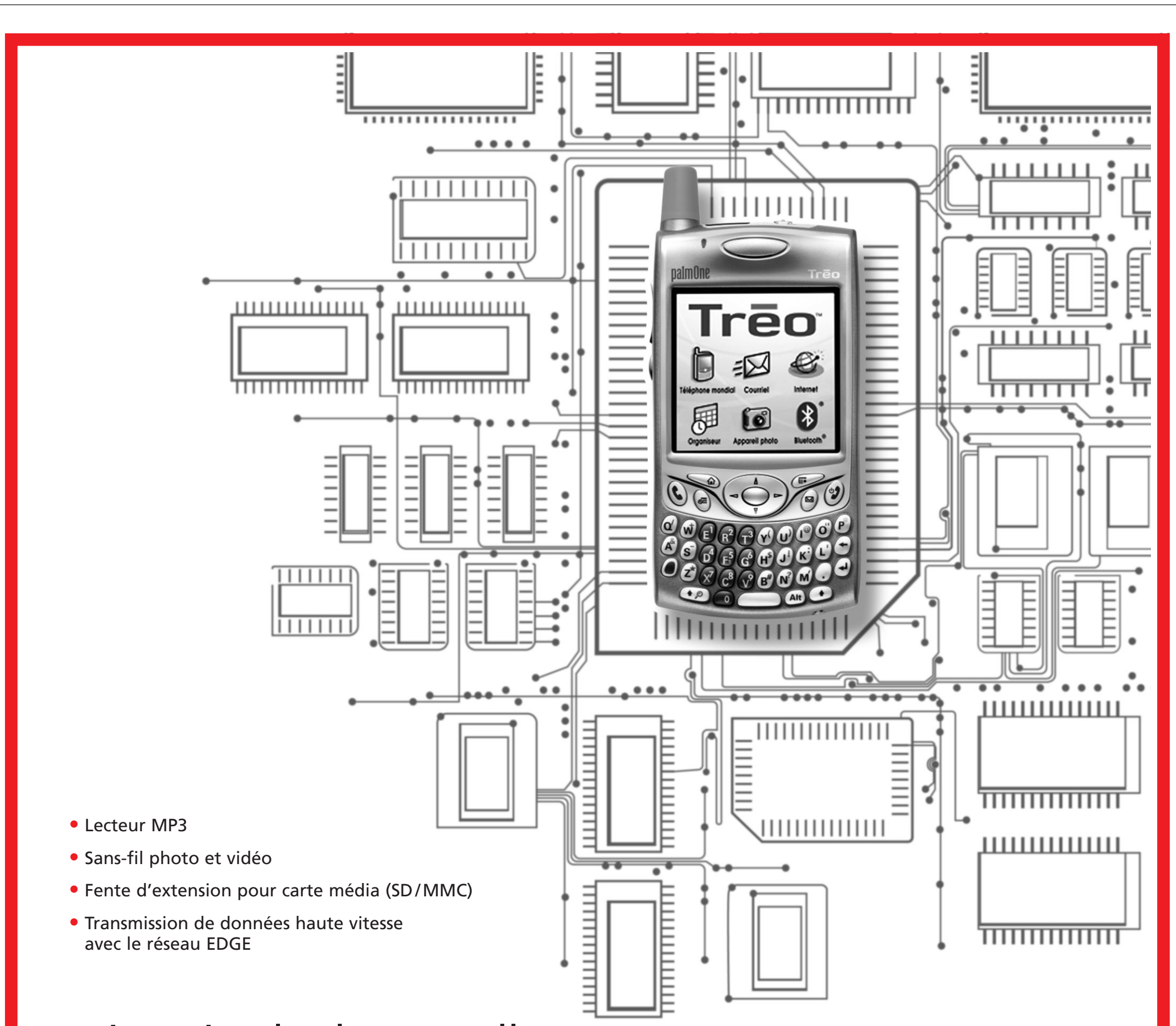

MONDE

RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

Le FMI appelle à une aide accrue des pays riches

MARC THIBODEAU

Plusieurs pays en développement ont pris un sérieux retard relativement aux objectifs de réduction de la pauvreté adoptés sous l'égide des Nations unies en 2000, préviennent la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI), qui pressent la communauté internationale d'accroître « de toute urgence » ses efforts pour rectifier le tir.

« Sans une action tangible pour accélérer le processus, les Objectifs de développement du millénaire (ODM) seront sérieusement compromis. Ce qui est en jeu, c'est la possibilité pour des millions de personnes d'échapper à la pauvreté, la maladie et l'analphabétisme, mais aussi la sécurité globale et la paix à long terme », soulignent les deux organisations dans un rapport d'étape rendu public hier.

L'objectif de réduire de moitié de 1990 à 2015 le nombre de personnes vivant avec moins de 1 $ par jour est en bonne voie, mais reflète d'abord et avant tout la forte croissance enregistrée par les géants indien et chinois. La situation est beaucoup plus préoccupante en Afrique subsaharienne, où près de la moitié de la population vivote toujours avec un revenu aussi maigre.

Selon la Banque mondiale, il faudrait que le taux de croissance de l'économie des pays de la région se maintienne endant toute la décennie à 7 % — soit le double du taux actuel — pour pouvoir atteindre l'objectif fixé.

Globalement, l'atteinte des objectifs de développement humain paraît encore plus incertaine. « Si les tendances actuelles se maintiennent, la plupart des régions vont arriver en deçà — certaines par beaucoup — des objectifs reliés à la santé, incluant la mortalité infantile et maternelle ».

L'un des auteurs du rapport, Zia Qureshi, a rappelé hier que 200 000 enfants de moins de 5 ans meurent chaque semaine de maladie dans les pays en développement. Dix mille femmes meurent durant la même période en tentant d'accoucher. Le sida continue par ailleurs de faire des ravages et devrait coûter la vie cette année à deux millions de personnes en Afrique subsaharienne.

Les perspectives sont meilleures en matière d'éducation, bien que le rythme de croissance dans trois des six régions en développement soit trop lent pour éliminer les disparités entre garçons et filles d'ici 2015.

Tout en insistant sur la nécessité pour les pays en développement de réduire la corruption et de bien cibler leurs actions, la Banque mondiale et le FMI préviennent que les objectifs du millénaire, contenus dans une déclaration signée par 189 pays, ne pourront être atteints sans une augmentation substantielle de l'aide au développement.

Cette aide devra au moins doubler d'ici cinq ans pour permettre aux pays en développement d'atteindre les cibles fixées, prévient le rapport, qui presse les pays riches de ne pas lier leur soutien financier à leurs intérêts stratégiques et sécuritaires.

La Banque mondiale et le FMI, souvent accusés de faire le jeu des pays riches en imposant aux pays en développement des exigences de libéralisation économique lourds de conséquences pour la population, réclament de ces mêmes pays une réduction des barrières tarifaires, particulièrement dans le domaine de l'agriculture.

L'organisation non gouvernementale Oxfam accusait lundi plusieurs pays riches de chercher à utiliser les traités commerciaux internationaux pour « enfoncer la porte » des pays en développement dans le secteur agricole. Elle insistait dans un rapport sur la nécessité de pouvoir exclure des accords commerciaux des « produits spéciaux » jugés essentiels pour assurer la sécurité alimentaire de la population.

La Banque mondiale et le FMI insistent de leur côté sur le fait que les pays en développement doivent aussi prendre des engagements « substantiels » en matière de libéralisation du commerce de manière à favoriser leur croissance.

Selon le rapport, l'obtention d'une levée substantielle des barrières tarifaires dans le cadre du cycle de négociations de Doha mené par l'OMC pourrait entraîner une augmentation annuelle du produit intérieur brut des pays en développement de 2 %.

PHOTO FALEH KHEIBER, REUTERS

Le premier ministre désigné irakien Ibrahim al-Jaafari et le secrétaire à la Défense des États-Unis, Ronald Rumsfeld, se sourient et se toisent lors de leur face-à-face avec les médias, hier à Bagdad.

Rumsfeld à Bagdad pour sauver des purges le régime Allaoui

JOONEED KHAN

Le secrétaire américain à la Défense, Donald Rumsfeld, a effectué hier une visite-suprise en Irak où il a mis en garde le nouveau gouvernement de transition contre « le népotisme et les purges » qui pourraient entraîner « la corruption et la baisse de confiance ».

« Je ne nie pas qu'il y ait des défis, mais nous combattrons la corruption, nous formerons de bons ministères avec des technocrates qui relèveront ces défis avec succès », lui a répondu sans broncher le premier ministre désigné Ibrahim al-Jaafari.

Le gouvernement est loin d'être formé et les ministères de la Défense et du Pétrole posent toujours problème, mais les tractations politiques s'intensifient sur plusieurs autres fronts. Ainsi, des députés au nouveau Parlement élu le 30 janvier ont évoqué dimanche un vote éventuel sanctionnant le gouvernement sortant d'Iyad Allaoui pour corruption et pour avoir embauché des éléments de l'ancien régime. Un responsable américain à Bagdad, cité par le *Financial Times*, a indiqué que les États-Unis cherchaient à dissuader le gouvernement de procéder à de telles purges car ce serait « tripoter avec les meilleurs éléments des forces de sécurité ».

Un haut responsable gouvernemental à Bagdad, cité par le *Telegraph*, a indiqué pour sa part que d'anciens baassistes et des nationalistes sunnites négocient une entrée possible dans le gouvernement à condition que le président déchu Saddam Hussein ne soit pas exécuté et que les insurgés soient amnistiés.

Contre la peine de mort

Le nouveau président Jalal Talabani, un Kurde qui a souvent collaboré avec le régime déchu, a inauguré dimanche ses nouvelles fonctions en annonçant une amnistie élargie aux insurgés « qui ont tué des gens dans le feu de l'action » et en rappelant qu'il était opposé à la peine de mort « partout dans le monde ».

Rumsfeld n'a pas soulevé hier la question d'amnistie, mal reçue par le secrétariat d'État « s'il s'agit de gens qui ont tué des soldats américains, des soldats de la coalition, même des soldats irakiens », mais il a affirmé que le nouveau gouvernement « doit apprécier la compétence des gens en place dans les ministères et éviter des turbulences inutiles ».

Il n'a pas parlé non plus du sort éventuel de Saddam Hussein, qui attend son procès en prison. Iyad Allaoui a écrit entre-temps au général américain George Casey, commandant des Forces d'occupation, pour lui demander d'accélérer la libération de détenus irakiens. Talabani a indiqué dimanche qu'il cherchait à faire libérer des détenus fidèles au chef chiite Moqtada Al-Sadr à la demande de ce dernier.

Le lieutenant-colonel Guy Rudisill a indiqué que les forces américaines détenaient 10 708 prisonniers au 4 avril — 6054 à Camp Bucca, dans le sud, 3493 dans la prison d'Abou Ghraib, et 114 au Camp Cropper, près de l'aéroport.

Rumsfeld a indiqué que les États-Unis n'avaient « pas de plan de sortie d'Irak ». « Cela dépendra de l'entrée en fonctions des nouvelles forces irakiennes et de la baisse de l'insurrection », a-t-il dit. À savoir si Washington voulait des bases permanentes en Irak, il a répondu que cela dépendrait de négociations avec les nouvelles autorités irakiennes après les élections prévues en décembre.

« Révolution démocratique »

Il a insisté pour que le nouveau gouvernement n'ait pas recours au report de six mois inscrit dans la loi de transition, mais procède rapidement avec la rédaction d'ici la mi-août d'une nouvelle Constitution, et l'élection d'un Parlement permanent en décembre.

À Fort Hood, au Texas, près de son ranch de Crawford, le président états-unisien George W. Bush a marqué hier avec un discours de victoire, parmi les 25 000 militaires de la plus importante base du pays, le deuxième anniversaire de la chute du régime bassiste au terme de 21 jours d'invasion et de bombardements américano-britanniques en 2003.

« La chute de la statue de Saddam Hussein (le 9 avril) à Bagdad sera inscrite aux côtés de la chute du mur de Berlin comme un grand moment dans l'histoire de la liberté », a-t-il dit, ajoutant que l'événement avait déclenché une « révolution démocratique » au Moyen-Orient et dans le monde.

À Bagdad, sur la place Firdous où des soldats américains et des opposants du régime avait descendu la statue de Saddam Hussein, ils étaient plus de 100 000 Irakiens samedi, chiites, sunnites et chrétiens confondus, massés pour réclamer la peine capitale pour le dictateur et le retrait des troupes américaines et étrangères.

Hier à Samarra, des centaines de manifestants se sont rassemblés pour demander aux « Américains de quitter l'Irak ». La veille, des centaines d'étudiants avaient manifesté contre la présence américaine à Baaqouba.

Avec FT.com, The Telegraph, the Daily Star, Bloomberg.com, et AFP et AP

Trois Britanniques accusés de complot terroriste aux États-Unis

ALEXANDRE SIROIS

WASHINGTON — Trois jeunes Britanniques accusés d'avoir planifié des attaques terroristes contre des édifices symboliques de Washington et New York ont été inculpés hier aux États-Unis, ont annoncé les autorités américaines.

Les trois hommes, qui sont actuellement derrière les barreaux au Royaume-Uni, font face à quatre chefs d'accusation, notamment pour avoir « comploté dans le but d'utiliser des armes de destruction massive contre des personnes aux États-Unis ».

« L'inculpation d'aujourd'hui envoie un message aux terroristes au sujet de notre détermination », a déclaré le procureur général adjoint des États-Unis, James Comey, lors d'une conférence de presse dans la capitale américaine.

« Nous continuerons à utiliser tous les outils à notre disposition pour protéger notre nation contre des actes terroristes et pour traduire en justice ceux qui tentent de nous faire du mal, qu'ils se trouvent aux États-Unis ou à l'étranger », a-t-il dit.

Du 17 août 2000 au 8 avril 2001, les trois hommes auraient « visité et surveillé des édifices et des quartiers environnants aux États-Unis », a-t-on allégué hier en faisant entre autres mention d'activités de surveillance vidéo.

C'est la mise au jour de ce complot qui a poussé le gouvernement américain, en août dernier, à faire grimper d'un cran le niveau d'alerte à New York, à Washington et au New Jersey, initiative ayant soulevé la controverse.

C'est la mise au jour de ce complot qui a poussé le gouvernement américain, en août dernier, à faire grimper d'un cran le niveau d'alerte à New York, à Washington et au New Jersey.

On avait alors affirmé que des terroristes avaient l'intention d'attaquer la Bourse de New York et le Citigroup Centre situé dans cette métropole ainsi que les bâtiments du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale à Washington. L'édifice de la société Prudential à Newark, dans le New Jersey, aurait aussi été dans leur mire. Tous ces édifices financiers ont été cités hier.

« Acteur majeur » d'Al-Qaeda

Le plus vieux des trois hommes inculpés, Dhiren Barot, est âgé de 32 ans. Il se fait aussi appeler Issa al-Hindi et il a été décrit par la police de New York comme un « acteur majeur » de l'organisation terroriste d'Oussama ben Laden, Al-Qaeda.

Barot aurait été instructeur dans un camp d'entraînement au jihad en Afghanistan en 1998. Il serait arrivé en sol américain une première fois aux environs du mois de juin 2000.

Il se serait alors inscrit dans un collège de New York « afin de masquer le but réel de ses voyages subséquents aux États-Unis », allèguent les autorités. Le jeune homme n'aurait toutefois jamais mis les pieds dans une classe de ce collège, où il aurait pourtant aussi été admis en 2001.

Les autres suspects se nomment Nadeem Tarmohammed et Qaisar Shaffi, respectivement âgés de 26 et 25 ans. Peu d'information à leur sujet a filtré hier. On sait néanmoins que les trois hommes sont tous entrés aux États-Unis en 2000 ou 2001 et que leur complot n'aurait pris fin qu'en août 2004, lors de leur arrestation à Londres.

Ils font d'ailleurs face à la justice au Royaume-Uni et le gouvernement américain a dit hier avoir l'intention de demander leur extradition sitôt les procédures à l'étranger terminées. Aux États-Unis, s'ils sont reconnus coupables, ils risquent la prison à vie.

« Il s'agit d'une cause très importante », a déclaré le commissaire de la police de New York, Ray Kelly, qui estime que sa métropole demeure en danger. « Nous pensons toujours que nous sommes encore à risque, sans aucun doute, a-t-il précisé. Et que globalement, la menace n'a pas diminué. »

GUERRE DES MANUELS SCOLAIRES

Le ton continue de monter entre la Chine et le Japon

AGENCE FRANCE-PRESSE

TOKYO – Le Japon attend toujours des excuses de la Chine après les manifestations antinippones du week-end, excuses implicitement écartées par Pékin tandis que le ton continue de monter entre les deux voisins en dépit des appels au calme et au dialogue.

Le ministre japonais des Affaires étrangères Nobutaka Machimura a exhorté hier Pékin à privilégier la diplomatie et à répondre aux demandes d'excuses.

« Il est important d'approfondir la compréhension au niveau des ministères des Affaires étrangères », a prôné M. Machimura qui se rendra dimanche à Pékin pour rencontrer son homologue Li Zhaoxing.

Toutefois, « nous attendons une réponse dans les plus brefs délais », a ajouté le ministre. Au lendemain des violences antijaponaises à Pékin, Tokyo avait exigé « des excuses et des dédommagements ». Mais la Chine a rejeté la demande de Tokyo.

« Nous avons pris note de cette demande et avons exprimé notre position, à savoir que nous ne soutenons pas les agissements excessifs d'une minorité de gens », a déclaré un porte-parole des Affaires étrangères.

« Les manifestations ont été provoquées par le mécontentement de la population envers l'attitude du Japon sur les questions historiques », a souligné le porte-parole.

Et pour le moment, la controverse ne montre aucun signe d'apaisement.

L'influent ministre japonais de l'Industrie, du Commerce et de l'Économie, Shoichi Nakagawa, a parlé hier de la Chine comme d'un « pays effrayant ».

M. Nakagawa s'est dit « inquiet » de l'impact des incidents sur les entreprises japonaises installées en Chine, pays devenu l'an dernier le premier partenaire commercial du Japon devant les États-Unis.

PHOTO AP

Des officiers chinois pratiquaient hier des manoeuvres antiémeutes en prévision de nouvelles manifestations devant l'ambassade japonaise, qui a été prise pour cible au cours du week end.

« Puisqu'il paraît que les Chinois ambitionnent de bâtir un pays axé sur l'économie de marché, j'aimerais qu'ils prennent des mesures fermes. C'est un pays effrayant », a-t-il dit.

Le premier ministre Junichiro Koizumi avait exhorté lundi Pékin à veiller à la sécurité des ressortissants japonais en Chine. Quelque 7600 Japonais résident à Pékin.

En retour, l'ambassade de Chine au Japon a demandé aux autorités japonaises de protéger les ressortissants chinois à la suite d'un acte de vandalisme contre un immeuble abritant une banque chinoise à Yokohama, près de Tokyo.

La police nippone a dénombré neuf fissures, peut-être provoquées par une arme de réplique à air comprimé, sur la porte en verre d'un immeuble de Yokohama abritant un bureau de la Bank of China, établissement commercial étatique.

« Les employés chinois qui travaillent là se sont sentis en danger. C'est une forme d'acte terroriste », a estimé le porte-parole de l'ambassade de Chine, Huang Xingyuan, dans un communiqué.

L'ambassade a utilisé le terme de « fusillade » pour décrire l'incident qui se serait produit dimanche matin, alors que la banque était fermée.

C'est le dernier épisode de la guerre des manuels scolaires qui a mis le feu aux poudres, alourdissant un climat diplomatique déjà tendu entre le Japon et ses voisins. Le manuel scolaire d'histoire en cause est utilisé par une poignée d'élèves au Japon. Selon Pékin, il minimise les exactions commises par les troupes japonaises durant la Deuxième Guerre mondiale.

LE TOUR DU GLOBE

ÉTATS-UNIS

Cas de vache folle en cause

Un ancien inspecteur du département américain de l'Agriculture (USDA) est prêt à se soumettre au détecteur de mensonge pour appuyer sa prétention voulant que le gouvernement américain cache des cas de vache folle. Lester Friedlander, un scientifique qui défend aujourd'hui les droits des consommateurs, a été limogé de son poste de chef-inspecteur dans un important abattoir de Philadelphie, en 1995, après avoir critiqué des méthodes d'enquête qu'il qualifiait de douteuses. M. Friedlander soutient que la cervelle d'animaux jugés suspects ont été déclarées positives pour l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) dans des laboratoires indépendants, alors que des laboratoires du gouvernement n'ont rien détecté d'anormal en examinant des prélèvements des mêmes cervelles. Un porte-parole de l'USDA a rejeté la semaine dernière les allégations de M. Friedlander rapportées dans les médias. D'après PC

Analyste intimidé par John Bolton

John Bolton, candidat de George W. Bush pour le poste d'ambassadeur américain à l'ONU, a menacé et tenté de faire renvoyer un analyste du département d'État spécialisé dans les armes biologiques qui refusait d'aller dans son sens, a accusé hier Carl Ford, ancien chef du bureau du renseignement du ministère, au deuxième jour de l'audition de confirmation de M. Bolton devant la commission des Affaires étrangères du Sénat. Le désaccord portait sur l'existence potentielle d'un programme d'armes biologiques à Cuba, que M. Bolton, sous-secrétaire d'État pour le contrôle de l'armement, voulait annoncer dans un discours en 2002. D'après AFP

FORUM

André Desmarais > Président du conseil d'administration
Guy Crevier > Président et éditeur
Philippe Cantin > Vice-président à l'information et éditeur adjoint
Éric Trottier > Directeur de l'information **André Pratte** > Éditorialiste en chef
LA PRESSE

ÉDITORIAUX

Pourquoi punir Martin ?

apratte@lapresse.ca
ANDRÉ PRATTE

L'indignation suscitée par le témoignage de Jean Brault devant la commission Gomery pourrait mener, si l'on en croit les sondages, à la défaite des libéraux de Paul Martin. D'un tel résultat, les stratèges politiques tireront la conclusion suivante : lorsqu'il y a scandale, ne lancez surtout pas d'enquête ! Car qu'est-ce qui aura eu raison de M. Martin, sinon la commission Gomery qu'il a lui-même mise sur pied ?

Il faut se rappeler qu'à la suite de la publication du rapport de la vérificatrice générale sur le scandale des commandites, M. Martin, qui venait d'entrer en fonction comme premier ministre, a fait tout ce qui était approprié, et même davantage. Il a annulé le programme des commandites, renforcé le contrôle des dépenses à l'intérieur des ministères, lancé deux enquêtes sur le scandale (le comité des comptes publics, la commission Gomery), rappelé Alfonso Gagliano du Danemark, congédié les dirigeants des sociétés de la Couronne impliquées.

Qu'est-ce qui aura eu raison de M. Martin, sinon la commission Gomery qu'il a lui-même mise sur pied ?

La création d'une commission royale d'enquête avait été durement critiquée à l'époque par plusieurs libéraux, qui estimaient qu'un tel exercice prolongerait indûment le scandale, et donc leur embarras. Il valait mieux, estimaient-ils, tenir le couvercle fermement sur la marmite et s'en remettre à la GRC. M. Martin en a décidé autrement, estimant à juste titre que les Canadiens voulaient qu'on aille au fond des choses. Et ces mêmes Canadiens exprimeraient leur appréciation en le congédiant ?

Absolument rien dans les témoignages entendus jusqu'ici n'indique que Paul Martin et son entourage ont été impliqués dans les magouilles décrites par M. Brault. Il se pourrait donc que, défait à cause du scandale des commandites, M. Martin soit subséquemment blanchi par le rapport de la commission Gomery !

////////////////////////

Indignés par ce qu'ils ont entendu au cours des derniers jours, bien des Canadiens seraient tentés de mettre les libéraux à la porte. Leur colère est compréhensible. Mais, comme on le sait, la colère est rarement bonne conseillère.

Les partis d'opposition, c'est de bonne guerre, flairent une occasion extraordinaire d'améliorer leur position. Toutefois, poursuivant leurs intérêts partisans, ils font preuve d'une logique passablement défaillante. Hier, le chef conservateur Stephen Harper a déclaré qu'avant de renverser le gouvernement, il voulait que les Canadiens puissent entendre d'autres témoignages. Mais s'il est vrai que quelques témoignages supplémentaires permettraient aux Canadiens de bénéficier d'un meilleur éclairage, n'est-il pas vrai, suivant la même logique, qu'on devrait leur permettre de prendre connaissance de TOUS les témoignages et du rapport du juge Gomery avant de les appeler aux urnes ?

Le Bloc québécois, qui a déjà fait la campagne de 2003 sur le thème « Un parti propre au Québec », n'aura qu'à sortir les mêmes affiches des placards pour une éventuelle campagne estivale. Pourquoi M. Duceppe tient-il tant à mener une campagne électorale qui sera une copie conforme de celle de l'an dernier ? Surtout, pourquoi les bloquistes manoeuvrent-ils pour porter au pouvoir les conservateurs de Stephen Harper, conservateurs qui s'opposent au mariage de personnes de même sexe et souhaitent la participation du Canada au projet de bouclier antimissile ? La raison en est qu'une victoire conservatrice mènerait à un scénario idéal pour les souverainistes : un gouvernement de droite sans représentation québécoise, et des forces fédéralistes décimées au Québec. La table serait alors mise pour une victoire du Parti québécois aux prochaines élections provinciales, et pour un troisième référendum sur la souveraineté.

La collision des racismes

mroy@lapresse.ca
MARIO ROY

Le procès, à Saskatoon, d'un leader autochtone accusé d'avoir tenu des propos à saveur raciste et haineuse à l'endroit des Juifs se sera transformé en une histoire épique. Il a donné lieu à des audiences où on aura assisté à un chassé-croisé d'accusations de racisme. Il a aussi mis en lumière le fait que l'article du Code criminel traitant de cette question nage toujours dans un flou artistique qui ne rend pas son application facile.

Enfin, l'affaire a soulevé beaucoup d'intérêt et une certaine colère au Canada anglais. L'inculpé, David Ahenakew, 71 ans, est en effet détenteur de l'Ordre du Canada, que beaucoup ont suggéré de lui retirer avant même qu'un verdict ne soit rendu (le juge doit se prononcer en juin).

La liberté d'expression ne concerne-t-elle pas aussi les thèses fausses, détestables et dénuées d'intelligence ?

L'homme est passible d'un maximum de deux ans de prison.

L'affaire remonte à 2002. Ahenakew a alors prononcé une conférence devant un parterre de quelque 300 autochtones, puis accordé une entrevue à un journaliste du *StarPhoenix* de Saskatoon. À ces deux occasions, il a utilisé le mot de « maladie » (*disease*) pour parler des Juifs, à qui il a attribué la responsabilité du déclenchement de la Seconde Guerre mondiale et dont « Hitler a tenté de nettoyer le monde ».

L'accusé n'a pas nié avoir fait ces remarques. Mais il a affirmé que son intention n'était pas de « déclencher un conflit ».

Au procès, le public, largement composé d'autochtones, a fait part de sa frustration à plusieurs reprises, notamment à l'endroit du procureur de la Couronne, faisant savoir qu'il considérait ce procès lui-même comme un exercice motivé par le racisme à l'endroit d'Ahenakew et des autochtones en général.

Passons sur les diverses péripéties de l'affaire pour retenir un point : l'article 319, inscrit au Code criminel en 1970 et maintenu par la Cour suprême en 1990, donne lieu à une telle élasticité d'interprétation que chaque cause constitue une sorte de casse-tête juridique. (L'article n'aurait été utilisé qu'une douzaine de fois en 30 ans.)

Ainsi, qu'est-ce qu'une « opinion » ou la « bonne foi » au sens de l'article ? Et à quel moment l'une et l'autre se transforment-elles en « incitation à la haine et à la violence » faite sciemment et qui, par conséquent, heurte criminellement un « groupe identifiable » ?

D'autre part, prétendre que les Juifs ont provoqué la guerre en 1939 est très certainement répugnant et d'une infinie stupidité... de la même façon qu'il existe des théories fielleuses et hallucinatoires sur tous les grands événements historiques. Mais est-ce criminel ?

Et soutenir la liberté d'expression ne consiste-t-il pas précisément à autoriser aussi la circulation des thèses fausses, détestables et dénuées d'intelligence, puisque personne ne s'opposera jamais aux idées vraies, brillantes et consensuelles ?...

Bref, l'article 319 se trouve en équilibre sur la frontière séparant la protection des droits des minorités de l'exercice de la liberté d'expression — un exercice dont les limites, comme l'ont montré plusieurs affaires judiciaires récentes, ne sont pas faciles à fixer.

Mais, dans le doute, n'est-il pas plus sage de protéger d'abord cette liberté ?

Charest sera à la barre du PLQ aux prochaines élections

serge.chapleau@lapresse.ca
DROITS RÉSERVÉS

Un geste significatif?

Une poignée de main est une marque de civilité, parfois de sincérité, mais elle ne mène pas nécessairement à la paix

JOCELYN COULON
j.coulon@cerium.ca

Lors des obsèques planétaires du pape Jean-Paul II, les grands de ce monde ont convergé vers le Vatican pour rendre un dernier hommage au pontife. La cérémonie a aussi été le théâtre d'un grand ballet diplomatique où amis et ennemis se sont croisés ou évités selon les aléas du protocole. Pourtant, selon certains, des « miracles » se sont produits, comme ces poignées de main entre le président israélien et ses homologues syrien et iranien. Est-ce là la manifestation d'un dégel, du début d'un temps nouveau ?

Arafat-Rabin

La poignée de main est une marque de civilité, parfois de sincérité. Elle ne mène pas nécessairement à la paix. L'Histoire est remplie d'exemples de ce rituel social où deux ennemis échangent des formules de politesse sans lendemain. Se serrer la main est certainement la plus spectaculaire. Le geste a le mérite d'être vu et, dans nos sociétés hypermédiatisées, de prendre une dimension presque mythique, car transmis en direct à la télévision ou immortalisé par la photographie. Hitler et Chamberlain se sont serré la pince. Pourtant, la suite n'a pas été jolie. Les dirigeants communistes soviétiques et chinois ont fraternisé. Ils ont failli en venir aux coups et pas avec n'importe quelle arme, avec la bombe atomique.

Une chose demeure : la poignée de main provoque une intense émotion surtout auprès de ceux qui, plongés dans des conflits inextricables, s'accrochent aux moindres gestes pour ranimer leur espoir. Ils ont bien raison. Parfois cela réussit, du moins pour un certain temps. Voyez le processus de paix israélo-palestinien. En septembre 1993, dans les jardins ensoleillés et verdoyants de la Maison-Blanche, lorsque le leader palestinien Yasser Arafat tend vigoureusement la main à son homologue israélien Yitzhak Rabin, on sent alors que quelque chose se passe, qu'un mur a été franchi, que les deux peuples sont prêts à cheminer ensemble. Le monde pousse un soupir de soulagement. Les représentants de la communauté internationale réunis dans les jardins applaudissent.

Malgré les obstacles, les reculs, la deuxième Intifada, les deux peuples ont effectivement accompli l'impensable il y a encore 20 ans : la reconnaissance mutuelle, le désir d'établir un État palestinien, la volonté de cohabiter sur la même terre de la manière la plus pacifique possible. Aujourd'hui, les leaders israélien et palestinien Ariel Sharon et Mahmoud Abbas se rencontrent et dialoguent. Cela mènera-t-il à une paix définitive, comme la paix entre la Grande-Bretagne et la France ou entre la France et l'Allemagne ? Non, répond Benjamin Schwarz, dans la dernière livraison du magazine mensuel *The Atlantic Monthly*, en kiosque depuis lundi.

Malgré les poignées de main, malgré les signes encourageants des derniers mois, à long terme, le conflit israélo-palestinien peut-il être résolu ?

Un problème insoluble

Le rédacteur en chef de la revue est pessimiste. Malgré les poignées de main, malgré les signes encourageants des derniers mois, à long terme, écrit-il, « le conflit israélo-palestinien restera insoluble ».

Le différend israélo-palestinien va bien au-delà des leaders politiques, estime Benjamin Schwarz. « Le territoire et la démographie sont à la fois les sources du conflit et les obstacles à sa résolution », écrit-il.

Sur le plan démographique, le temps joue en faveur des Palestiniens. Si Israël poursuit son occupation, les Juifs totaliseront dans une quinzaine d'années 42 % de la population, et la pression sera de plus en plus forte pour la constitution d'un État binational menant à la disparition du rêve sioniste d'une entité juive. D'où la solution Sharon d'un désengagement unilatéral de Gaza et la construction d'un mur de sécurité en Cisjordanie, pour séparer et isoler l'État juif des Palestiniens. Advenant que ce plan fonctionne, que les Palestiniens acceptent un État aux contours déterminés par une négociation, le conflit sera loin d'être réglé.

Sur le plan territorial, selon Schwarz, l'État palestinien sera confiné à un minuscule territoire aux prises avec d'énormes problèmes : le retour des réfugiés (théoriquement, quelque cinq millions de personnes), un doublement de la population à chaque génération, la rareté de l'eau, et des conditions économiques terribles. Devant un tel tableau, les leaders palestiniens vont tenter de reprendre des territoires à l'État israélien. David Ben Gourion, le fondateur d'Israël, disait à ses concitoyens d'accepter n'importe quel bout de territoire pour constituer un État, en prétextant qu'il servirait ensuite de tremplin à une expansion future, écrit l'auteur de l'article. Aujourd'hui, les Israéliens craignent que leur territoire ne soit repris de la même manière, morceau par morceau.

La poignée de main entre Arafat et Rabin était sincère. Elle n'avait rien d'un exercice de relations publiques. Elle a soulevé un immense espoir et donné un vrai coup d'accélérateur au processus de paix. Elle ne pouvait toutefois transformer radicalement un conflit aussi inextricable que celui qui oppose entre eux Israéliens et Palestiniens.

« Le conflit israélo-palestinien, qui dure maintenant depuis un siècle, est l'histoire de deux peuples qui ont tous deux de bonnes raisons de revendiquer le même territoire. Presque tous les aspects de l'histoire en question suggèrent qu'au bout du compte, et au détriment de ces deux peuples, de leur région, voire du monde entier, leurs aspirations ne se prêtent à aucun compromis », écrit Schwarz. La catastrophe n'est sans doute pas loin, conclut l'auteur. Et les poignées de main n'y pourront rien.

L'auteur est professeur invité au Groupe d'étude et de recherche sur la sécurité internationale du Centre d'études et de recherches internationales de l'Université de Montréal.

FORUM

CHOI-FM : allez-vous gratter vos autocollants ?

ALAIN DUBUC
COLLABORATION SPÉCIALE

Quand on s'approche de Québec, à partir de Montréal, deux choses distinguent le paysage de la Capitale. Les plaques de neige, encore trop nombreuses à la mi-avril, et les collants « Liberté » sur les lunettes arrière de trop nombreux véhicules.

Ces collants « Liberté, je crie ton nom partout », symbolisent le mouvement de l'été dernier contre la décision du CRTC de révoquer la licence de CHOI Radio-X. Ces collants sont une gêne pour Québec. Le succès de cette station et la mobilisation contre sa fermeture ont fait un tort incalculable à la capitale car Québec, perçue par bien des gens comme une ville un peu provinciale mais charmante, a alors projeté l'image d'une ville violente, aigrie et bornée.

Bien sûr, l'appui à CHOI s'expliquait par une foule de raisons sociologiques, musicales et idéologiques. Mais le jugement très sévère rendu lundi par le juge Yves Alain, nous ramène aux choses fondamentales.

En donnant raison à Sophie Chiasson, le juge nous rappelle que le style de CHOI ne faisait pas qu'irriter les bureaucrates du CRCT, il bafouait aussi des principes de droit. Et en forçant l'ex-animateur Jeff Fillion et la station à verser 340 000 $, une somme énorme, le juge confirme que ce qui se disait à CHOI était très grave.

Ceux qui ont encore leurs collants « Liberté », cautionnent, dans les faits, ce que le juge Alain a qualifié de propos « ignobles, hargneux, sexistes et malicieux ». Il faut donc demander aux « X » qui proclament encore leur appui à CHOI quand ils vont gratter leurs autocollants Ce lavage de vitres serait le début du grand nettoyage dont Québec a besoin pour restaurer son harmonie et son image.

////////////////////////

Ce jugement mène également à une autre réflexion, sur la responsabilité du patron de Genex Communications, propriétaire de CHOI, M. Patrice Demers.

Le juge Alain a conclu que M. Demers devait partager la responsabilité dans la cause de Sophie Chiasson et payer la moitié des dommages. « Il était plus préoccupé par les gains et profits de son entreprise que le sort réservé à Mme Chiasson et aux autres cibles de son animateur. Cette inertie inexpliquée et inexplicable entraîne sa responsabilité personnelle. »

L'inertie est toutefois parfaitement explicable. Patrice Demers n'a pas été la victime impuissante de son animateur incontrôlable. Il en est le créateur. L'architecte de la « Radio X », c'est M. Demers, qui a découvert que la radio-poubelle était rentable et qui a élaboré un modèle d'affaire pour en proposer le plus possible à ses auditeurs.

Il a non seulement fait reposer sa stratégie sur Jeff Fillion, mais il l'a aussi formé, notamment en lui adjoignant, pendant deux ans, un mentor, en la personne d'André Arthur, dont il serait en quelque sorte le fils spirituel. Une association qui permettait entre autres d'élargir son champ d'action pour passer du sport et de la scatologie à ce qu'on a appelé des « débats d'idées ».

Bien sûr, cette stratégie, pour être fructueuse, reposait sur le salissage et les attaques personnelles, un des éléments les plus appréciés de l'auditoire. Et comme dans toute *business*, cela comportait des coûts, soit les poursuites des victimes. Mais ça se calcule. Et il était clair que les dédommagements coûtaient bien moins chers que les profits permis par les dérapages radiophoniques. D'autant plus que tout se réglait à l'amiable, entre autres parce que les plaignants étaient terrifiés par les représailles dont ils seraient l'objet s'ils persistaient à vouloir aller à procès. Bref, un plan d'affaire en béton.

Le même plan d'affaires menait M. Demers à envoyer paître le CRTC, à ne pas se conformer à ses directives, en défendant l'idée que c'était aux tribunaux de définir ce qui était acceptable ou pas. La sentence imposée par le juge Alain représente donc un cas de justice immanente.

Ce sont les lois du marché qui ont taillé en pièces le plan d'affaire de CHOI : des dédommagements élevés, des assureurs qui ne veulent plus prendre des risques, un auditoire choqué, et des annonceurs refroidis.

M. Demers a voulu réagir, notamment en remerciant Jeff Fillion lorsque le procès de Sophie Chiasson a retourné l'opinion publique contre CHOI. Mais ce revirement, tardif, a montré que M. Demers n'avait rien compris. Et ses explications ont par la suite montré qu'il n'avait aucun regret, sauf celui d'avoir perdu de l'argent.

Voilà d'ailleurs pourquoi la fermeture de CHOI reste toujours la meilleure solution. Pour condamner une stratégie qui était, dès le départ, inacceptable. Pour définir sans la moindre ambiguïté les paramètres qui doivent régir l'utilisation des ondes. Et pour aller jusqu'au bout du grand nettoyage dont Québec a tant besoin.

COURRIEL
Pour joindre Alain Dubuc
adubuc@lapresse.ca

PHOTO CHRIS WATTIE, REUTER©

Gilles Duceppe, Stephen Harper et Jack Layton, les trois chefs de parti doivent sans aucun doute consulter très attentivement les sondages par les temps qui courent...

Pour une coalition

Il faut renverser les libéraux et former un gouvernement de transition composé du PCC, du NPD et du Bloc

CLAUDE DENIS

L'auteur est professeur à l'École d'études politiques et directeur du Centre d'études en gouvernance à l'Université d'Ottawa.

Les libéraux ne peuvent plus et ne doivent plus gouverner le Canada. Mais, avant d'aller en élections, la commission Gomery doit au moins avoir le temps de finir ses audiences. Que faire face à ce dilemme ? La solution est à la fois simple et sans précédent, et n'a aucune chance de se réaliser.

D'abord, les trois partis d'opposition doivent renverser le gouvernement. Le plus tôt sera le mieux. Ensuite, ils doivent s'entendre pour demander à la gouverneure générale l'autorisation de former ensemble un gouvernement de transition, en attente de la fin du processus Gomery.

Renverser les libéraux maintenant

L'essentiel du témoignage de Jean Brault apporte une pièce énorme au casse-tête des commandites. On avait déjà compris une bonne partie de la mécanique du système. Et on comprenait que l'objectif officiel du programme, la lutte contre le mouvement souverainiste, avait servi à offrir des profits monstres à des amis du régime Chrétien. C'était une histoire de détournement de ressources de l'État pour l'enrichissement de quelques gens d'affaires bien branchés.

Ce que Brault apporte, c'est la façon intense dont la machine libérale était impliquée, pour son propre profit, comme principal intermédiaire entre l'État, les agences publicitaires et plusieurs bénéficiaires des commandites. Maintenant, la nature du scandale change : c'est carrément à une subversion du processus électoral que les libéraux se sont livrés, au moins en 2000 et jusqu'en préparation à 2005, en obtenant un généreux financement occulte qui leur a donné un avantage caché et illégitime face à leurs adversaires. Sans cet argent, qui sait jusqu'à quel point la compétitivité du Parti libéral aurait été réduite.

Le détournement des processus de décision dans la machine gouvernementale était déjà très grave. Le détournement des élections est impardonnable en démocratie : les libéraux doivent être renversés maintenant.

Des élections plus tard

La commission Gomery en a encore beaucoup à nous apprendre, comme les quelques jours de témoignages après celui de Jean Brault l'ont déjà montré. C'est seulement quand le portrait sera complet que l'électorat pourra se faire une idée informée de l'ampleur de la punition que les libéraux méritent de recevoir aux urnes. En Saskatchewan il y a quelques années, un scandale bien moins grave dans les rangs du gouvernement conservateur a amené la disparition complète de ce parti provincial. Est-il imaginable que le même sort attende le Parti libéral du Canada ? Un tel sort serait-il justifié ? Il est encore trop tôt pour le dire : les élections doivent attendre.

De plus, si des élections ont lieu ce printemps, ou même tôt à l'automne, la capacité de la commission Gomery de faire son travail sera gravement atteinte. Il n'est même pas certain qu'elle puisse compléter ses travaux. Or, la dernière chose dont le Canada ait besoin, c'est une commission d'enquête avortée. Pour l'avenir de la démocratie au Canada, il est impératif que la commission poursuive son chemin.

C'est seulement quand le portrait sera complet que l'électorat pourra se faire une idée informée de l'ampleur de la punition que les libéraux méritent de recevoir aux urnes.

L'impossible coalition

Il faut donc changer de gouvernement sans pour autant tenir d'élections tout de suite. Numériquement, le Parti conservateur et le Bloc québécois pourraient à eux seuls former un gouvernement de coalition. Mais, face à l'épouvantail « séparatiste », la participation du NPD permettrait de désamorcer les inquiétudes partisanes des conservateurs ; du même coup, pour le Bloc, le spectre d'une alliance avec la droite serait neutralisé. Et le NPD pourrait montrer qu'il a pris ses responsabilités.

Un tel gouvernement se donnerait le mandat de commencer le processus de reconstruction de la crédibilité de l'État canadien, avec comme échéance la fin des audiences ou la publication du rapport du commissaire Gomery. Des élections à cette date permettraient à chaque parti (dont les libéraux) de se présenter devant l'électorat non seulement sur la base de sa critique du régime Chrétien, mais aussi sur celle de sa contribution au dépassement de la grave crise de gouvernance dans laquelle le Canada a glissé.

Pour que ce scénario se produise, il faudrait que les partis mettent de côté les calculs partisans à court terme et qu'ils mettent l'intérêt du pays devant le leur, en espérant être récompensés ensuite. Les calculs électoralistes, pour inévitables qu'ils paraissent, ne font qu'approfondir la crise et faire du Canada un pays de plus en plus ingouvernable.

Même si tous les partis d'opposition acceptaient les bienfaits du fédéralisme canadien, le scénario de la grande coalition serait pratiquement invraisemblable. En plus, la vocation souverainiste du Bloc québécois le rend inimaginable. Pour la première fois de son histoire, en effet, le Bloc doit prendre une décision fondamentale sur sa mission : soit il trahit sa raison d'être en cherchant à reconstruire le gouvernement fédéral et sa crédibilité institutionnelle, soit il approfondit la crise et fait avancer la cause. On se surprendra d'autant moins du choix que fera le Bloc dans les semaines à venir, que tous les partis d'opposition pratiquent, chacun à sa manière, une politique du pire.

LA BOÎTE AUX LETTRES

› Pour nous écrire : forum@lapresse.ca

« Pauvre » Jean Charest !

Voilà notre Jean Charest en train de rêver en couleur et en CinémaScope... Comment peut-il s'imaginer être encore chef de son parti aux prochaines élections ? Son chien et son chat sont morts, ne s'en rend-t-il pas compte ? Il y a des aveugles, complètement sourds aux évidences...

Renald Tremblay
Montréal

La séparation s'en vient

M. Jean Charest sera peut-être encore chef du Parti libéral du Québec à la prochaine élection. Par contre, si ça ne change pas, il sera dans l'opposition pour un certain temps, soit le temps que le PQ fasse l'indépendance.

Gaston Tessier

Prêts à quoi ?

Quand je regarde son air dépité, je me demande si Monsieur Charest croit réellement qu'il sera encore le chef aux prochaines élections. Si j'étais à sa place, je commencerais à avoir des doutes. Le message de cet homme ne passe pas. Il n'a pas une personnalité qui invite à l'écoute. Bien plus, il s'est déguisé en fantôme depuis un an. Durant la période de crise avec les étudiants, où était-il ? On ne l'a pas vu. À ce que je sache, il est encore premier ministre de la province ! Lors de l'annonce de l'emplacement du CHUM, il avait une tête d'enterrement. Pourtant, il faisait une annonce de presque deux milliards de dollars. C'était suffisant pour avoir le sourire. Il n'a même pas veillé à ce que les crédits de l'année 2005-2006 soient préparés à temps. Les libéraux rendent les péquistes responsables du mauvais état des finances publiques. Après deux ans au pouvoir, cet argument ne tient plus. C'étaient eux les gestionnaires l'an dernier. Quand tu passes les deux premières années du mandat dans la misère, il faut se méfier des deux dernières. Elles peuvent être pires que les deux premières. La crise des étudiants n'est réglée qu'en apparence. Les libéraux disaient en 2003 qu'ils étaient prêts ; je me demande bien à quoi !

Berthold Turcotte

Détermination louable

La détermination du premier ministre Charest en ces temps incertains est fort louable et tout à fait la marque d'un vrai chef. On n'entreprend pas de changements majeurs surtout en début de mandat sans faire des mécontents, c'est bien connu. Que l'on parle de syndicats trop puissants aux tendances impérialistes ou d'étudiants en mal de sensations fortes qui ne se rendent pas compte qu'ils sont les plus choyés au pays, il y a fort à faire pour ramener les pendules à l'heure. C'est ce que le gouvernement a entrepris de faire dès le lendemain de son élection : donner au Québec une vraie place au sein de la confédération tout en balayant les habitudes d'une époque révolue. Qu'on le veuille ou on, le Québec change, il progresse. J'y ai vécu assez longtemps pour le savoir et chaque fois que j'y reviens, je suis à même de le constater. Jean Charest a donc bien raison de tenir le cap contre vents et marées. Je suis convaincu que sa stratégie portera fruit pour le grand bien du Québec.

Martin Dupuis
Edmonton

L'ÉVÉNEMENT PASSEZ À LA VITESSE

1 3 5
2 4 6

mazda

vroum-vroum

Obtenez un financement à l'achat à partir de

0 %†

AUCUN PAIEMENT AVANT 90 JOURS

au financement à l'achat††

Modèle GS illustré

mazda6 GS 4 CYL. 2005

LOUEZ À PARTIR DE

–OU– 259 $ par mois, pour 48 mois *
Transport et préparation inclus
Comptant initial de 1 995 $

0 $ DÉPÔT DE SÉCURITÉ

GAGNANTE
de plus de 100 prix internationaux.

Modèle GT illustré

MAZDA MPV GX 2005

LOUEZ À PARTIR DE

–OU– 325 $ par mois, pour 48 mois *
Transport et préparation inclus
Comptant initial de 1 995 $

0 $ DÉPÔT DE SÉCURITÉ

★★★★★
Indice de sécurité le plus élevé
lors d'essais de collision.♦

Modèle GX avec Groupe commodités illustré

MAZDA TRIBUTE GX 4 CYL. 2005

LOUEZ À PARTIR DE

–OU– 275 $ par mois, pour 48 mois *
Transport et préparation inclus
Comptant initial de 1 995 $

0 $ DÉPÔT DE SÉCURITÉ

« Le Tribute demeure un des meilleurs utilitaires de loisir sur le marché. »
L'Annuel de l'automobile 2005

Modèle B3000 Dual Sport illustré

MAZDA B3000 DUAL SPORT 2005

LOUEZ À PARTIR DE

–OU– 219 $ par mois, pour 48 mois *
Transport et préparation inclus
Comptant initial de 1 995 $

0 $ DÉPÔT DE SÉCURITÉ

Camionnette compacte importée
la plus vendue au pays depuis 18 ans**

mazda

www.mazda.ca

Vous trouverez beaucoup *plus* chez vos concessionnaires Mazda du Québec.

PRÊT À ROULER INSPECTION EN 52 POINTS À LA LIVRAISON • PROGRAMME D'ASSISTANCE ROUTIÈRE • GARANTIE LEADERSHIP MAZDA • RENSEIGNEZ-VOUS SUR NOTRE REMARQUABLE GARANTIE COMPLÈTE

†0 % de financement à l'achat aux particuliers jusqu'à 24 mois sur les Mazda6 2005 neuves, de 0 % jusqu'à 48 mois sur les Mazda MPV 2005 neuves et de 0 % jusqu'à 60 mois sur les Mazda Tribute et les camionnettes Mazda de série B. Financement consenti par la Banque Scotia. Sur approbation du crédit. ††L'offre aux particuliers de « aucun paiement avant 90 jours » s'applique au financement à l'achat de toutes les Mazda 2005 et débute à la date de livraison du véhicule à l'acheteur. Le nombre de mensualités choisi par le client n'est pas réduit mais reporté de 3 mois. Aucun intérêt pendant les premiers 60 jours. Après cette période, le montant du capital ainsi que les intérêts devront être payés en fonction du terme prévu au contrat. * Taux de location personnalisée Mazda : offres portant uniquement sur la location au détail des Mazda6 GS 4 cyl. (G4SD55AA00), des Mazda MPV GX (UAXZ75AA00), des Mazda Tribute GX 4 cyl. 2005 (WSXD55AB50) et des camionnettes Mazda B3000 DS Dual Sport 4x2 (XCXB55AA00) 2005 neufs. Comptant initial ou échange équivalent et premier versement mensuel exigés. Aucun dépôt de sécurité requis. Offres soumises à l'approbation de Crédit Mazda Canada inc. Limite de 20 000 km par année. Frais de 8¢ le km additionnel à la fin du terme. Location avec limite de 25 000 km disponible. Immatriculation, assurances, taxes et frais d'inscription au RDPRM en sus. ♦Essais menés sur la Mazda MPV 2005. La NHTSA a décerné à la Mazda MPV la cote la plus élevée aux essais de collisions frontales et latérales. **Rapports de l'AIAMC 1987-2004. Les modèles illustrés peuvent différer et sont utilisés à titre indicatif seulement. Certains équipements illustrés peuvent être offerts en option ou de série sur d'autres modèles. Les stocks peuvent varier selon les concessionnaires. Un échange peut être nécessaire entre concessionnaires. Les concessionnaires peuvent louer à prix inférieur. Voir un concessionnaire participant pour les détails. Aucune combinaison d'offres possible. Offres d'une durée limitée à compter du 9 avril 2005.

PROGRAMME MAZDA POUR LES DIPLÔMÉS

3308059A

3308060